Ville de Saint-Pierre-des-Corps

(Indre-et-Loire)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 15 novembre 2023

Procès-verbal

VILLE DE SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Extrait du Registre
Des délibérations du conseil municipal

Séance du mercredi 15 novembre 2023

L'An deux mille-vingt-trois, le mercredi quinze novembre à dix-huit heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANÇOIS, Maire et Vice-président de la métropole, en charge de la politique de la ville et de la rénovation urbaine.

Convocations adressées le 9 novembre 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 23
Nombre de conseillers votants : 31

ÉTAIENT PRÉSENTS : Emmanuel FRANÇOIS, Olivier CONTE, Marion PERSIANI, Mickaël CHAPEAU, Alain GARCIA, Jeanine METAIS, Alain DELANCHY, Laurence LEFÈVRE, Christian BONNARD, Régis DUROUCHOUX, Stéphane AUDUSSEAU, Mukerrem AK, Gilles FRÉMONT, Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

Annick MARICHAL	procuration à Emmanuel FRANÇOIS
Eloïse DRAPEAU	procuration à Olivier CONTE
Gamzé AK	procuration à Mukerrem AK
Amin BRIMOU	procuration à Mickaël CHAPEAU **[jusqu'aux Vœux]**
Romain DANGER	procuration à Christian BONNARD
Christophe DE AMORIM	procuration à Alain GARCIA
Samira MOKADEM	procuration à Stéphane AUDUSSEAU
Béatrice GROSLÉRON	procuration à Cédric ROSMORDUC
Marion PERSIANI	procuration à Alain DELANCHY **[à partir de l'Administration Générale]**

ABSENTES : Pascaline DAUMAIN – Annick VOLATIANA

INVITÉE : Aude TALON, Directrice de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Foncier à la Métropole Tours Val de Loire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier CONTE (M. Nabil Benzaït initialement nommé secrétaire de séance, a été remplacé avec son accord, par M. Olivier Conte dans le cadre de la procédure de dématérialisation).

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL : 6

Approbation du proces-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023 6

VŒUX : 7

2023 11 15 - 01 Vœu commun de la majorite et des groupes d'opposition *A GaucheS Toute !*, *J'Aime Saint-Pierre* et *Agir Ensemble* pour un cessez-le-feu et la paix entre l'Etat israelien et palestinien 9

URBANISME : 10

2023 11 15 – 02 Approbation de la signature du contrat de projet partenarial d'amenagement Porte Est Metropolitaine, du ferroviaire au bord du Cher 10
2023 11 15 – 03 Mandat de vente simple dans le cadre de la cession d'une cave sis sur la commune de Montlouis-sur-Loire, cadastree AM 198 et AM 199 28
2023 11 15 – 04 Mandat de vente simple dans le cadre de la cession d'un bien immobilier sis 70 rue Ambroise Croizat, cadastre AB 145 29

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION : 33

2023 11 15 – 05 Compte-rendu de delegation accordee au Maire en application de l'article L.2122-22 alineas 4 et 6 du Code General des Collectivites Territoriales (C.G.C.T) 33

ADMINISTRATION GENERALE : 37

2023 11 15 – 06 Composition de la Commission Communale d'Accessibilite (CCA) 37
2023 11 15 – 07 Creation et composition des commissions municipales consultatives – Vie Associative et Marche 40
Ouvertures dominicales des commerces de detail pour l'annee 2024 43
2023 11 15 – 08 Caisse des ecoles – Nouvelle designation d'un membre 46

FINANCES : 47

2023 11 15 – 09 Creances irrecouvrables – Budget principal de la commune 47
2023 11 15 – 10 Decision modificative numero 3 Exercice 2023 - Budget Principal de la commune 48
2023 11 15 – 11 Reglement budgetaire et financier de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps 51
2023 11 15 – 12 Renegociation de la dette avec la societe de financement local – Pret N° MIS503416EUR001 56
2023 11 15 – 13 Renegociation de la dette avec la societe de financement local – Pret N°MON276933EUR001 62
2023 11 15 – 14 Versement de subvention exceptionnelle – Club Rencontres et Amities 66

JURIDIQUE : 67

2023 11 15 – 15 Fourniture et acheminement d'electricite ainsi que la realisation de prestations de services associes pour les points de livraison (PDL) dont la puissance est superieure a 36 KVA – Lancement de la consultation et autorisation de signature du marche 67

RESSOURCES HUMAINES : 68

2023 11 15 – 16 Prime exceptionnelle à l'attention du personnel du Centre de Santé 68
2023 11 15 – 17 Modification du tableau des effectifs 68
2023 11 15 – 18 Transfert du service laverie du CCAS à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps 69
2023 11 15 – 19 Transfert d'agents du CCAS à la Ville 73
2023 11 15 – 20 Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel 74

SPORTS : 76

2023 11 15 – 21 Tarifs de location des gymnases et terrains de sport au 1ER janvier 2024 76
2023 11 15 – 22 Tarifs des entrees et de location de la piscine municipale au 1ER janvier 2024 78

QUESTIONS ORALES : 81

1. QUESTION ORALE DU GROUPE *A GAUCHES TOUTE!* - CRÈCHE PRIVÉE – DEMANDE QUELLES GARANTIES LE MAIRE A PRISES POUR S'ASSURER DU BON FONCTIONNEMENT DE CETTE STRUCTURE PRIVÉE EXERÇANT SON ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE DE ST-PIERRE-DES-CORPS ACCUEILLANT DE JEUNES ENFANTS? 81
2. QUESTION ORALE DU GROUPE *J'AIME SAINT-PIERRE* – DIAGNOSTIC CONTRAT LOCAL DE SANTÉ – DEMANDE À M. LE MAIRE DE PRÉSENTER À UN PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE PLAN D'ACTION QU'IL ENTEND MENER À COURT, MOYEN ET LONG TERMES AU REGARD DE CES CONSTATS PRÉOCCUPANTS QUI IMPACTENT FORTEMENT LES HABITANTS ET LEURS CONDITIONS DE VIE 82

La séance est ouverte à 18 heures.

M. FRANÇOIS : Nous allons nommer un secrétaire de séance.

Un secrétaire de séance est désigné : Monsieur Olivier CONTE.

[M. Nabil Benzaït, initialement nommé secrétaire de séance, a été remplacé avec son accord par M. Olivier Conte dans le cadre de la procédure de dématérialisation.]

M. FRANÇOIS : Des pouvoirs ont été donnés.

Madame Annick MARICHAL donne pouvoir à moi-même.

Monsieur Amin BRIMOU donne pouvoir à Monsieur Mickaël CHAPEAU jusqu'à son arrivée.

Monsieur Romain DANGER donne pouvoir à Monsieur Christian BONNARD.

Monsieur Christophe DE AMORIM donne pouvoir à Monsieur Alain GARCIA.

Madame Annick VOLATIANA donne pouvoir à… Madame Gamzé AK ! Donc il y a un petit couac ici… [précision rédacteur : parce que Mme Gamzé AK est elle-même absente]

Madame Samira MOKADEM donne pouvoir à Monsieur Stéphane AUDUSSEAU.

Madame Béatrice GROSLÉRON donne pouvoir à Monsieur Cédric ROSMORDUC.

Madame Eloïse DRAPEAU donne pouvoir à Monsieur Olivier CONTE.

Donc j'attends pour les autres.

Alors comment ça se passe ?

[entre 2 min 15 s et 2 min 20 s : Madame GOUNOT confirme à M. le Maire que Mme Gamzé AK étant elle-même absente, le pouvoir que lui avait confié Mme Annick VOLATIANA n'est pas valable]

M. FRANÇOIS : D'accord, OK très bien. On va commencer par l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre. Oui ?

Mme BONNEAU: Je voulais juste faire remarquer : est-ce que certains membres de votre majorité vont arriver un petit peu en retard en présentiel ? Parce que là, sans vouloir être taquine, vous êtes 13 ! Si jamais on se levait, il n'y aurait pas le quorum, hein ?

M. FRANÇOIS : Oui, très bien.

Mme BONNEAU : Voilà donc quand même, cela se produit une fois de plus ! C'est juste une petite remarque.

M. FRANÇOIS : Il y a Amin Brimou qui arrivera en retard. Ça ne fera pas le quorum non plus.

APPROBATION DE PROCÈS-VERBAL :

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

[TIME CODE : 2 min 57 s]

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des remarques sur le procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre ? Oui, Monsieur Soulas.

M. SOULAS : Oui, je voudrais faire une remarque sur la page 27 du procès-verbal. C'est la page qui concerne le vote du vœu que nous avions présenté sur la tarification à 1 euro du restaurant scolaire, pour la deuxième tranche de quotient familial.

Je me souviens vous avoir dit, Monsieur le Maire, que vous aviez augmenté les tarifs de la cantine : je ne retrouve pas mon propos dans le procès-verbal. Et je retrouve aussi une autre surprise, lorsque vous dites : *« il faut le dire à la population, parce qu'il faut arrêter de dire que nous avons augmenté le prix de la cantine ! »* Or il me semble que sur la page 27, il y a deux insincérités : d'abord, mon propos n'a pas été repris, donc je demanderai que mon propos figure dans le procès-verbal.

M. FRANÇOIS : C'est tout à fait normal, je ne sais pas pourquoi.

M. SOULAS : Et puis, accordez-moi 30 secondes de propos. Bien évidemment, je ne vais pas vous dire que vous avez menti, mais je pense que vous maîtrisez très mal ce que Donald Trump appelle la « vérité alternative ». En gros la vérité alternative, c'est qu'on peut dire tout et n'importe quoi en face : plus c'est gros, plus ça passe, et on rajoute que quand même dans ce cas-là, il ne faut pas laisser de preuves derrière soi.

Or moi j'ai ressorti la délibération du 12 juillet 2021 qui s'appelle « Nouveaux tarifs de restauration scolaire municipaux, à compter du 1er septembre 2021 ». Et c'est Monsieur Brimou qui présentait cette délibération. Alors pour ne pas être taxé à mon tour de faire de la vérité alternative, je vais quand même rappeler l'objet, enfin disons les écarts de cette délibération, pour l'ensemble des conseillers municipaux et pour les personnes ici présentes dans la salle.

Premièrement, pour les enfants qui mangent à la cantine à titre exceptionnel, parce que les parents sont dans l'obligation de mettre leur enfant au restaurant scolaire pour des raisons médicales, administratives ou professionnelles, on est passé à l'époque de 4 euros à 5 euros.

Ensuite, j'y vais pour les usagers du restaurant scolaire :

- sur la collation du soir à la RPA, on avait 2,60 euros contre 2,59 euros donc là effectivement, il n'y a pas d'augmentation.
- En revanche, pour les dimanches et jours fériés à la RPA, on passait de 9,24 à 10 euros.
- Pour les invités à la RPA, on passait de 10 euros à 12,50 euros.
- Pour les résidents de la RPA, on passait de 6,11 euros à 7,50 euros.
- Pour les enseignants, on passait de 5,46 à 6,50 euros.
- Et enfin pour le personnel, on passait de 5,46 à 6,50 euros.

Maintenant pour les enfants dans les cantines, il n'y avait donc plus que 3 tranches de quotient familial, d'accord ? Chose que nous avons contestée et sur laquelle vous êtes revenue par la suite. Mais moi je reviens à l'origine : quand vous dites que vous n'avez pas augmenté les tarifs de cantine, en fait vous aviez mis la première tranche à 2 euros. Alors que dans la précédente tarification, la tranche la plus basse était à 1,60 euro. La deuxième tranche la plus basse, c'était 1,60 euro. Ensuite, les repas passés à 3,50 euros étaient auparavant à 2,47 et 3,32 euros donc là encore, il y a augmentation. Une seule tranche n'a pas été augmentée et bénéficiait à cette époque-là, pour une

raison d'ailleurs qu'on n'a pas comprise, d'une réduction de 13 centimes : c'était la tranche de coefficient familial allant 735 à 884.

[6 min 50 s] Et ensuite, alors je reprends les tranches : 3,70 euros puis 3,91 euros, 3,96 euros et puis 4 euros. Donc quand vous dites, Monsieur le Maire, que vous n'aviez pas la volonté d'augmenter les tarifs de cantine, c'est faux. Je pense que là, pour le coup on ne pourra pas me taxer d'inventer des tarifs puisque je me base sur la délibération que vous nous avez proposée à cette époque-là…

Donc moi, je vous propose de rajouter ceci sur le procès-verbal : premièrement, le fait que je vous dis que vous aviez augmenté les tarifs de cantine. Et deuxièmement, concernant votre phrase *« il faut le dire à la population parce qu'il faut arrêter de dire que nous n'avons pas augmenté le prix de la cantine »* : eh bien à mon avis pour le coup, cette phrase n'a pas lieu d'être. Je vous remercie.

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur Soulas. Nous ferons part de votre remarque à la société qui retranscrit le Conseil municipal, pour savoir pourquoi cela n'a pas été fait. J'avoue que j'ai du mal à comprendre. D'autres remarques particulières ? Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Dans le même esprit, ma remarque portera juste sur la retranscription. Elle ne remettra pas en cause votre réponse. Mais puisque nous sommes toujours sur les correctifs, page 33 du procès-verbal, vous nous dites en réponse *« alors là, permettez-moi quand même ! Parce que c'est à moi de vous dire que vous êtes gonflé, et Monsieur Rosmorduc aussi, figurez-vous ! Parce qu'à la suite de la première réforme de la tarification, la cantine a baissé… ».* Et vous preniez les services à partie pour justifier de cela.

Or à la lecture des tarifs, vous étiez dans l'erreur et les services aussi. Donc même si vous ne modifiez pas ce compte rendu du 27 septembre, puisque c'est bien ce que vous aviez dit, il serait bien cependant, pour le prochain compte rendu à faire, de faire mention effectivement que vous aviez décidé d'augmenter les tarifs. Et de dire que si ces tarifs ont baissé, c'est parce qu'il y a eu une grosse pression : une grosse pression politique et une grosse pression des citoyens. Donc il y a la page 33 également à corriger.

M. FRANÇOIS : Très bien. D'autres remarques ? Écoutez, je considère que ce procès-verbal du Conseil municipal du 27 décembre [correction rédacteur : lapsus — lire au 27 septembre] est entériné.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 septembre 2023.

[TIME CODE : 09 min 2 s]

VŒUX :

M. FRANÇOIS : Je vais prendre la parole pour un vœu commun. Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Bonsoir, Mesdames et Messieurs les élus, et bonsoir au public. Alors en amont, Monsieur le Maire, de la présentation de ce vœu, je voulais juste donner lecture d'une explication de vote sur ce vœu : m'y autorisez-vous ?

M. FRANÇOIS : Attendez qu'on passe le vœu, peut-être ?

M. BENZAÏT : En fait, ce serait plus pertinent en amont du vœu, plutôt qu'après le vote.

M. FRANÇOIS : C'est quand même mieux de faire une présentation et après, effectivement, d'en discuter si vous voulez ?

M. BENZAÏT : C'est juste pour expliquer le contexte. Après ça ne mettra pas en péril justement la présentation du vœu. De toute façon, on votera pour.

M. FRANÇOIS : Allez-y, je vous en prie.

[TIME CODE : 9 min 48 s]

M. BENZAÏT : À l'initiative de ce vœu commun, j'avais contacté en amont Michel Soulas pour faire une proposition de vœu et évoquer le sujet, suite à une réunion pour la paix à laquelle des membres des forces d'opposition avaient participé.

Voici donc notre explication de vote pour ce soir : en toute responsabilité, nous allons voter pour ce vœu, que nous avons refusé de proposer avec les autres groupes municipaux à la délibération du Conseil municipal de ce jour. Nous avons refusé de le présenter parce qu'il était impossible de le faire. Nous sommes tout à fait conscients que la paix au Proche-Orient, comme la fin des actes immondes observés en France, constitue un horizon partagé par tous les habitants de notre ville. Il serait inconcevable que pour une querelle de mots, nous ne nous placions pas du côté de la paix.

Pour autant, nous ne tairons pas notre désaccord sur l'imputation au seul Hamas de l'origine de la situation actuelle au Proche-Orient, pas plus que de leur attribuer à eux seuls le terme de « terroristes ». C'est un terme que par ailleurs nous n'utilisons pas dans ce contexte, le terme de « crimes de guerre » étant tout à fait approprié et reconnu au niveau du droit international, à l'opposition du terme « terroriste » qui n'est pas reconnu en droit international. Donc on peut parler de crimes de guerre, ou de crimes contre l'humanité.

Parce que nous sommes responsables, nous refusons qu'au hasard d'une phrase, l'antisémitisme soit cité alors que nous demandions qu'un vœu spécifique pour dénoncer l'antisémitisme soit proposé. Nous sommes clairs, la recrudescence des actes antisémites en France est intolérable, mais lutter contre la « Bête immonde » ne se fait pas au regard de la seule actualité proche. Nous condamnons les opportunismes qui permettent aujourd'hui au *Rassemblement National* de se présenter dans des rassemblements contre l'antisémitisme. Nous ne permettrons pas de vous renvoyer à notre tribune dans le dernier numéro de *La Clarté* où submergés par l'émotion, nous avons fait état de notre sidération, et du deuil qui est le seul habit que nous pouvions porter.

Enfin Corpopétrussiens et Corpopétrussiennes, nous nous félicitons que dans notre ville, à notre connaissance, aucun acte antisémite n'a été recensé, ni même avant. Cela démontre que c'est bien un travail au long court qui est en œuvre dans notre ville, pour la paix et contre les racismes : ce vœu permet aussi de l'affirmer. Nous soulignons par ailleurs que la paix en Palestine est portée fièrement par une équipe de la ville qui aborde, sur les terrains de sport où elle joue, le drapeau de la Palestine sur son maillot. Enfin, notre mandat n'est pas placé sous le signe d'une avant-garde éclairée, mais bien dans la réponse qu'en attendent les habitants : la paix maintenant, nous la réclamons. Insoumis nous sommes, et fiers de la position de nos élus et de Jean-Luc Mélenchon, qui honorent la France par leurs déclarations. Merci.

M. FRANÇOIS : Merci de cette présentation. Il faudra cependant clarifier votre situation par rapport à *La France insoumise*. Nous avons reçu un courrier que je vous transmettrai.

M. BENZAÏT : Nous avons appris qu'au Comité de respect des principes de *La France insoumise*, un email a circulé nous concernant. En tant qu'élus, nous condamnons l'existence de pratiques visant à faire une publicité d'une décision nous concernant, qui plus est sans nous informer par principe. De surcroît, nous contestons cette décision et nous informons que nous organisons une conférence de presse publique, à laquelle bien évidemment la personne qui a envoyé l'email est invitée. Donc nous donnons rendez-vous aux journalistes lundi 20 novembre 2023 à 18 h au Passage Chabrier, et nous leur enverrons l'invitation par email. Merci

M. FRANÇOIS : Merci, Monsieur Benzaït, c'était important. Donc je me propose de vous faire la lecture du vœu commun.

Mme GOUNOT : Excusez-moi, il y a une petite rectification à faire. En effet, Madame Gamzé Ak a bien envoyé un email avec son pouvoir le 10 novembre, c'était une erreur de ma part. Et elle donne bien pouvoir à Monsieur Mukerrem Ak.

M. FRANÇOIS : D'accord, très bien donc c'est spécifié : tout le monde a entendu ou je le répète ?

En fait, Madame Gamzé AK donne pouvoir à Monsieur Mukerrem AK. Elle a transmis ce pouvoir le 10 novembre.

Donc je vous propose de faire lecture de ce vœu commun, présenté par la majorité et les groupes d'opposition *A GaucheS Toute ! J'aime Saint-Pierre* et *Agir Ensemble,* pour un cessez-le-feu et la paix entre « l'État israélien et palestinien ».

[TIME CODE: 13 min 54 s]

2023 11 15 - 01 Vœu commun de la majorité et des groupes d'opposition *A GaucheS Toute !*, *J'Aime Saint-Pierre* et *Agir Ensemble* pour un cessez-le-feu et la paix entre l'Etat israélien et palestinien

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS.

Depuis le 7 octobre 2023, après les attaques terroristes du Hamas sur des civils israéliens, la situation au Proche-Orient impacte nos vies à tous. Rien ne peut justifier la nature des crimes du Hamas ; des crimes que payent aujourd'hui dans leur chair l'ensemble des Palestiniens. Notre solidarité, notre compassion avec toutes les victimes sont totales.

Il y a des moments où toutes et tous, ensemble, indépendamment de nos appartenances ou opinions philosophiques, religieuses, syndicales, politiques ou autres, nous avons le devoir de trouver les moyens et les mots pour dire non à l'inacceptable.

L'inacceptable aujourd'hui c'est la succession des massacres de populations civiles dont des enfants, un peu partout dans le monde (Ukraine, Arménie, conflits en Afrique… et au Moyen-Orient).

Dans ce contexte, pour ce qui concerne la situation à Gaza, il faut condamner les crimes commis contre des populations civiles, comme ceux du Hamas contre des civils israéliens comme ceux de l'armée israélienne contre des civils palestiniens.

Depuis plus d'un mois, des vies sont brisées, bouleversées et détruites. Le nombre de victimes civiles à la fois palestiniennes et israéliennes ne fait qu'augmenter de jour en jour.

L'UNICEF, dans son communiqué en date du 7 novembre 2023, un mois après les faits, dresse une situation qui illustre l'horreur incommensurable de l'épreuve endurée par les civils et les travailleurs humanitaires : les femmes et les enfants représentent 67 % des victimes, 2,2 millions de personnes sont privées d'eau potable et d'infrastructures sanitaires, 88 travailleurs humanitaires de l'UNRWA ont perdu leur vie depuis le 7 octobre.

Notre ville a un partenariat historique avec la ville d'Hébron en Palestine et notre population ainsi que nos élus sont très attachés à ce jumelage. En Cisjordanie, région où se trouve la ville d'Hébron, la recrudescence de la violence a causé la mort de plus de 40 enfants selon l'UNICEF.

Le droit international et le droit humanitaire sont bafoués, et ce, au préjudice des populations civiles, profondément traumatisées, par les destructions massives, les attaques incessantes, les déplacements et les graves pénuries de produits de première nécessité, tels que la nourriture, l'eau et les médicaments.

Sortons enfin des logiques guerrières, et ayons la paix pour horizon, permettant de contribuer à résoudre les principaux problèmes de l'humanité (lutte contre la faim, les épidémies, l'analphabétisme, le dérèglement climatique…).

Partout, des voix s'élèvent pour demander un cessez-le-feu et une trêve humanitaire. C'est le sens du vote de l'assemblée générale des Nations-Unies, où fort heureusement, la France s'est rangée du côté de ceux qui veulent peser pour arrêter ce massacre.

Saint-Pierre-des-Corps, Ville pour la Paix et Ville partenaire de l'UNICEF, ville amie des enfants, nous ne pouvons fermer les yeux sur cette situation effroyable.

Par ce vœu, le Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps demande au Gouvernement français qu'il multiplie les actions en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, et d'un accord de Paix entre l'Etat israélien et palestinien :

- *au nom de la libération et de la protection immédiate de toutes les populations atteintes par ce conflit dans le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire ;*

- *en vue d'un accès sûr, ininterrompu et sans entrave de l'aide humanitaire qui permettra notamment l'acheminement d'eau, de nourriture, de fournitures médicales et de carburant, et la protection des travailleurs humanitaires présents sur place, qui risquent aujourd'hui leur vie. Il est question ici d'un droit international humanitaire qui doit être protégé, accessible de tous et à tout moment.*

M. FRANÇOIS : Je vous propose donc de voter ce vœu, et après d'observer une minute de silence.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal adopte le vœu à l'unanimité. (31 voix pour)

M. FRANÇOIS : Je vous prie de vous lever pour une minute de silence.

[TIME CODE : 18 min 50 s]

Une minute de silence est observée.

URBANISME :

L'arrivée de M. Amin BRIMOU en cours de séance, durant les débats sur le point numéro 2 de l'ordre du jour, porte le nombre d'élus présents à 24, le nombre de votants restant le même : 31.

2023 11 15 – 02 Approbation de la signature du contrat de projet partenarial d'aménagement Porte Est Métropolitaine, du ferroviaire au bord du Cher

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis du Bureau de Tours Métropole Val de Loire réuni en commission préalable en date du 16 octobre 2023,

Vu la Note de présentation adressée aux membres du conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission urbanisme et aménagement de TMVL, en date du 12 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission urbanisme de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, en date du 30 octobre 2023,

Il est proposé au Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver le projet partenarial d'aménagement proposé et joint à la présente délibération,*
- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.*

[TIME CODE : 20 min 23 s]

M. FRANÇOIS : Nous accueillons Madame Aude Talon, Directrice de l'Urbanisme à Tours Métropole Val de Loire (TMVL), pour nous parler du projet partenarial d'aménagement qui concerne en fait la Porte Est-métropolitaine, dite souvent la « zone de Rochepinard », par son extension. Je vous laisse la parole Madame Talon, et je vous remercie d'être présente.

Mme TALON : C'est moi qui vous remercie de me donner l'occasion de vous présenter ce contrat de Projet Partenarial d'Aménagement (PPA), parce qu'il ne s'agit pas ici d'une convention usuelle : c'est un objet contractuel, créé par la loi ELAN en 2018, et il en existe encore assez peu sur le territoire national.

Donc je vous ferai juste un petit préalable pour expliquer ce qu'est un contrat de projet partenarial d'aménagement, avant de vous en présenter l'objet pour que vous puissiez délibérer sur la signature de ce contrat, pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Donc le projet partenarial d'aménagement est un outil, comme je viens de vous le dire, créé par la loi ELAN en 2018 : il est défini par le Code de l'Urbanisme et son objet principal est de faciliter et d'accompagner la mise en route des opérations d'aménagement particulièrement complexes. Nous reviendrons sur la légitimité du secteur dit de « Rochepinard » ou de la Porte Est-métropolitaine, au regard de ces différents enjeux. C'est un outil d'appui à l'aménagement opérationnel : c'est-à-dire que l'État prend l'engagement de son côté de mettre en œuvre tous les outils de facilitation, notamment en matière de partenariat et de lecture des différentes entités décentralisées, pour accompagner la mise en œuvre d'un projet.

Le contenu, ensuite, est évidemment laissé à la main des territoires : ce n'est pas un objet national qu'on vient plaquer, mais vraiment un contrat avec différents signataires. Donc une fois qu'on a défini un projet, ou en tout cas qu'on a mis en évidence différents enjeux pour le territoire, l'enjeu du contrat est de créer la scène de gouvernance, de discussion et de partenariat pour pouvoir conduire les différentes opérations. Et le cas échéant, de mobiliser des financements exceptionnels dédiés au niveau de l'État, voire de faciliter des apports fonciers lorsque c'est nécessaire, que ce soit de la part de l'État, des collectivités ou des partenaires.

Dans certaines situations, il peut arriver que ce type de contrat soit doublé d'une grande opération d'urbanisme. Mais ce n'est pas ce qui est proposé ici aujourd'hui, puisque cela vise notamment à transférer la compétence sur la signature des autorisations d'urbanisme, ce qui en l'occurrence ne paraissait pas justifié ici. Les priorités défendues par l'État, dans ce type de contrat, concernent d'abord tout ce qui est lié à la sobriété foncière et à la mise en œuvre du « zéro artificialisation nette », et nous verrons que ce secteur est particulièrement concerné par ces problématiques d'artificialisation des sols et de création d'îlots de chaleur urbains. Autre priorité défendue par l'Etat, celle de contribuer au dynamisme économique, à la vitalité du territoire : là aussi, nous verrons en quoi ce secteur-là, que ce soit en matière de pôles d'emplois ou d'activité économique, répond particulièrement à ces enjeux.

[TIME CODE : 23 min 27 s]

Les autres priorités sont de poursuivre des objectifs et une ambition en matière de qualité urbaine et architecturale, et enfin d'assurer la résilience et l'adaptation des constructions, au regard notamment des risques présents sur le territoire. Donc là, le territoire de Saint-Pierre-des-Corps n'est pas

concerné par le recul du trait de côte, c'est ce qui figurait sur la diapositive précédente qui a été faite par l'État. Mais bien sûr, sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, nous avons des enjeux particuliers, en matière de risques technologiques ou de risques d'inondation, que je n'ai pas besoin de vous décrire plus que ça.

Ainsi l'intérêt d'un projet partenarial d'aménagement, comme je vous le disais, c'est principalement de disposer d'un outil de gouvernance permettant d'acter, de contractualiser une scène de travail en partenariat, pour faire avancer différents projets. Et donc cela permet d'accélérer la réalisation d'un projet. Comme je vous l'ai dit, il peut y avoir un soutien financier éventuel de l'État et en particulier un soutien en ingénierie, puisque le Centre de Ressources Nationales, au sein de Grand Paris Aménagement, nous est mis à disposition pour nous aider à trouver des outils et des moyens pour la mise en œuvre d'un projet.

Donc pourquoi mobiliser cet outil sur le secteur que nous avons nommé Porte Est-métropolitaine ? Parce que nous sommes sur un site évidemment exceptionnel, qui peut justifier ce recours à un dispositif lui aussi exceptionnel ou en tout cas qui sort du droit commun des contrats mis à notre disposition. Cela se justifie donc au regard de ces différents qualificatifs et enjeux, je pense évidemment aux enjeux de foncier ferroviaire, aux enjeux d'emplois comme je l'ai évoqué, mais également aux enjeux de contraintes naturelles et environnementales multiples, j'y reviendrai.

Alors là, l'image qui figure à l'écran a été extraite du Plan-Guide réalisé en 2021, confié au groupement d'architectes Obras. Ce Plan-Guide avait déjà été réalisé au travers d'une convention de signature et de groupements de commandes entre Tours Métropole Val de Loire, SNCF Gares & Connexions et la Région. De ce Plan-Guide qui a déjà dressé un certain nombre d'orientations, ont pu découler d'autres conventions qui ont déjà dressé, je dirais la toile partenariale sur ce secteur, notamment en matière de mobilité. Je pense à l'étude de valorisation de lignes ferroviaires, à la Convention Autoroute Bas Carbone, ou encore à tout le travail mené pour valoriser l'étoile ferroviaire du territoire, en vue de l'identification du Système Express Régional Métropolitain, qu'on appelle le SERM.

En matière d'environnement, le secteur de Rochepinard a fait l'objet d'un Appel à Manifestation d'Intérêt, programme que nous appelons AMITER, afin justement de mieux aménager le secteur avec des sols vivants et résilients au risque d'inondation. Donc c'est quelque chose que l'on poursuit également avec l'État, pour nous accompagner et financer des études et des travaux sur le secteur de Rochepinard, secteur que je vais mieux définir après : je parle de la partie située la plus au sud de notre territoire d'intervention contractuelle.

De la même manière, nous nous attachons, notamment auprès de la Région, à identifier les enjeux particuliers de requalification des zones d'activité de ce secteur.

[TIME CODE : 26 min 42 s]

J'en arrive aux différents signataires, et on y reviendra à la fin si nécessaire. Ce sont ceux dont vous voyez les logos présentés ici : pour l'État, nous avons le préfet d'Indre-et-Loire. Ensuite, nous avons Tours Métropole Val de Loire, la région Centre-Val de Loire, le Syndicat des Mobilités de Touraine et les trois communes concernées par ce territoire que sont la Ville de Tours, la commune de Saint-Pierre-des-Corps et celle de Saint-Avertin. Nous avons aussi l'établissement public foncier local (EPFL), et puis en matière de partenaires privés ou publics-privés, nous avons SNCF Gares & Connexions et Vinci Autoroutes.

Sur la délimitation du secteur, nous avons retenu, en matière de stratégie générale, la délimitation posée par le Plan-Guide que j'évoquais tout à l'heure. Parmi les principaux leviers opérationnels du secteur, figure notamment le retournement de la gare sur l'îlot ferroviaire. C'est donc un retournement vers le Sud, avec toutes les liaisons qu'il serait possible de créer à cette occasion, en matière de mobilité douce et de mobilité en général. On peut penser notamment à des transports en commun

renforcés, avec l'itinéraire de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) entre le Nord et le Sud via cet îlot ferroviaire. Mais on peut aller également jusqu'au Cher avec la création de nouveaux itinéraires et de liaisons pouvant être le support aussi de trames environnementales et paysagères.

Ce périmètre du PPA constitue un secteur en régénération de plus de 450 hectares. On a parlé à un moment de plaque métropolitaine, et en effet il s'agit vraiment d'une plaque qui a une identité et des limites géographiques ou techniques qui sont clairement figées. Et donc ce sont ces limites-là que nous avons proposé de prendre comme base de contrat, même si ce ne sera pas une opération d'aménagement : c'est-à-dire que par la suite, la délimitation du périmètre n'aura pas d'incidence, je dirais opérationnelle. Et ce, d'autant plus que nous sommes dans un contrat de préfiguration, qui fixe surtout des ambitions et une scène partenariale, sans qu'il en découle encore aujourd'hui des engagements financiers ou opérationnels.

Donc la particularité, comme je l'ai évoqué, c'est que ce périmètre porte sur trois communes. Nous sommes sur un site qui regroupe environ 7 000 emplois. Et évidemment, en matière de voyageurs ou d'utilisateurs du secteur, on peut citer les 4 millions de voyageurs qui passent chaque année à la gare de Saint-Pierre-des-Corps. C'est évidemment aussi une zone qui comporte des habitants et des équipements métropolitains au rayonnement exceptionnel : on parle du Parc des Expositions, du marché de gros ou encore des établissements scolaires présents sur le site.

[TIME CODE : 29 min 21 s]

Alors, le contrat va s'articuler d'abord autour d'une stratégie, puis d'une feuille de route d'actions. La stratégie elle-même porte sur trois piliers thématiques : une stratégie environnementale, une stratégie en matière de mobilité et une stratégie de développement économique et urbain. Je vais vous les décrire, mais vous les retrouvez également dans le projet de contrat, donc je vais en dresser là une synthèse.

Concernant la stratégie environnementale, et donc les engagements pris à ce sujet par les signataires, eh bien, les premières actions prévues sur cette partie de territoire consisteront à appuyer le développement de la trame paysagère sur un réseau hydraulique efficient, à retrouver les milieux naturels et à contribuer à la réduction des îlots de chaleur. Il s'agira aussi, au travers des nouvelles constructions, de rechercher une identité architecturale qui croise esthétique, durabilité, écoconception et adaptabilité. Nous avons aussi l'objectif de préserver, de révéler les différentes ressources, d'intégrer la composante carbone dans la gestion de projet, de la conception à l'exploitation des espaces, et de poursuivre une économie de projets durables, environnementale et sociétale. Chacune de ces actions fait l'objet ensuite de sous-orientations permettant de les concrétiser.

Cette stratégie environnementale se double ensuite d'une stratégie en matière de mobilité puisque comme je l'ai évoqué, un des deux leviers principaux consiste à faciliter l'accès sud à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, depuis l'extérieur de la métropole. Mais il s'agit également de mieux intégrer l'autoroute A10 dans le fonctionnement du territoire, notamment au travers de la création d'un nouvel échangeur, dit de « Rochepinard ».

C'est aussi le fait d'améliorer le confort d'usage et l'accès à la gare : donc là à ce sujet, des travaux sont déjà envisagés et seront mis en œuvre au travers de l'aménagement du parvis. Mais cela consistera aussi à reconcevoir entièrement le bâtiment-voyageurs, sous la maîtrise d'ouvrage évidemment de la SNCF. Nous avons encore l'idée de résorber les coupures par la création de nouveaux franchissements et de faciliter les échanges, et de diversifier l'offre de mobilité pour accéder à la gare comme dans l'ensemble du quartier. Enfin, pour ce qui concerne le stationnement automobile, le but est de le rationaliser en limitant les occupations inappropriées.

Cela nous permet de faire le lien avec le troisième axe stratégique qui porte sur le développement économique et urbain. Cet axe comporte des actions davantage relatives au renforcement des

activités économiques d'envergure, au regard du poids du pôle d'emplois concerné, mais également vis-à-vis des usagers de ces services : je veux parler des commerces et des salariés, en vue d'améliorer globalement leurs conditions de vie au quotidien, et d'améliorer les conditions d'habitabilité du quartier donc là, je parle davantage des habitants.

[TIME CODE : 31 min 56 s]

Je passe au renforcement de l'adaptation au changement climatique et de la qualité paysagère des espaces. Là, on parle ici des espaces d'activité économique, mais également des équipements et des entrées métropolitaines. Ceci passe évidemment par une requalification des espaces publics.

Nous avons encore « rénover et renforcer la résilience des équipements métropolitains et régionaux » : quand on parle de résilience, on en parle évidemment au regard du risque d'inondation.

Voilà et donc ces grands axes stratégiques se déclinent ensuite dans le cadre d'une feuille de route que nous avons structurée par secteur ou espace géographique, afin surtout d'en faciliter la lecture. Donc le premier espace est au nord, nous l'avons dénommé « gare, parvis et île ferroviaire » : il concerne tout ce qu'on appelle le « muscle ferroviaire », y compris l'île au centre. Le projet est donc de désenclaver, de créer une polarité urbaine sur ces espaces ferroviaires. Cela passe, comme je l'évoquais tout à l'heure, par la requalification du parvis de la gare, par la création d'un nouveau franchissement au sud de l'îlot ferroviaire, par la construction d'un nouveau bâtiment-voyageurs accompagné d'une passerelle urbaine le connectant au parvis. Nous avons aussi la création d'un nouveau quartier tertiaire sur l'îlot ferroviaire, dans une optique de valorisation de l'aménagement de cet espace, et dans l'optique aussi de l'élargissement de la rue Hippolyte Monteil, afin de faire le lien avec le nouveau franchissement qui serait à créer.

Nous avons ensuite un deuxième espace que nous avons appelé « Entrée Ouest », même si cette dénomination pose un peu question depuis que j'effectue cette présentation, car c'est vrai qu'on parle aussi de « l'entrée Ouest de la plaque Est »… Donc en fait, il faut plutôt comprendre qu'il s'agit du secteur situé à l'ouest de cet espace, mais on trouvera peut-être un nouveau nom pour cette entité. L'idée ici, c'est de requalifier la façade autoroutière métropolitaine et de structurer un nouveau pôle d'échange multimodal autour du nouvel échangeur. Mais ce sera l'occasion aussi d'inciter les acteurs commerciaux à requalifier cette façade commerciale, qui est une façade d'entrée de ville et d'entrée métropolitaine, et de requalifier également leurs équipements, leurs espaces et leurs abords. Cela pourra passer également par une étude de programmation urbaine sur le foncier au nord de Rochepinard, afin de formaliser les orientations sur ce secteur.

Nous avons un troisième espace que nous appelions « espace actif des Yvaudières et des Grands Mortiers ». Là, on regroupe l'ensemble des parcs d'activités, avec un autre levier de requalification qui est le Grand Magasin Général. Sans vouloir faire de jeu de mots un peu lourd, c'est une vraie locomotive, une polarité symbole de la régénération économique et technologique. Nous avons donc un projet à accompagner évidemment dans toutes ses dimensions : l'accompagnement du développement de la filière ferroviaire, en termes d'activité économique à part entière, et la requalification des espaces publics du parc d'activité des Yvaudières. Ce sont des projets qui sont déjà identifiés et financés pour la plupart, mais le contrat de projet partenarial d'aménagement permettra de leur donner une visibilité, une cohérence et peut-être d'en faciliter encore le financement si nécessaire.

Je passe au quatrième grand espace : le grand parc des équipements. Cet espace porte plutôt des enjeux de résilience écologique : une première étude sera lancée dans le cadre de ce contrat et du programme AMITER. Cette étude visera à identifier les actions de nature à améliorer le fonctionnement écologique et environnemental de cet espace, à mettre en œuvre les conclusions de l'étude de requalification du marché de l'eau, notamment par rapport à la question de la résilience aux risques d'inondation. Et enfin d'améliorer les conditions de vie sur l'aire d'accueil des gens du voyage.

[TIME CODE : 36 min 9 s]

J'en viens à la troisième partie de ce contrat. Donc préalablement, vous aviez la stratégie, les feuilles de route par action et puis vous avez ce qu'on appelle des « études de préfiguration » : on est en effet dans un outil qui a pour but de faciliter la mise en œuvre de ces actions, il est donc prévu que les signataires se mettent d'accord pour financer et conduire en commun deux études qui seraient un peu des « études-chapeau » à l'échelle globale de ce quartier. Ces études-chapeau permettront ensuite à chaque porteur de projet de pouvoir s'appuyer dessus et de disposer de données communes d'analyse.

Nous avons ainsi la première étude qui serait une étude environnementale, dans la logique de se doter de données environnementales sur le quartier, en termes d'état initial de l'environnement sur l'état de la biodiversité, les pollutions diverses, la connaissance des risques… Ces données seraient exploitables à plusieurs échelles. Cela servirait ensuite à préciser et mettre en œuvre la stratégie environnementale, notamment pour identifier les sites porteurs d'actions de compensation ou de renaturation. Je pense à des projets d'importance comme l'échangeur de Rochepinard, la création d'un nouveau bâtiment-voyageurs, ou encore l'aménagement de l'îlot ferroviaire : ces projets nécessiteront obligatoirement de mettre en œuvre des actions de compensation environnementale. Ainsi l'idée est de pouvoir mutualiser et bien identifier les projets, leur donner du poids et d'accroître globalement la résilience écologique de ce secteur. Différents partenaires sont associés et le coût estimé de cette étude est de 200 000 euros. Grâce au contrat de PPA, cette étude pourra faire l'objet de cofinancements avec l'État, avec la Métropole Tours Val de Loire, la SNCF et Cofiroute.

J'en viens à la seconde étude de préfiguration qui concerne la mobilité. Dans la même logique, il s'agit là aussi de pouvoir disposer de données à l'échelle globale du quartier, et même au-delà : de données sur le fonctionnement actuel du secteur et sur les déplacements multimodaux futurs afin d'aider au dimensionnement de certains équipements et voiries. Cette étude serait donc pilotée par le Syndicat des Mobilités de Touraine (SMT) et ferait l'objet du même montant estimé, à peu près, que l'étude précédente avec les mêmes co-financeurs : l'Etat, Tours Métropole Val de Loire, le SMT, SNCF Gares & Connexions et Cofiroute.

Voilà, sachant que ce contrat a déjà fait l'objet de présentations au sein des Conseils municipaux de Tours, de Saint-Avertin et du Conseil métropolitain lundi dernier, et maintenant donc la présentation de ce soir au sein du Conseil municipal de Saint-Pierre-des-Corps. Lorsque nous aurons reçu l'ensemble des avis des instances délibératives, le contrat pourra être soumis pour signature à un Comité de pilotage stratégique, avec l'ensemble des représentants des signataires.

[TIME CODE : 39 min]

M. FRANÇOIS : Merci Madame Talon. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Benzaït ?

M. BENZAÏT : Oui, ce serait juste pour un éclairage. Je vous remercie pour la présentation et j'ai pris connaissance des documents. Et donc à propos du Plan-Guide du secteur « gare élargie », j'ai bien vu le plan, mais peut-être n'ai-je pas compris : on voit apparaître la ZAC Rochepinard avec son grand parking devant, et puis on voit un parking dessiné sur une zone sur laquelle il y a actuellement des commerces, tels que *Promocash* entre autres. Et je voulais savoir ce qu'il en est de l'avenir de cette zone : auriez-vous décidé, peut-être, de faire partir les activités qui étaient dessus pour y mettre un parking ? C'est l'impression que j'ai eue à cause de ce parking dessiné.

Mme TALON : Par rapport aux supports graphiques que vous pouvez trouver dans le contrat, il s'agit là en effet du Plan-Guide élaboré par le Bureau d'études Obras. Ce sont de grandes orientations générales et il n'y a pas eu de validation précise de ces orientations. Au travers notamment de ces schémas, nous voulions illustrer le début d'intention d'une réflexion commune sur ces quartiers, donc il ne faut pas tout prendre au détail. Ce Plan-Guide donne une lecture générale et des orientations. Sur ce secteur-là justement, une des actions prévues dans la feuille de route est de mener une étude

complémentaire qui sera beaucoup plus fine, à l'échelle de ce quartier, pour pouvoir affiner les orientations urbaines. Ces dernières ne sont pas arrêtées aujourd'hui.

M. BENZAÏT : Je vous remercie.

M. FRANÇOIS : D'autres demandes de parole ? Monsieur Jeanneau, et après Monsieur Soulas.

[TIME CODE : 40 min 52 s]

M. JEANNEAU : Pour notre part, nous voulons poser la question de l'idée de faire une gare routière proche de la gare TGV, ce qui permettrait d'éviter une intermodalité qui aurait du mal en fait à être effective. De mémoire, l'idée d'une halte routière avait été évoquée vers Tours-Nord. Or si on le faisait plutôt à proximité d'un autre axe très important, je parle de la gare de voyageurs qui est quand même assez conséquente, cela permettrait justement de gérer cette problématique d'intermodalité. De surcroît avec la sortie d'autoroute, cela pourrait faire sens et ainsi fluidifier l'accès au centre-ville par le futur BHNS ou par une navette SNCF, je n'ose imaginer un tram, même là il s'agit là d'un débat que nous aurons tout du long, et nous en reparlerons certainement…

M. FRANÇOIS : Merci pour cette remarque, Monsieur.

M. JEANNEAU : Un autre point, juste sur la formulation employée tout à l'heure. On a parlé de « retournement de la gare vers le sud ». Eh bien, il serait peut-être intéressant de parler plutôt de « retournement vers la gare sud », parce qu'on existe aussi au nord ! Donc voilà, c'est juste une remarque sans incidence.

M. FRANÇOIS : Monsieur Soulas et ensuite Monsieur Rosmorduc. Ah non, c'est l'inverse : Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Oui, c'est toujours une petite interrogation : il est vrai que nous n'avons pas eu du tout de retours de pratique sur ce genre de plan, à notre niveau. Mais sur les enjeux qui ont été montrés, il y a quelques enjeux publics sur lesquels on se retrouve, notamment la question du stationnement : sur l'inversement des polarités de la gare, nous sommes plutôt favorables à cela pour les riverains, etc. Concernant aussi les flux de transport, c'est certainement très positif.

Par contre au niveau du financement, on voit que tout ceci est quand même encore à 90 % financé par les collectivités publiques : on a Cofiroute, qui ne doit pas trop être dans le besoin, qui finance à hauteur de 5 % ! Et pour la SNCF, c'est la portion un petit peu congrue, et ce pour finalement occuper aussi des parcelles foncières privées… Les partenaires privés vont donc effectivement y trouver leur compte bien plus largement, donc ce ratio sur les financements pose question. J'imagine qu'il est dans les clous, mais ce genre de politique nous interroge toujours, car en tous les cas, cette part d'argent public, pour servir à du développement d'activités hautement rentables qui vont profiter à d'autres, pose un petit peu question…

[TIME CODE : 43 min 31 s]

Ensuite, sur le projet, nous avons plusieurs doutes, notamment sur la volonté de développer du commerce. Alors nous avons bien là quelques petites pastilles, et c'est vrai aussi que nous avons en mémoire ce que Monsieur le Maire avait présenté à un moment donné : alors c'était un projet qui était porté aussi par la SNCF, mais il y avait une volonté d'aménager une grosse densité commerciale au sud des voies ferrées. Cette opportunité de développer du commerce nous interroge vraiment et ça dépend de quel commerce on parle : en tous les cas, si c'est vraiment du commerce de proximité, c'est vraiment à étudier aussi à la lueur de ce qui se passe dans le dynamisme commercial de notre ville, dans le centre-bourg. Car vous nous parliez effectivement peut-être de développer aussi des zones de commerce de proximité vers le quartier de La Morinerie, 16 000 habitants, trois zones de commerce de proximité : donc honnêtement, ça ne va pas fonctionner. Après si on s'engage pour le développement du commerce au sud des voies, mais encore une fois avec de grandes chaînes

commerciales ou des choses comme ça, alors ce ne sera pas forcément hyper intéressant pour le territoire. Voilà donc c'est vraiment un de nos gros points d'interrogation sur ces enjeux-là.

Et puis même si on n'est encore qu'au stade de projet partenarial et de déclaration d'intention, il y a encore beaucoup de points d'interrogation. Nous serions beaucoup plus rassurés si tout cela pouvait être un petit peu plus bordé, quand on parle par exemple de la stratégie environnementale. À ce propos, vous aviez parlé d'un espace très important au niveau du dispositif ZAN, donc encore une fois peut-on savoir ce qu'on va mettre dedans ? Est-ce que vous ne viseriez pas du coup de saisir une opportunité de « désimperméabilisation » et finalement de renaturation des espaces pour gagner du droit à construire sur le territoire ? Auquel cas je ne comprends pas trop l'intervention de Mme Talon qui a évoqué une étude pour voir comment préserver les biodiversités, etc. Car si on renature, on va aller au-delà de ce qui existe aujourd'hui où on se trouve sur des espaces très imperméabilisés où pour le coup, l'écosystème est plus que fragilisé.

Donc encore une fois, quand on dit que ce sera étudié dans le cadre du dispositif ZAN, il y a en fait deux axes possibles qui ne seront pas forcément conformes. On pourrait se dire aussi que du fait des dispositifs ZAN, un espace classé U2 donc hautement imperméabilisé, on pourrait foncer et aller construire sur ces espaces-là justement ! Parce que cela ne porterait pas préjudice à des espaces aujourd'hui qui pourraient être plus vierges de toute construction. Donc je trouve que tout cela manque de lisibilité sur ce qu'on veut vraiment y mettre dedans.

[TIME CODE : 45 min 55 s]

Quant à la stratégie de mobilité, c'est plus un regret qu'une déception : encore une fois, nous regrettons de voir autant d'énergie et autant de financements pour décréter des études en vue de desservir des zones commerciales. Alors nous entendons que c'est important, et qu'il y a des flux de circulation quand les gens travaillent. On entend, mais encore une fois, nous avons déjà voté le principe de lancer des études en Métropole pour desservir le centre-bourg, le quartier de La Rabâterie, etc., et ces études ne sont toujours pas faites. Cela va faire 5 ans ! Donc comment peut-on s'assurer que ce projet-là ne se résume pas encore une fois à de l'incantation un peu publicitaire ? Jusqu'où va-t-on aller ? Et je préfèrerais que les énergies métropolitaine et communale soient d'abord utilisées pour que le BHNS desserve le centre urbain et La Rabâterie où vit 30 % de la population, plutôt que desservir Les Atlantes.

Encore une autre interrogation sur l'échangeur : alors peut-être est-ce indiqué dans des documents, mais tous les cas, personnellement, je ne les ai pas consultés ou pas retrouvés. Alors c'est vrai qu'il s'agit plutôt d'un dispositif qui est acté dans ce qui a été dit. Mais un nouvel échangeur autoroutier, ça pose la question encore une fois, on en parle toujours, de l'imperméabilité de notre territoire et de ses connexions avec la ville de Tours : cet échangeur va se situer vraisemblablement très proche, ou à moitié sur le point zéro aujourd'hui, dans les schémas d'installation… Donc est-ce que cela nous ferait perdre un des points de perméabilité, sur lesquels il y avait des projets urbains assez intéressants de connexions très douces entre la ville de Tours et la ville de Saint-Pierre ?

Voilà, tout ceci est un peu fluctuant, donc là j'ai une question plus pratico-pratique : pourrait-on avoir un schéma d'implantation de cet échangeur routier, pour savoir ce que cela voudra dire ? Et quel sera le devenir de l'autre échangeur autoroutier, je parle de celui du rond-point des Français libres et au droit du boulevard Heurteloup qui crée une frontière terrible avec Saint-Pierre-des-Corps ? Donc cela fait beaucoup de questions sur la réalité de ce que ce projet veut dire, alors qu'on va quand même mettre un demi-million d'euros d'études sur tout ça…

Sachant que nous attendons toujours l'étude sur la présence éventuelle de racines sur le boulevard Heurteloup, pour savoir ce qu'on pourrait y mettre dessus. On n'a toujours pas fait d'étude non plus pour savoir si un BHNS peut passer dans le centre-ville de Saint-Pierre pour y aller. En revanche, on dépense de l'argent pour refaire un parvis de la gare, mais donc sans parler de ce transport en

commun en site propre, connecté avec l'hypercentre-ville de Saint-Pierre-des-Corps. Donc c'est vraiment la déception qui prime sur tous ces enjeux. Voilà.

[TIME CODE : 48 min 9 s]

M. FRANÇOIS : Merci pour ces remarques. Sur le BHNS, ce n'est pas parce qu'on développe la zone Rochepinard qu'on n'a pas le droit, effectivement, de s'interroger sur le BHNS… D'ailleurs, vos remarques au précédent Conseil municipal ont été prises en compte, Monsieur Rosmorduc, puisque nous avons travaillé avec le SMT, justement pour l'arrivée de ce BHNS en lien avec le quartier prioritaire. Et je vous en remercie, parce que cela a un peu délié les choses.

Sur la stratégie de mobilité, elle ne porte pas seulement pour les commerces, il y a aussi la gare quand même qui est un enjeu important, il ne faut pas l'oublier, je pense. Et la réindustrialisation du site représente aussi un enjeu important, surtout dans le contexte économique que l'on connaît actuellement. Donc voilà pour répondre un petit peu à vos interrogations. N'oubliez pas quand même qu'il s'agit à ce stade d'études de préfiguration : nous n'en sommes qu'à la préfiguration. La mutation de ce territoire va être longue, elle va prendre des années et ce n'est pas seulement notre équipe qui va pouvoir s'en occuper, mais aussi les équipes qui vont nous suivre. Monsieur Soulas, vous vouliez prendre la parole ?

M. SOULAS : Merci. Peut-être quelques propos liminaires, avant de rentrer sur le questionnement que nous avons déjà d'ailleurs porté en Commission d'urbanisme il y a quelque temps, et puis également auprès de la Métropole lors d'une Commission Mobilité s'étant tenue le 6 juin.

Alors d'abord, pour que ce soit tout à fait clair entre nous, j'ai envie de dire, au nom d'*A GaucheS Toute !* qu'on pourrait se féliciter effectivement que ce projet voie le jour sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps… Mais à condition évidemment que toutes les remarques que nous portons maintenant depuis plusieurs mois, sur cette question-là, soient prises en compte. Je vais d'ailleurs intervenir tout à l'heure sur la question du fret ferroviaire puisque lorsque je suis intervenu à la Métropole, je n'ai pas eu de réponse. Et là aujourd'hui, on ne sait pas comment ce projet-là va s'articuler avec la question du fret ferroviaire.

Donc pourquoi disons-nous que nous serions favorables à ce projet ? À condition bien sûr que les réponses soient apportées aux questions que l'on porte, mais aussi à condition, évidemment, qu'on n'oublie pas le cœur de notre ville ! Et aujourd'hui quand on parle de retournement, je me souviens d'ailleurs que j'étais intervenu lors de cette fameuse commission Mobilité du 6 juin à la Métropole parce qu'on ne parlait pas « du retournement de la gare », mais du « retournement de la ville », ce qui m'avait quand même fait bondir ! Je parle de propos qui ont été portés ce jour-là, le 6 juin. En tout cas, on voit bien que si on est dans une démarche de « retourner la gare » ou de « retourner la ville de Saint-Pierre-des-Corps », on ne s'intéresse plus alors au cœur même de la ville, c'est pourquoi nous vous avons plusieurs fois interpellés là-dessus. Mais finalement, tous les sujets se croisent sur la question des transports, la question du logement, la question des commerces. Donc il ne faudrait pas que l'on se contente de ce projet-là pour dire qu'à Saint-Pierre-des-Corps, « il se passe des choses » : il vaut mieux se le dire.

[TIME CODE : 51 min 14 s]

J'ajoute que c'est ici un projet qui est porté par la Métropole : notre Ville y est associée comme la Ville de Saint-Avertin, comme la Ville de Tours. Mais *in fine* je n'ai pas trop l'impression qu'aujourd'hui les arguments portés, y compris au sein de ce Conseil municipal — non pas pour critiquer, mais pour amender ou questionner — soient vraiment pris en compte.

Et puis si j'étais taquin, et parfois je le suis : quand on parle de « Porte métropolitaine », pour moi, une porte on y rentre et on y sort donc là aussi, les mots ont du sens. J'avais dit que ce projet allait premièrement satisfaire les Parisiens qui vont venir, ou en tout cas ceux qui vont travailler à Paris, et les touristes chinois qui vont venir visiter les châteaux de la Loire. Alors je sais bien que mon propos

est excessif, mais il n'empêche que lorsqu'on parle de porte, je suis désolé, mais avec une porte, on rentre et on sort. Aujourd'hui, on nous parle d'un quartier d'affaires, mais là aussi, Cédric Rosmorduc l'a évoqué, et pas seulement nous d'ailleurs : la question des îlots de chaleur se pose. En plus, on apprend que dans le projet de réaménagement du centre commercial de La Rabâterie, il n'y aurait non pas des commerces, mais des bureaux ! Donc, on s'y perd un tout petit peu. C'est pourquoi il serait bien quand même qu'à un moment donné, on ne se contente pas d'enregistrer ce projet, mais qu'on soit critique et en mesure de l'amender dans l'intérêt des habitants.

Alors maintenant j'en viens à la question du fret ferroviaire : accordez-moi 30 secondes, je vais simplement lire les 10 lignes que j'avais lues lors de cette commission du 6 juin. Vous allez voir que cela fait du sens avec notre questionnement. La place du fret ferroviaire, dans le projet Gare Sud, semble aujourd'hui le grand absent dans les premiers éléments d'information mis à notre disposition. Lors de la Commission métropolitaine Mobilité du 6 juin dernier, au cours de laquelle un point d'étape sur le projet Gare Sud a été présenté aux élus, l'avenir des voies consacrées au fret ferroviaire, dans la nouvelle organisation de la gare, est resté sans réponse et aujourd'hui, quelques mois après, on n'a toujours pas de réponse. Pourtant il s'agit entre autres d'un sujet majeur en matière de transition écologique : augmenter la part modale du ferroviaire est l'un des leviers les plus importants pour verdir le transport de marchandises. Selon l'Association française du Rail, le trafic du fret ferroviaire en France a chuté de 31 % entre 2003 et 2013.

Et je vous fais grâce des autres pourcentages pour simplement arriver à la conclusion que j'avais portée ce jour-là : *« espérons que ce sujet va recevoir sans trop tarder des réponses, car au-delà des questions liées au climat, c'est tout le projet Gare Sud qui attend des engagements clairs de la SNCF, de l'État et de la Métropole sur ce sujet-là. »*

Et puis un tout petit mot quand même pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté entre vous et nous, lorsqu'on parle de BHNS : si le BHNS consiste simplement à mettre un coup de peinture sur la route pour dire que les bus passent là, je peux vous assurer que comme partout ailleurs, les voitures, les scooters, tout le monde passera sur ce truc-là ! Là, ce n'est pas propre à Saint-Pierre-des-Corps… Donc réfléchir à un transport en site propre, eh bien cela nécessite des aménagements forts qui peuvent aussi, après, préfigurer l'arrivée d'un tram. Mais clairement, si dans votre esprit vous pensez pouvoir vous contenter simplement d'un coup de peinture, je pense que là clairement, même si effectivement votre démarche est louable, dans tous les cas on ne pourra pas la valider ! Je vous remercie.

[TIME CODE : 54 min 50 s]

M. FRANÇOIS : Je vais me permettre de répondre sur certains points, notamment sur le fret ferroviaire, car c'est une vraie interrogation. La SNCF est partenaire de ce projet, mais elle n'apporte pas les réponses qu'on lui pose. Ce n'est pas faute d'avoir essayé, mais je vous assure que nous portons le fer sur le fret ferroviaire parce que c'est important. Le fret ferroviaire c'est l'avenir. Il en va de la transition écologique. Donc dès que nous aurons une réponse sur le fret ferroviaire, nous vous en ferons part sans aucun problème.

Vous avez parlé de « Porte métropolitaine », où on rentre et dont on sort. Or nous avons demandé une attention particulière à Monsieur Charnassé, qui est quand même celui qui chapeaute un petit peu le projet : c'est que ce site soit attractif, c'est-à-dire qu'il soit vivant avec les amplitudes horaires les plus importantes possibles. Je pense que c'est important d'éviter de faire de ce site un quartier mort, qui soit simplement une porte d'entrée qui s'ouvre et qui se ferme. Au contraire, il faut en faire quelque chose où il y ait de la vie, de l'activité. Pas seulement de l'activité économique, hein, on peut trouver toutes sortes d'activités. Donc c'est vraiment la volonté de ce PPA.

Et puis pour répondre sur le BHNS, il y a des critères donc si on met juste un coup de peinture, on ne peut pas appeler cela un BHNS. Un BHNS ça transporte dans des conditions d'horaires et de débit bien définies. Donc à un moment donné oui, un BHNS reste un BHNS, on ne va pas se contenter

d'un coup de peinture, Monsieur Soulas, ce n'est pas possible. Voilà, je crois que la parole était ensuite à Monsieur Benzaït.

[TIME CODE : 56 min 32 s]

M. BENZAÏT : Je vous remercie. Alors j'ai trois petits points sur lesquels j'espère avoir des réponses. Concernant la temporalité de ce projet de PPA, vous avez évoqué tout à l'heure le fait que c'était un projet à long terme, à très long terme. Donc je voudrais juste avoir un peu une idée, parce que c'est vrai que les annonces de projets peuvent se faire et il y a plus d'un an de cela, nous étions présents ici et débattions sur l'avenir du magasin général : or aujourd'hui, on ne voit pas grand-chose avancer, du moins de l'extérieur.

Donc quelle est la temporalité proposée sur la mise en place de ce projet, au-delà du projet de partenariat d'aménagement ? Vers quelle date ce projet serait-il mis en place dans la réflexion ? Vers quelle date les travaux seraient-ils finalisés ? Vers quelle date aurons-nous un échangeur plus ou moins terminé ? Vers quelle date la gare sera-t-elle réorientée, plus ou moins ? Je pense que les habitants, premiers concernés par ces changements de la ville et dans la ville, aimeraient avoir quand même un peu une projection là-dessus.

Le second point que je voulais souligner concerne la question du tramway. Lors d'une commission à laquelle, entre autres, Michel Soulas était présent, sur les hôpitaux et la rénovation de l'hôpital de Tours, on nous a annoncé qu'on se félicitait que le nouveau tramway passe à l'avenir en bas de l'Hôpital Trousseau. Alors c'est pour ça qu'il faut se méfier aussi parfois des effets d'annonce, car quand on y réfléchit : les malades ne prendront pas le tramway pour aller à l'hôpital, ni les personnes qui y travaillent. Donc, on s'interroge parfois sur les projets qui sont lancés et sur pourquoi ces projets sont lancés, en fait.

Et enfin, y a-t-il eu aussi, par rapport à ce projet, une réflexion pour les commerçants de Saint-Pierre, sur l'avenir que va leur proposer ce réaménagement ? Je parle des commerçants aussi bien dans la vente que dans les prestations de service, étant donné qu'on est en train de créer à l'avenir une super zone, peut-être commerciale, un peu dans l'esprit de ce qui s'est fait à Chambray. Mais à Chambray, on n'a plus de petits commerces, on n'a que de grands commerces. Donc voilà, si vous avez des éléments d'éclairage, ce n'est pas tellement pour moi, c'est plutôt aussi pour les habitants. Merci.

Mme TALON : Disons qu'il n'y a pas de temporalité unique. Vous l'aurez compris, nous avons une feuille de route pour un grand nombre d'actions, qui ont toutes des maîtrises d'ouvrage différentes : à chaque fois qu'une temporalité est connue, elle est indiquée dans le contrat justement, action par action. Donc il y a certaines temporalités qui sont des temporalités relatives à des études, et j'ai bien conscience aussi du caractère frustrant de ce type d'orientation. Cependant, si vous prenez des phases de travaux, par exemple sur la requalification des espaces publics, eh bien là vous avez les phases travaux qui sont indiquées, comme aussi pour le parvis de la gare.

Donc voilà, à chaque fois que des hypothèses d'échéances de travaux sont connues, on les a mises : vous ne les retrouverez pas dans le diaporama, mais vous les avez dans le contrat complet. Là par définition, j'ai fait une synthèse pour vous donner un peu la structure du contrat, mais ce que je n'ai peut-être pas suffisamment dit, c'est que c'est un contrat de préfiguration. Donc celui-ci consiste à mettre en place la scène partenariale, à financer des études globales à l'échelle du quartier et non pas point par point, mais action par action pour en donner une bonne visibilité. L'idée, c'est d'arriver à un contrat opérationnel à l'échéance de 18 mois : là une fois qu'on se sera bien mis d'accord, on arrivera à des choses plus pragmatiques, plus concrètes, action par action sur le financement, le calendrier, etc. Donc nous nous situons dans cette optique-là de mise en opérationnalité.

[TIME CODE : 1 h 00 min 21 s]

M. FRANÇOIS : Je me permets de rajouter quelque chose. Vous l'avez tous dit dans vos interventions, à juste titre : on a besoin de cohérence dans ce projet. Et la cohérence, elle vient par des études et nécessite du temps et de la réflexion. Et ce temps de réflexion, il est absolument indispensable pour qu'on puisse proposer au mieux la réfection de cette zone. Sur le tramway, je voulais intervenir pour vous dire que vous avez raison en partie, notamment sur l'arrivée du tramway au sein du centre hospitalier. Et ce qui est très étonnant, c'est que le site va faire 30 hectares dans le centre hospitalier, donc on aurait pu prévoir deux arrêts de tram.

Car il n'y a pas que les malades, il y a des visiteurs, il y a quand même de nombreux visiteurs qui viennent voir les malades, c'est important aussi. Et vous savez que c'est compliqué, quand on se situe à Saint-Pierre-des-Corps, pour aller visiter quelqu'un qui se trouve à l'Alliance par exemple : il y a deux changements de bus, on met 1 heure et demie pour y aller, c'est quand même inadmissible ! J'ai toujours prôné d'ailleurs le principe que les hôpitaux soient en centre-ville. Après, ce sont des décisions que doivent prendre les politiques, mais en tout cas c'est dommage de les mettre en extérieur… Donc ce tramway, il ne s'arrêtera pas et l'hôpital va même prévoir des navettes ! C'est-à-dire que dans le projet de restructuration de l'hôpital, on prévoit la mise en place de navettes, à partir de l'arrêt de tram, pour aller desservir les bâtiments : cela n'a pas de sens ! Donc je suis un peu d'accord avec votre réflexion.

Quant à la typologie des commerces, etc., pour l'instant nous en sommes vraiment à la préfiguration. Je pense qu'il y a aussi des entreprises à faire venir, peut-être des sièges sociaux, peut-être une réindustrialisation : c'est aussi important parce que cela crée des emplois et cela crée une autonomie économique du territoire. Pas simplement du territoire de Saint-Pierre-des-Corps, mais du territoire français. Donc c'est une préoccupation qui est extrêmement importante pour notre avenir, et pour celui de nos enfants. D'autres demandes d'intervention ? Monsieur Rosmorduc !

M. ROSMORDUC : Oui un petit point de détail au départ, mais qui n'en est pas un : quand vous répondez qu'effectivement pour un BHNS il y a des normes, etc. Bon, c'est une réponse un peu caricaturale à une présentation qui avait été faite rapidement… Ce qu'on veut dire là-dedans, c'est qu'un BHNS ce n'est pas juste un BHNS : il peut préfigurer aussi d'autres enjeux, notamment sur les questions de mobilité douce. Du coup, ce n'est pas simplement une voie express pour le bus, avec une synchronisation des feux : alors oui certes, ça c'est un BHNS voilà, avec une voie et une synchronisation. Mais si on associe aussi le BHNS avec des circulations piétonnes dignes de ce nom, avec des circulations à vélo qui permettent de joindre en toute sécurité le cœur de la ville de Saint-Pierre avec le cœur de la ville de Tours, eh bien, là on serait sur un équipement lourd et structurant de BHNS, à l'image de tout ce qui profite à un tramway. C'est-à-dire que quand on fait un tramway, on pose des rails, il y a des normes, etc. Mais en parallèle, on fait aussi une requalification urbaine avec ses à-côtés…

Et cela, ce n'est pas impossible non plus quand on fait un BHNS : en droit ou en urbanisme, l'amélioration de tous les à-côtés, autour de la simple ligne de transport, n'est pas réservée au seul tramway et peut exister aussi dans le cas d'un BHNS. Donc je pense que c'était un peu le sens de notre intervention qui demandait qu'on ne contente pas de mettre juste un peu de peinture ou juste une voie synchronisée pour les bus…

Ensuite quand vous parlez de cohérence de projet, là je pense qu'on est bien d'accord sur l'histoire qu'il faut une cohérence de projet. Et je dirais qu'avant même d'être cohérent dans un projet, il faudrait d'abord être cohérent sur un territoire communal, puis supra communal… Parce que là encore une fois, on réfléchit à de grandes options comme ça alors qu'au niveau du PLU métropolitain, nous n'en sommes qu'à la présentation de grands principes, principes dont les matérialisations pourront prendre des chemins complètement opposés. En fait, vu qu'on n'a pas de calendrier, on est en train de réfléchir à un détail de quelque chose qui va arriver après la définition du PLUM. Donc voilà pour le coup, en matière de cohérence, de construction de schémas et de planification urbaine, je ne suis pas sûr qu'on prenne tout dans le bon sens : là, on réfléchit à l'aménagement de X hectares avec potentiellement des choses contradictoires, comme servir l'habitabilité et en même temps, on parle

de réindustrialisation… Et en même temps, on parle d'activités économiques d'envergure métropolitaine, de sièges sociaux, de l'industrie, du logement, du transport, on ne sait pas trop…

[TIME CODE : 1 h 04 min 41 s]

Alors effectivement, il faut y réfléchir, mais comment tout cela va s'inscrire clairement dans le débat du PLUM ? On ne sait pas trop, donc je pense que comme on l'a déjà dit, nous n'étions sûrement pas mûrs pour aborder la question du PADD et du PLUM, si on ne sait pas ce qu'on fait des espaces. Et si on ne sait pas trop si on va y développer de l'habitation ou pas, ou du commerce…

Eh bien tout ceci constitue des enjeux intéressants, mais quand on parle d'urbanisme, on a toujours un peu cette discussion-là en toile de fond : quelle vision de la ville on porte à Saint-Pierre-des-Corps, pour Saint-Pierre-des-Corps ? Et quelle vision la Métropole donne au territoire de Saint-Pierre-des-Corps, et comment trouve-t-on tout cela ? Soit, Saint-Pierre-des-Corps est un pôle d'accès, une porte d'entrée métropolitaine, et les sujets se posent vraiment comme ça lorsqu'on nous les présente. Par exemple quand on a eu l'étude du « sentiment gare », eh bien, celle-ci n'avait pas l'air à destination des habitants de Saint-Pierre-des-Corps : les questions n'étaient pas « comment est-ce qu'on s'approprie la gare » ? « Comment voit-on cette gare pour traiter le parvis ? »

Non, c'étaient vraiment des questions destinées aux usagers de trajets pendulaires, aux gens qui travaillent à Paris et qui font leurs trajets, ce n'était pas des questions pour les Corpopétrussiens. Et à chaque fois qu'on parle de Saint-Pierre-des-Corps dans des projets intercommunaux, on a l'impression qu'on ne parle pas vraiment pour les Corpopétrussiens. Quant à la question de savoir si on va avoir des bureaux et des sièges sociaux, ou de la réindustrialisation… eh bien cela dépend comment est-ce que vous pensez pouvoir marier la question de l'habitabilité et celle de la réindustrialisation ? Parce que ça ne paraît pas, par essence, complètement cohérent…

Alors c'est vrai que l'État a dit qu'il fallait effectivement, avec les dispositifs ZAN, essayer d'avoir des zones de plus en plus mixtes. Mais comment comptez-vous porter cela ? Y a-t-il un début d'idée politique, ou est-ce qu'on met 400 000 euros d'études pour essayer de guider une étude politique de développement de quartiers situés dans le cœur métropolitain, alors qu'on a déjà les prémices du PLU ? Moi je ne comprends pas trop la stratégie, je ne comprends pas trop l'image qu'on donne de la ville et quel sens on lui fait : tous les projets du centre-ville sont à l'arrêt. Alors si le BHNS arrive, et on ne remet pas en cause ni le travail qui est fait, eh bien vraiment on applaudira ! Donc on ne remet pas en cause le sujet en revanche, place Maurice Thorez ? Point d'interrogation ! La Rabâterie ? Point d'interrogation ! Et on met aussi beaucoup d'énergie pour travailler au sud des voies ferrées où il y a finalement très peu d'habitants, et où finalement on ne sait pas trop ce qu'on va en faire…

Voilà, nous avons vraiment des gros doutes et nous n'avons pas beaucoup débattu de la clarté de votre vision de Saint-Pierre-des-Corps : on n'en a pas beaucoup débattu. On n'en a pas débattu lors du PLUM, on n'en a pas vraiment débattu quand on se retrouve en Commission Urbanisme, puisqu'on renvoie régulièrement ce débat à d'autres commissions. Mais quelle vision la Métropole a-t-elle de Saint-Pierre-des-Corps ? Ce qu'on voit, c'est qu'on ne finance pas trop parce qu'effectivement, on n'est finalement pas au cœur du dispositif : on a l'impression que Saint-Pierre-des-Corps, hein, c'est une question d'autoroute pour desservir des gens qui viennent de plus loin dans le territoire. C'est important, mais quelle vision veut-on pour Saint-Pierre et pour nos habitants ? Donc là-dessus voilà, on trouve que c'est vraiment très flottant…

[TIME CODE : 1 h 07 min 20 s]

M. FRANÇOIS : Je peux vous faire une réponse : on est encore dans des études de préfiguration. On l'a dit, c'est important. Le territoire actuel est quand même très mixte. Il y a de l'industrie effectivement, il y a de l'économie, il y a du commerce, il y a des habitats avec La Feuillarde notamment… Donc on ne souhaite pas se priver de quelque piste que ce soit : je pense que la vision

viendra avec les possibilités que nous aurons. Quant au PLUM, il est co-construit avec le PPA finalement quelque part, puisque les études vont démarrer en même temps que la construction du PLU métropolitain, pour une durée de 18 mois.

Donc là pour le coup, je vois plutôt une cohérence qui consister à marcher les uns à côté des autres, vers une identification un peu particulière du territoire. Et surtout, il ne faut pas se voiler les possibilités que pourrait recevoir ce territoire. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, vous avez évoqué la mixité par rapport aux habitants de La Feuillarde : excusez-moi, mais sur La Feuillarde il y a quoi ? 20 maisons, tout au plus ? Mais par rapport au nombre d'habitants que nous sommes au nord de la gare… Donc on a vraiment l'impression qu'il s'agit d'un projet métropolitain sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps, et non pas un projet métropolitain pour le territoire de Saint-Pierre-des-Corps ! On le voit, les mots ont leur importance : tout à l'heure, on parlait de « retournement de la gare vers le sud ». Et là aujourd'hui, vous parlez d'études, alors j'espère que ces études sont bien métropolitaines et que ce ne sont pas des études de la Ville : parce qu'il serait quand même gênant que la Ville paye une étude d'opportunité de service ou autre, alors que c'est plutôt un projet métropolitain. C'est à la fois une interrogation et aussi une espérance par rapport au budget communal, mais nous en parlerons certainement lors du refinancement.

Donc il y a de gros doutes et au vu de votre discours, j'espère que votre voix porte au sein du Conseil métropolitain, pour permettre de revoir un peu la copie et la recentrer un peu sur la ville de Saint-Pierre-des-Corps, en vue d'une meilleure efficience pour les habitants. Je rappelle ici qu'on a 3 % des emplois qui sont occupés par des Corpopétrussiens sur la zone des Yvaudières, et je pense qu'on est aux alentours de 5-6 % concernant l'espace Sud. Donc ce territoire ne parle pas suffisamment aux habitants de Saint-Pierre-des-Corps : charge à vous, en tant que majorité, d'insister fortement sur le fait qu'on doit bien être ici sur un projet métropolitain pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps, et non pas sur un projet métropolitain uniquement sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps.

M. FRANÇOIS : Je vais laisser Madame Talon vous répondre, comme ça elle vous expliquera un petit peu toutes les interventions qu'on fait sur cette zone dite de Rochepinard, au sein du Conseil métropolitain et des instances métropolitaines.

[TIME CODE : 1 h 10 min 23 s]

Mme TALON : Je vous remercie, puis c'est l'occasion aussi de faire le lien avec l'intervention précédente sur le PLU métropolitain. L'idée d'un PLU métropolitain, c'est d'avoir un document unique, conçu avec l'ensemble des communes qui le composent. L'idée n'est pas de se substituer : c'est bien, là aussi encore, d'apporter une cohérence et du poids à l'action en matière d'aménagement durable du territoire.

Donc l'idée de ce projet, là encore, c'est aussi de pouvoir alimenter ce travail du document d'urbanisme intercommunal, avec toute la place donnée évidemment à la réflexion et aux orientations données par chacune des communes. Donc je dirais que bien évidemment, c'est un projet métropolitain au sens des enjeux métropolitains qui sont présents sur cet espace, au sens du rayonnement des équipements, du poids de la population au sens des usagers et de l'emploi… Mais ce n'est pas un projet métropolitain qui serait plaqué sur un espace municipal : non, vous pouvez faire confiance à Monsieur le Maire dans ce projet, pour rappeler tous ces différents enjeux pour la commune, au sein des différentes instances métropolitaines.

Après sur la place des habitants, évidemment il y a des habitants et je pense que c'est important de le rappeler, même s'ils ne sont pas nombreux ils existent. Et quand on parle de requalification urbaine, paysagère, architecturale, quand on parle des nuisances sonores et de la pollution auxquelles ils sont exposés, c'est important que cette dimension soit également prise en compte dans ce contrat. Et

puisque j'ai la parole, j'en profite pour préciser que lorsqu'on parle de « Porte Est-métropolitaine », on ne se limite pas à la porte d'entrée ferroviaire : cela comprend aussi la porte d'entrée autoroutière, mais également routière, c'est-à-dire que nous prenons en compte aussi une entrée de la métropole, notamment pour tous les secteurs de Touraine Est Vallée, par exemple. C'est tout le rôle de l'Avenue Jacques Duclos qui nécessite d'être requalifiée, améliorée en termes d'entrée de ville également, sur ce territoire.

M. FRANÇOIS : Une demande d'intervention de Monsieur Soulas.

M. SOULAS : Merci Monsieur le Maire. Je serai un peu moins optimiste que vous, Madame Talon, sur le fait que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps soit audible en ce moment à la Métropole, sur cette question-là. Je ne mets pas du tout en cause le Maire, mais j'étais très surpris par exemple lors du Conseil métropolitain, lorsqu'il y a eu la présentation du projet : celle-ci a pris 2 minutes ! Donc je ne suis pas sûr que l'ensemble des conseillers métropolitains aient bien mesuré à la fois l'enjeu de ce projet-là, mais aussi l'enjeu pour Saint-Pierre-des-Corps.

Et alors maintenant, Monsieur le Maire, je vous renvoie la responsabilité, car j'imagine qu'il y a aussi des questionnements au sein de votre propre équipe municipale. Donc à quel moment les questions qui sont portées ce soir en Conseil municipal, et les questions qui sont portées en commission pourront être portées auprès des instances métropolitaines ? Pouvez-vous nous indiquer, ce soir, si ce n'est votre marge de manœuvre, mais en tout cas comment allez-vous porter le questionnement à la fois des élus et des habitants sur ce projet-là ? Parce qu'on a besoin de réponses claires ! Effectivement, ce projet va nous engager au moins sur 10-15 ans, donc on aura l'occasion d'en reparler évidemment, mais dès ce soir, on voit bien qu'on est un peu dans l'incantation, me semble-t-il, sur tout un tas d'enjeux structurants : des enjeux structurants à la fois pour ce projet-là, mais également d'une manière indirecte pour les habitants de Saint-Pierre-des-Corps. Merci.

[TIME CODE : 1 h 13 min 54 s]

M. FRANÇOIS : Alors oui, c'est ce qu'il peut sembler, je suis assez d'accord. Mais il y a des Comités opérationnels qui seront mis en place, ainsi que des Comités de Pilotage (COPIL) : c'est là qu'on fait porter la voix de Saint-Pierre-des-Corps, évidemment. C'est à ce moment-là, dans ces instances d'orientation, de décision, qu'effectivement on porte notre voix.

M. SOULAS : Excusez-moi, mais par exemple en Commission de développement économique, je crois que depuis 3 ans je dois être le seul… Est-ce que par exemple dans ces COPIL, pourrait-on imaginer que des élus de Saint-Pierre-des-Corps y figurent quel que soit leur bord politique ? Si ce n'est régulièrement, mais du moins de temps en temps, peut-être en auditeurs, qu'ils puissent participer parce qu'on voit bien que là, on s'inscrit sur du temps long, on est sur 10 ou 15 ans.

Je pose cette question-là parce que là aujourd'hui, même moi, en tant que conseiller métropolitain, je n'ai aucune visibilité à part la présentation que Madame Talon nous a faite, présentation que nous avons eue en Commission d'urbanisme et aussi en Commission mobilité le 6 juin : à chaque fois, c'est le même document qui tourne. Alors vous nous dites que de très nombreux sujets sont évoqués, tant mieux d'ailleurs. Mais comment s'assurer que les questionnements, à la fois des élus et de la population, sont pris en compte ? Ma démarche ne vise absolument pas à vous contrôler, Monsieur le Maire. Mais on voit bien que des questionnements croisés émergent : alors bien évidemment, vous avez la capacité de les porter, mais quand on regarde les enjeux qui vont exister à travers ce projet-là, il serait quand même bon peut-être que d'autres élus de Saint-Pierre-des-Corps y soient associés !

M. FRANÇOIS : Je crois que cela ne correspondrait pas à la démarche habituelle, Madame Talon hein ? Dans les COPIL, dans les comités opérationnels, je crois que ce sont plutôt les majorités en place, avec les Maires et les adjoints en charge des questions techniques ?

[TIME CODE : 1 h 15 min 46 s]

Mme TALON : Oui effectivement, pour ce qui est de la pratique. Après c'est vrai qu'habituellement, ce n'est pas non plus la pratique de faire signer une organisation de gouvernance, mais là avec le PPA c'est le cas puisqu'on a les Comités de pilotage, les Comités opérationnels, les Comités techniques… Tout est prévu dans ce contrat, puisque son objet principal est de fixer cette gouvernance et de formaliser la manière de travailler ensemble. Donc je pense que ces questions pourront être abordées ou posées à ce même Comité de pilotage, si des évolutions sont à proposer.

M. FRANÇOIS : La parole est à Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Je vais faire une intervention en deux temps, d'abord pour le compte d'*Agir Ensemble* en leur absence, puisqu'ils nous ont donné leur pouvoir. Ils souhaitent approuver effectivement ce projet-là, avec une réserve qui serait celle de la prise en compte des aménagements nécessaires à l'exutoire du projet de surverse contrôlée à Conneuil, qui est prévu dans la SLGRI et le dispositif PAPI. Car le risque Inondation est bien évoqué dans le PPA, mais ce projet de surverse n'est pas mentionné : cela pourrait pour le coup avoir un impact important sur la zone du projet, notamment au regard de la localisation des espaces végétalisés tels qu'ils le sont. Donc les élus d'*Agir Ensemble* souhaitent réellement avoir l'assurance de la prise en compte de cette zone d'aménagement nécessaire à l'exutoire pour la surverse.

Et j'ai une autre question, mais je crois que dans la présentation, vous l'avez à peu près souligné. *Agir Ensemble* s'interroge aussi sur la coulée verte Nord-Sud, donc sur la connexion entre la Loire et le Cher : cette coulée verte est-elle bien prise en compte dans le PPA ? Et il y a aussi les mobilités douces Est-Ouest, par rapport au franchissement des axes routiers. En fait, cela pose la question, et je le pense aussi effectivement, de ces nouveaux nœuds autoroutiers et de tout ce qu'on va avoir en lien avec cela : voilà donc ça, c'était pour les collègues d'*Agir Ensemble,* et je vais enchaîner ensuite avec deux autres petites remarques.

M. FRANÇOIS : Pour répondre aux questions d'*Agir Ensemble*, sur la coulée verte Nord-Sud dans la zone de Rochepinard, nous sommes quand même contraints par les voies de chemin de fer, et aussi par l'avenue Jacques Duclos. Donc ce n'est pas si simple : il faudra qu'ils précisent un peu leur question. Est-ce que vous avez des informations par rapport à ce qu'ils vous ont demandé ?

M. ROSMORDUC : Non, pas plus que ça. Je veux dire que les contraintes, on les connaît, mais après, on les traverse, voilà. On a une contrainte de l'autoroute, on demande des passages et vous avez parlé de passerelles, etc. Donc, leur question vise à demander une garantie que le nécessaire soit fait justement pour pouvoir relier ces espaces-là.

[TIME CODE : 1 h 18 min 12 s]

M. FRANÇOIS : Il y a une passerelle qui est prévue à côté de la gare actuellement, justement hein ? Et dans le projet de la gare, on place le parvis de la gare, notamment.

M. ROSMORDUC : Voilà, à voir si effectivement ce sont des choses qui permettent de le garantir. Donc je parlais des axes Nord-Sud et Est-Ouest : sur l'axe Nord-Sud, je crois que vous aviez parlé, dans la présentation, de corridors, etc., qui permettraient de traverser.

Mais sur l'axe Est-Ouest, c'est un peu moins clair sur la façon de procéder, y compris dans les schémas de cartographie qui figurent dans le projet : en fait, il n'y a pas grand-chose à part le bus ?

M. FRANÇOIS : OK. D'autres demandes ?

M. ROSMORDUC : Oui, du coup je voudrais juste revenir sur le calendrier parce que là, c'est pareil : je trouve que vous êtes peut-être un petit peu optimiste sur le délai de 18 mois. Au vu de la dernière présentation-débat du PADD, on doit approuver le projet en mai 2025. Si on fait 18 mois à partir d'aujourd'hui, cela me paraît assez compliqué de pouvoir prendre tout cela en compte dans le cadre

du projet. Donc je n'y crois pas, on ne sera pas mûrs et la question de la cohérence dont on a parlé tout à l'heure, elle est complètement d'actualité.

D'où une question encore, un petit peu technique, mais qui a du sens au fond : si on n'est pas mûrs sur les études présentées ici aujourd'hui, ni sur la définition, envisagez-vous un dispositif réglementaire précis pour geler tout cela ? Geler les droits à construire, geler les projets, les types de périmètre, d'attente ou autres… Je ne sais pas si cela s'est déjà fait sur des volumes aussi importants, mais si on affiche des ambitions sans se doter d'un outil réglementaire de contrôle et de visa après, c'est quand même bien dommage.

On a déjà des projets de commerce qui sont installés, sachant que le vide juridique appelle les projets… on va dire sous l'ancien régime… Donc il y a vraiment quand même clairement une question de cohérence, en tout cas à mon avis on n'y est pas. Donc sur le calendrier qui est compliqué, vous n'avez pas répondu. Vous n'avez pas répondu non plus sur la question de l'habitabilité. Vous dites que vous porterez la voix dans les COPIL, etc. Mais alors quelle sera votre voix ? Moi je n'ai toujours pas compris ce que vous vouliez ni du quartier ni du centre-ville, je le dis en parallèle.

Par ailleurs, on parle d'habitabilité, mais dans un quartier habitable, il y a quand même des voisins, une petite densité, des commerces de proximité et puis il y a des trajets possibles… Alors sur les trajets possibles, là on a compris que cela représentait un enjeu. Ou sinon est-ce que l'habitabilité c'est simplement, on va se dire comme vous le disiez un petit peu, le fait de réduire les nuisances pour les gens qui sont déjà là, mais sans développer davantage ?

[TIME CODE : 1 h 20 min 26 s]

Donc, envisagez-vous un développement de l'habitat et du commerce de proximité ? On a dit qu'on doutait de cela. Parce qu'avoir trois zones de commerces de proximité, à l'échelle de Saint-Pierre-des-Corps, avec un centre-ville parfois balbutiant sur certains types d'activités, on le voit : on n'y croit pas des masses. Mais l'habitabilité, qu'est-ce que cela veut dire pour vous ? L'habitabilité ce n'est pas une question comme ça juste pour être pénible : on voit que dans le nouveau PLU qui s'applique aujourd'hui à Saint-Pierre-des-Corps, je radote, on a freiné les droits à construire dans le centre-ville. Et ça nous fait peur de voir que dans le cœur historique, le droit à construire est à hauteur de 20 % : on est là où il y a les commerces historiques, là où toute la vie doit se passer…

Et en revanche, on met un coup d'accélérateur au sud des voies ferrées : donc quelle vision cela traduit ? On n'a pas la réponse. La parole que vous allez défendre aux COPIL, on l'ignore puisqu'on n'en a pas débattu en commission. Peut-être en avez-vous débattu vous, au sein de votre majorité, mais votre vision de la ville honnêtement, ce n'est pas pour être désagréable, mais on n'y comprend rien ! C'est le néant. C'est juste mettre un coup d'accélérateur au sud des voies et un coup de frein sur le cœur historique… Donc quelle est votre vision ?

M. FRANÇOIS : On en a déjà débattu Monsieur Rosmorduc, et vous savez très bien ce que j'en pense.

M. ROSMORDUC : Resynthétisez votre vision alors, s'il vous plaît, juste ce soir !

M. FRANÇOIS : Juste une réponse quand même. Sur un territoire aussi vaste, je serais bien orgueilleux d'aller vous dire « on va faire de l'habitabilité à tel pourcentage et dans tel phasage »… Je pense que pour l'instant, je crois que c'est important et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, on se laisse le temps de la réflexion. Et la réflexion, elle est importante. Je crois qu'elle est même essentielle pour ne pas faire n'importe quoi. Monsieur Jeanneau !

M. JEANNEAU : Je suis désolé de vous contredire à ce niveau-là, mais en fait la vision qui est la vôtre, on la voit malheureusement par l'action que vous menez, par exemple à La Morinerie, à travers la densification de La Morinerie. On parle de renaturation, de biodiversité, de nature et en fait vous allez bétonner dans le sud du côté de La Morinerie.

En parallèle, on voit ce qui se passe sur la place Maurice Thorez : rien ne bouge. Et on voit ce qui se passe sur le sud. Alors là c'est en effet un projet métropolitain, donc ce n'est pas la Ville. Mais on voit ce qui se passe à La Rabâterie, ça ne bouge pas non plus : au bout de 3 ans, nous sommes à mi-mandat et bizarrement ça ne bouge pas. Donc votre stratégie, on l'attend : on ne fait même plus que l'attendre. On l'a d'ailleurs écrit dernièrement dans *La Clarté.* Or franchement, rien ne se passe.

M. FRANÇOIS : Rien ne se passe, mais ça ne vous a pas échappé que nous avons traversé une crise de COVID. Rien ne se passe, mais ça ne vous a pas échappé que nous avions des comptes administratifs déficitaires en 2019 ! Non, mais c'est important de le dire aussi, Monsieur Rosmorduc ! C'est trop facile…

M. JEANNEAU : J'entends ce que vous dites. Mais d'autres villes ont eu les mêmes problématiques…

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, pouvez-vous me laisser finir ? C'est trop facile de taper avec le marteau sur l'équipe en place, sauf qu'au vu de l'état de ce que nous avons récupéré quand nous sommes arrivés, ce n'était pas si simple à un moment… Il a fallu se sortir du marasme dans lequel on était, voilà ! Monsieur Jeanneau, c'est votre tour !

M. JEANNEAU : Oui, arrêtez de vous complaindre dans une logique de victimisation… C'est juste pour vous dire que d'autres villes ont eu les mêmes soucis que vous. Par exemple pour la Ville de Tours, on parle de la « dette grise » de la Ville de Tours et pourtant cette ville commence à avancer sur des projets de renaturation des espaces scolaires, donc une ville qui avance concrètement. Donc, si on fait le bilan sur l'ensemble des villes de la Métropole, je suis désolé, mais la Ville de Saint-Pierre-des-Corps n'est pas une ville qui bouge : preuve en est donnée par le compte administratif qui nous donne un taux de réalisation des investissements en 2022 de 47 %. Alors que la moyenne est aux alentours de 60 à 65 %…

Donc pour une ville de 16 000 habitants, on ne peut pas comprendre et il faut savoir que les budgets sont votés annuellement : donc ici, c'est votre action sur l'année 2022 qui est mise en cause, et sur les autres années bien sûr aussi.

[TIME CODE : 1 h 24 min 20 s]

M. FRANÇOIS : Très bien. Monsieur Soulas, c'est fini ? Je vous propose de voter sur cette délibération du Plan Partenarial d'Aménagement.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 22 voix pour et 9 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- ***approuve le projet partenarial d'aménagement proposé et joint à la présente délibération,***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

[TIME CODE : 1 h 25 min]

M. FRANÇOIS : On libère Madame Talon bien sûr, même si elle n'était pas emprisonnée quand même ! On vous remercie. Je pense que toute l'équipe municipale, et je peux peut-être même parler au nom des groupes d'opposition, vous remercie pour votre présentation. Nous serons ravis de vous recevoir si l'occasion se représentait une prochaine fois. Merci beaucoup, Madame Talon ! Je crois que vous avez encore du travail et une réunion à Saint-Genouph, il me semble : Eh bien bon courage, merci !

2023 11 15 – 03 Mandat de vente simple dans le cadre de la cession d'une cave sis sur la commune de Montlouis-sur-Loire, cadastrée AM 198 et AM 199

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Madame Persiani rappelle à l'assemblée que la Commune est propriétaire d'une cave sur la commune de Montlouis sur Loire au lieu-dit « sous la Gaudellerie ». Ce lieu servait à entreposer le vin utilisé pour les vins d'honneur offerts par la municipalité à l'occasion de cérémonies et autres réceptions organisées par la commune. Cette cave a fait l'objet d'une décision de désaffectation et de déclassement du domaine public par délibération du conseil municipal le 27 septembre 2023.

Inoccupée depuis plusieurs années et libre de toute occupation, il est proposé de la vendre en faisant appel aux services d'un notaire.

Compte tenu de sa proximité et de sa connaissance du marché foncier local, il est proposé de confier le mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin, installé sur Saint-Pierre-des-Corps et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre).

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,

VU la délibération du conseil municipal N° 2023 9 27-23 du 27 septembre 2023 constatant la désaffectation du domaine public de la cave qu'elle possède sur la commune de Montlouis sur Loire et prononçant son déclassement du domaine public.

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme le 30 octobre 2023,

VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'une cave située sur la commune de Montlouis sur Loire.

CONSIDÉRANT que ce bien relève du domaine privé de la Commune, son déclassement du domaine public ayant été opéré par la délibération du 27 septembre 2023.

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur bien et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique.

CONSIDÉRANT que dans cette démarche la commune souhaite s'adjoindre les services de professionnels de l'immobilier ayant une bonne connaissance du marché foncier local.

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, la Ville souhaite donner un mandat de vente Simple à l'office notarial de Maître MORIN, et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre), pour une mise à prix à 20 000 €.

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre), afin de rechercher un*

acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps cadastré AM 198 et AM 199 sis au lieu-dit « sous la Gaudellerie » à Montlouis sur Loire.

Le prix souhaité par la collectivité est fixé à 20 000 €.

- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.*

[TIME CODE : 1 h 25 min 55 s]

Mme PERSIANI : Je vous propose donc de voter pour acter cette délibération.

M. FRANÇOIS : Y a-t-il des questions ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Non, je vais juste remercier Marion Persiani pour le travail qui a été fait. Comme je l'avais précédemment dit, bravo parce que nous, lors du dernier mandat, nous n'avions pas réussi à savoir où était cette cave ! Donc félicitations à vous, voilà.

M. FRANÇOIS : Merci c'est gentil !

M. ROSMORDUC : J'ai une intervention pour le compte d'*Agir Ensemble*, pour savoir s'il y a bien eu une expertise sur la présence de chauves-souris, afin de rappeler l'obligation de préserver ces espèces protégées, dans le cadre de la vente. Car c'est vrai qu'elles sont très présentes dans les caves, donc est-ce que cela a été fait ?

Mme PERSIANI : Pas à ma connaissance, non.

M. FRANÇOIS : Ecoutez. Sur les chauves-souris qu'on appelle des pipistrelles si vous voulez tout savoir, eh bien je ne sais pas finalement si une étude a été faite dessus. Mais on en prend note, hein, Madame Persiani ? C'est très bien d'avoir porté la question.

Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :

- ***décide de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre), afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps cadastré AM 198 et AM 199 sis au lieu-dit « sous la Gaudellerie » à Montlouis sur Loire.***

  Le prix souhaité par la collectivité est fixé à 20 000 €.

- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

[TIME CODE : 1 h 27 min 24 s]

2023 11 15 – 04 Mandat de vente simple dans le cadre de la cession d'un bien immobilier sis 70 rue Ambroise Croizat, cadastre AB 145

Rapporteur : Mme Marion PERSIANI

Madame Persiani informe l'assemblée que la Commune possède un bien situé au 70 rue Ambroise Croizat. Il s'agit d'une construction de fin XIXe comportant un rez-de-chaussée, un étage et des combles en partie aménagés.

Ce bien étant inoccupé depuis plusieurs années et libre de toute occupation, il est proposé de le vendre en faisant appel aux services d'un notaire.

Compte tenu de sa proximité et de sa connaissance du marché foncier local, il est proposé de confier le mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin, installé sur Saint-Pierre-des-Corps et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre),

VU le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1,

VU l'avis favorable de la commission d'urbanisme le 30 octobre 2023,

VU la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

CONSIDÉRANT que la commune est propriétaire d'un bien sis 70 rue rue Ambroise Croizat constitué d'un immeuble comportant principalement une cuisine, un séjour, trois chambres et une salle de bain.

CONSIDÉRANT que ce bien libre de toute occupation, fait partie du domaine privé de la commune et ne nécessite donc pas de déclassement.

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y projette pas d'usage à terme,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite céder son foncier n'ayant plus de vocation spécifique.

CONSIDÉRANT que dans cette démarche la commune souhaite s'adjoindre les services de professionnels de l'immobilier ayant une bonne connaissance du marché foncier local.

L'exposé de Madame PERSIANI entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre), afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 70 rue Ambroise Croizat à Saint-Pierre-des-Corps.*

  Le prix souhaité par la collectivité est fixé à 170 000 €.

- *d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.*

Mme PERSIANI : Donc c'est toujours pour un mandat de vente, sachant que ce bien est inoccupé depuis plusieurs années. Avez-vous des questions ?

M. BENZAÏT : Merci. Alors pour notre part, notre groupe votera contre, mais on a une question quand même. Peut-être avez-vous eu la réponse, car normalement dans vos investigations, vous avez dû rechercher cette réponse si l'étude a bien été faite dans sa complétude. Notre question, c'est pourquoi

la Ville est propriétaire de ce bien, et quel était le projet adossé à l'achat de ce bien lors de son acquisition ?

Mme PERSIANI : Alors ça…

M. FRANÇOIS : Je note, je note votre question. Pourquoi la Ville était propriétaire de ce bien ? Eh bien je n'en ai aucune idée, mais nous allons rechercher. Quant au projet, il sera présenté au moment où effectivement, nous aurons quelqu'un qui se présentera pour l'achat de cette propriété.

M. BENZAÏT : Ma question ne portait pas sur le projet du futur acquéreur. Elle portait sur le projet adossé à la propriété de ce bien par la Ville : au moment où la Ville l'a achetée, quelle était la projection sur ce bien ?

M. FRANÇOIS : Ah d'accord, très bien. Écoutez, on peut effectuer des recherches là-dessus, hein ? C'est noté, Monsieur le Directeur ? Bon, c'est noté, Monsieur Benzaït. On fera des recherches et on vous en informera le plus tôt possible. Monsieur Jeanneau, vous avez la réponse peut-être ?

M. JEANNEAU : Il me semble, de mémoire si je ne me trompe pas, mais là je parle sous couvert de Cédric Rosmorduc et de Michel Soulas qui étaient précédemment sur l'ancienne municipalité… Et aussi de Sylvie Lenoble, je la prie de m'excuser, au temps pour moi. Donc auparavant, c'étaient en fait des ambulances, voilà. Ensuite, il y a eu un projet d'implantation d'un garage métropolitain, et nous étions dans cette logique-là. Ensuite, le bien a été squatté, premièrement par un individu et après, c'est devenu la « maison du peuple », du moins lors de l'épisode des *Gilets Jaunes*.

Je parle sous votre couvert : est-ce que je n'ai rien oublié ? Et puis après, cette « maison du peuple » s'est malheureusement… Pardon ? Ah non non non, les ambulances étaient bien au 70 de la rue !

[TIME CODE : 1 h 59 min 58 s]

M. FRANÇOIS : C'étaient les ambulances ???

M. JEANNEAU : Parce que c'était un projet métropolitain. Donc l'idée était de faire un garage métropolitain sur cet espace-là… Ah non, j'ai tort ?

M. FRANÇOIS : Cela ne répond pas à la question en fait : pourquoi la Ville avait acheté ce bien ? C'est tout ! Et aussi, la Ville l'a-t-elle acheté ou en a-t-elle hérité ? On n'en sait rien non plus. On essaiera d'effectuer des recherches pour vous dire tout cela, d'accord ? Merci beaucoup. Je vous propose de voter cette délibération.

M. ROSMORDUC : Excusez-moi, juste une petite remarque. Nous sommes plutôt partis pour voter pour, c'est ce que nous nous sommes dit, pour montrer aussi que nous ne sommes pas toujours contre les sessions, etc.

Et à la réflexion au vu de ce qu'il peut aussi se passer, au vu du nombre de familles et d'enfants à la rue : il y a eu une manifestation samedi dernier pour expliquer le nombre, etc. Donc sur les prochaines cessions qui ne sont pas forcément dotées de projet public, au sens du service public, je pense qu'on peut aussi réfléchir à l'usage de ces biens en attendant la vente.

Car on n'est pas forcément pressé sur une vente, donc nous pourrions proposer du dépannage, au vu de l'urgence des situations de personnes qui dorment à la rue. Donc on pourrait peut-être essayer de trouver des solutions, on a des gens qui hébergent des personnes dans des conditions parfois très précaires, chez eux ou à domicile, dans des conditions de précarité certaines. Donc même un bien peu aménagé pourrait servir dans ce cadre : ce serait peut-être à voir, ou à réfléchir en tout cas.

M. FRANÇOIS : Tout dépend de l'état des biens quand même, hein… Il ne s'agit pas d'être des marchands de sommeil, attention… Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui, donc en fait non, ce n'était pas un garage. Je remercie les personnes qui me l'ont dit et qui avaient plus de connaissances que nous. Donc c'était en fait une antenne qui était prévue pour la Propreté Urbaine, au niveau métropolitain.

M. FRANÇOIS : Oui, pour la Métropole.

M. JEANNEAU : Oui, je dis bien au niveau métropolitain : ce n'était pas pour pas un garage, c'était pour la Propreté Urbaine.

M. SOULAS : Pour compléter l'intervention de Cédric Rosmorduc, il faut savoir qu'aujourd'hui à Saint-Pierre-des-Corps, on a des enfants qui dorment à la rue alors qu'ils sont scolarisés dans deux écoles et un collège. Donc la question que vient de soulever Cédric Rosmorduc, elle n'est pas neutre. Alors effectivement, il y a sûrement des travaux à faire, oui c'est compliqué, mais aujourd'hui, retenez que des enfants sont scolarisés dans deux écoles et un collège de Saint-Pierre-des-Corps, et ces enfants dorment à la rue. Donc cette question, ce n'est pas rien ! Est-ce qu'à un moment donné, pour ces biens qui sont mis en vente, on ne pourrait pas attendre le printemps, peut-être ? Enfin moi, je ne sais pas, mais en tout cas, il faut quand même qu'on y réfléchisse !

M. FRANÇOIS : Je veux bien répondre à cette question, Monsieur Soulas. Effectivement, ce que vous dites est totalement préoccupant. Il faut savoir quand même qu'à la RPA, on pourrait accueillir des familles dans des conditions tout à fait convenables. En revanche, sur le bien dont on parle aujourd'hui, là effectivement on ne peut accueillir personne. Enfin, ce ne serait pas humain de les accueillir dans des conditions comme celles-là, à moins d'effectuer des travaux dont nous n'avons pas les moyens.

Donc ce n'est pas possible sur ce bien, mais la question se pose pour la RPA et pour d'autres possibilités que nous avons effectivement… Sauf que nos statuts ne nous le permettent pas ! Donc il faudra bien qu'on change ces statuts, à un moment donné ou un autre, et qu'on ait une réflexion sur ces logements qui sont vacants à la RPA, pour pouvoir en faire des sites d'urgence. Donc je suis tout à fait d'accord avec votre intervention, c'est quelque chose d'extrêmement préoccupant.

M. SOULAS : Il y a Catherine Bonneau qui me dit que oui ce serait très bien de le faire, mais quand ?

Mme BONNEAU : Oui, il faut faire vite quoi !

M. SOULAS : On sait très bien que si on se lance dans des procédures administratives, dans un an on y sera encore ! Donc à situation d'urgence, réponse urgente ! C'est tout simple !

M. FRANÇOIS : Alors me croirez-vous ou pas ? Cet après-midi, j'ai pris mon téléphone et j'ai eu Madame Sery et Madame Cochet. Voilà, donc on a commencé à avancer sur le sujet cet après-midi : mais vous pouvez leur demander, elles ont eu mon coup de fil ! Marie-Chantal a eu mon coup de fil cet après-midi. On est bien d'accord, mais pour l'instant je vous informe que cela a démarré : c'est quand même plutôt mieux que de ne pas l'avoir fait !

On est bien d'accord ? Allez, je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 29 voix pour et 2 voix contre (Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) :

- ***décide de donner mandat de vente simple à l'office notarial de Maître Morin sis 16 rue Ethel et Julius Rosenberg à Saint-Pierre-des-Corps, et plus largement aux agences immobilières de Saint-Pierre-des-Corps ainsi qu'à celles situées sur un territoire autre que Saint-Pierre-des-Corps (lieu d'implantation de bien à vendre), afin de rechercher un acquéreur pour le bien appartenant à la Commune de Saint-Pierre-des-Corps sis 70 rue Ambroise Croizat à Saint-Pierre-des-Corps.***

Le prix souhaité par la collectivité est fixé à 170 000 €.

- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.***

[TIME CODE: 1 h 34 min 46 s]

COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION :

2023 11 15 – 05 Compte-rendu de délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 alinéas 4 et 6 du Code général des Collectivités territoriales (C.G.C.T)

Par délibération en date du 19 mai 2021, il a été donné délégation au Maire en matière de marchés publics et d'acceptation les indemnités de sinistres.

Il s'agit d'informer le Conseil Municipal des décisions prises en vertu de ces délégations depuis le dernier conseil :

Date	Objet	Attributaire	Montant TTC
28/09/2023	Remplacement d'ardoises sur la toiture de l'hôtel de ville	CRETE (37 100)	3 122,27 €
05/09/2023	Remplacement des revêtements des plonges et des grilles caillebotis — Cuisine centrale J.Decour	RASQUIER VALLIOT (37 330)	2 766 €
14/09/2023	Portes et verrière de la cuisine de la RPA	RASQUIER VALLIOT (37 330)	8 448 €
14/09/2023	Mise en place d'une passerelle GSM pour véhiculer les informations d'alarmes	INEO EQUANS (37 210)	787,56 €
18/09/2023	Ajout d'un accès contrôlé sur la porte vitrée façade ouest (accès PMR) de l'hôtel de ville	INEO EQUANS (37 210)	4 476,64 €
21/09/2023	Eclairage salle discothèque	PRIMAULT (37 390)	1 384,82 €

02/10/2023	Kit de bandes permettant la détection d'obstacles pendant la fermeture de garage — CDC	PORTIS (37 100)	1 314 €
02/10/2023	Travaux de rénovation de bureaux au gymnase Despouy Lot 1 : Maçonnerie gros œuvre Avenant 1 : travaux supplémentaires	BRIAULT CONSTRUCTION (37 530)	+ 2 107,44 € (+16,35 %)
02/10/2023	Travaux de rénovation de bureaux au gymnase Despouy Lot 2 : Menuiseries Avenant 1 : travaux supplémentaires	L'AURA DU BOIS (37 390)	+ 6 818,64 € (+7,12 %)
04/10/2023	Diagnostic amiante + DPE maison 61 rue du 23 février 1950	VERITAS (37 100)	1 122 €
05/10/2023	Travaux de rénovation de bureaux au gymnase Despouy Lot 4 : Revêtements, peintures et sols Avenant 1 : travaux supplémentaires	PINXYL (37 270)	+ 1 412,40 € (+3,43 %)
05/10/2023	Fourniture et livraison de denrées alimentaires Lot 8 : préparations alimentaires réfrigérées + viandes cuites 5e gamme	ESPRI RESTAURATION (72 210)	Augmentation du montant maximum annuel de 19 500 € HT à 36 046,73 € HT (+ 84,86 %)
09/10/2023	Achat d'un compresseur et d'un enrouleur pour la régie bâtiment	LEGALLAIS (37 700)	1 931,51 €
18/10/2023	Achat accessoires (balais) pour la balayeuse	SOCIETE OUEST VENDEE BALAIS (79 500)	754,44 €
24/10/2023	Acceptation offre de règlement — suite incendie Brasserie de la Mairie — place Maurice Thorez	SMACL (79 060)	138 405 € (dont 44 428,57 € après travaux sur justificatifs)

M. FRANÇOIS : Il s'agit donc de prendre acte des délégations accordées au Maire dans les dépenses. Avez-vous des questions particulières ? Monsieur Guelmami !

M. GUELMAMI : Ça va être assez rapide : un peu comme pour le poste de police la dernière fois, on s'interroge sur le coût des travaux réalisés pour les bureaux du gymnase René Despouy, notamment sur tout ce qui relève de la peinture, de la menuiserie… Cela nous semble un petit peu excessif.

M. FRANÇOIS : De quel poste de dépense parlez-vous ? Celui à 6 818 euros ?

M. CONTE : Ce serait la rénovation des menuiseries ?

M. FRANÇOIS : Non, mais là, ce n'est pas très cher.

M. JEANNEAU [1 h 35 min 31 s] : Ce sont les travaux de peinture.

M. CONTE : Donc en fait les travaux supplémentaires, dans le cadre de l'avenant numéro 1, c'est ça ?

M. JEANNEAU : Ouais.

M. CONTE : Bah on a la menuiserie, on a toutes les huisseries, les placards… Ce sont tous les équipements.

M. JEANNEAU : Monsieur Conte, ce qui est à noter, en fait, c'est qu'on est à + 1 412,40 euros, soit + 3,43 % : donc si vous faites 1 412 divisés par 3,43, je vous laisse faire le calcul, mais on en arrive à… attendez, excusez-moi je refais le calcul rapidement, mais il me semble qu'on est à 40 000 euros, de mémoire, pour la peinture. Donc ça fait un peu beaucoup, sachant qu'on a un peintre en interne : c'est ce que vous avez dit en Commission sports ! Donc là, on a le résultat et ça fait un peu cher !

M. FRANÇOIS : Alors là, je rebondis sur ce que vous venez de dire : nous avons effectivement un peintre en interne. Vous nous reprochez de ne pas avancer suffisamment vite, mais si en plus, on leur donne à faire des travaux qui sont conséquents, comment voulez-vous qu'on avance sur les autres projets ? C'est juste une remarque !

M. JEANNEAU : Non en fait à chaque fois, c'est une question de coûts et d'opportunités. Quand on se retrouve avec 41 000 euros de peinture pour les bureaux du gymnase Despouy, ça fait un peu cher la peinture ! Je pense concrètement que si on avait diligenté notre peintre dessus, on y aurait quand même gagné !

M. CONTE : Alors je pense qu'il faut prendre en compte le fait qu'il y a aussi la réfection des murs qui va avec. C'est-à-dire que la peinture n'a pas été faite sur le mur en direct, derrière il y a eu la rénovation des murs, voilà.

M. JEANNEAU : Oui, c'est ce qu'on appelle un apprêt.

M. CONTE : Non non non, ce n'est pas de l'apprêt ! Ce n'est pas de l'apprêt « Leroy-Merlin »…

M. JEANNEAU : Ah d'accord, c'est ce qu'on appelle la préparation, il faut préparer le mur, etc. Mais avec 40 000 euros sur l'ensemble, je vous laisse calculer le nombre de mètres carrés par rapport au nombre d'euros, c'est quand même assez conséquent !

Je vous rappelle que j'étais auditeur à la Commission sports, donc je n'avais pas la possibilité de parler, même si à un moment donné, j'ai pu poser quelques questions… Mais là, on s'aperçoit concrètement que 41 000 euros de peinture, ça fait un peu beaucoup ! C'est comme les 300 000 euros qui ont été dédiés au poste de Police municipale… Je suis au regret de vous dire concrètement qu'il y a un souci de *sourcing*, il y a une déficience concernant l'argent public par rapport

à cela : on ne remet pas en cause ce que vous avez développé en matière de services, mais c'est le coût en fait qui pose problème…

[TIME CODE : 1 h 37 min 59 s]

M. CONTE : Je vous rappelle aussi que nous avons eu des surprises aussi à l'ouverture des enveloppes… Dont certains qui ont été relancés pour certains projets…

M. JEANNEAU : Pas sur la peinture !

M. CONTE : Et on a quand même eu, effectivement, des enveloppes qui ont un peu explosé.

M. JEANNEAU : Je le redis à chaque fois…

M. FRANÇOIS : On va s'arrêter là, Monsieur. Si vous voulez bien Monsieur Jeanneau, on va s'arrêter de discuter et de jouer les marchands de tapis. S'il y a vraiment un souci, je vous encourage à demander le détail des prestations effectuées lors du paiement de cette facture… Qu'en pensez-vous, Monsieur le Directeur ? Je pense que ce serait bien comme ça une fois que nous disposerons effectivement des éléments factuels, nous pourrons discuter. Parce que là, j'ai l'impression qu'on part dans une discussion un peu dans le vide ! Je crois que cette idée est partagée puisque je vois des approbations au sein de l'opposition…

M. JEANNEAU : Attendez, attendez ! Il y a approbation ?

M. FRANÇOIS : Je vois de l'approbation au sein de l'opposition ! Maintenant, ils ne veulent plus ! Mais…

M. JEANNEAU : Preuve qu'il en est que non ! Voilà !

M. FRANÇOIS : S'il vous plaît, Monsieur Jeanneau, s'il vous plaît ! Non, soyons sérieux.

M. JEANNEAU : Je poserai juste une dernière question. Ce qu'il faut, c'est aussi calculer le nombre de mètres carrés utilisés par euro dépensé, c'est ce qu'on vous demandera en prochaine Commission.

M. FRANÇOIS : Madame Lenoble ?

Mme LENOBLE : J'ai une demande d'information parce qu'en fait, on n'a pas réussi à savoir ce que vous appelez la « salle discothèque »…

M. FRANÇOIS : Eh bien moi non plus d'ailleurs ! Ne serait-ce pas la « discothèque » que nous avons à la bibliothèque ? Non, mais une discothèque, ce n'est pas forcément un *dancing* ! Moi aussi, je pense que c'est la bibliothèque, mais là pareil : on vous apportera une réponse, Madame Lenoble. Parce que là, ça patauge un peu…

M. CHAPEAU : Peut-être que ce sont les changements d'éclairage pour la Micro-folie… Les travaux ont commencé, mais cela n'a jamais été une discothèque ! Ou plutôt voilà, c'est une discothèque dans le sens où on y trouve des CD mis à disposition du public. Donc voilà, il faudrait plutôt mettre « la salle… », je ne sais plus comment, mais on peut changer la dénomination. Je pense que c'est cela.

M. FRANÇOIS : On n'a pas de licence IV là-bas, en plus ! Allez, y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Oui, Monsieur Soulas.

M. SOULAS : Très rapidement, j'ai été surpris de ne pas voir, dans la liste des opérations financées dans le cadre de ces délégations, les 5 000 euros prévus pour remplacer les moteurs électriques qui servent à l'arrosage des terrains de sport.

M. FRANÇOIS : Je vais laisser répondre mon Directeur général des Services.

[TIME CODE : 1 h 41 min 26 s]

M. GÉRARD : Je pense que dans les délégations, on mentionne ici les montants mandatés et que pour l'instant cette dépense a été commandée, mais non mandatée. Voilà, je pense que c'est cela l'explication.

M. FRANÇOIS : D'accord. Eh bien, je vous propose de prendre acte, merci.

Le Conseil Municipal prend acte du compte rendu de la délégation accordée en application des alinéas 4 et 6 de l'article 2122-22 du C.G.C.T.

[TIME CODE : 1 h 41 min 38 s]

M. FRANÇOIS : On passe à la délibération suivante… Ah oui, Madame Persiani, pour des raisons personnelles, souhaite quitter le Conseil municipal plus tôt : elle donne donc son pouvoir à Monsieur Delanchy. Voilà, c'est noté. Bonne soirée, Madame Persiani ! Je laisse donc la parole à Madame Métais.

ADMINISTRATION GENERALE :

Le départ de Mme PERSIANI en cours de séance baisse le nombre d'élus présents à 23, le nombre de votants restant le même : 31.

2023 11 15 – 06 Composition de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA)

Rapporteur : Mme Jeanine METAIS

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment son article L.2143-3,

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 46,

Vu l'avis de la commission générale en date du 14 juin 2023,

Vu le vote de la délibération N° 2023 06 28-04 du 28 juin 2023 portant sur la désignation du collège des élu(e)s, membres de la commission communale d'accessibilité,

Vu l'avis de la réunion du 26 octobre 2023 portant sur le collège des associations au sein de la commission communale d'accessibilité,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant l'obligation de mettre en place la commission communale d'accessibilité,

Considérant la volonté de la municipalité de soutenir l'accessibilité,

Considérant la composition de cette commission et notamment le collège associations,

L'exposé de Madame METAIS entendu,
il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *de décider de mettre en place la commission communale d'accessibilité composée de 18 membres dont 10 membres composant le collège des élue(e)s désignés lors du conseil municipal du 28 juin 2023 par délibération N° 2023 06 28-04 du 28 juin 2023, comme suit :*

    - *Monsieur Emmanuel François, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, président de la CCA,*

  9 membres au sein du collège Elus dont 5 pour le groupe de la majorité et 1 par groupe d'opposition, soit 4 :

    - *M. Garcia, au titre de l'accessibilité voirie*
    - *Mme Persiani, au titre de l'accessibilité ERP*
    - *Mme Métais, au titre de l'accessibilité personnes âgées et personnes en situation de handicap*
    - *M. Brimou, au titre de l'inclusion enfance et jeunesse*
    - *M. Frémont, au titre de l'accessibilité des logements*
    - *M. Soulas pour le groupe « A GaucheS Toute ! »*
    - *M. Guelmami pour le groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »*
    - *M. Benzaït pour le groupe « La France Insoumise »*
    - *Mme Grosléron pour le groupe « Agir Ensemble »*

En cas d'absence d'un élu titulaire, un suppléant nommé par le groupe pourra le remplacer.

- *de désigner 8 associations qui composeront le collège des associations, comme suit :*

    - *AGEVIE — Accompagnement des personnes âgées et des proches aidants,*
    - *APAJH — Association pour adultes et jeunes handicapés,*
    - *APF France Handicap,*
    - *BHV Basket Handicapés Valides,*
    - *Comité Valentin HAÜY — Association en aide aux personnes aveugles et malvoyantes,*
    - *IRECOV — Institut de rééducation et d'éducation pour la communication, l'ouïe et la vue,*
    - *Les petits frères des pauvres (Tours),*
    - *Secours Populaire.*

Mme MÉTAIS : Voilà, êtes-vous d'accord pour accepter cette délibération par rapport à cette commission ?

M. FRANÇOIS : Juste une information pour vous dire que l'Association des Petits Frères des Pauvres sera présente pour la première fois au Congrès des Maires cette année, du 20 au 22 novembre. Voilà, c'était juste une information. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur Rosmorduc.

M. ROSMORDUC : Oui, pendant les travaux préparatoires sur ce sujet-là, nous avions parlé ensemble de la possibilité de se faire représenter : puisqu'*a priori*, la désignation des membres de cette commission, dans les groupes d'opposition, n'était pas nominative. Sauf qu'à la lecture de la simple mention là, au 4e paragraphe en partant du bas, sur la page au recto, on comprend qu'on a juste la possibilité de « participer aux travaux en fonction de l'ordre du jour ». Donc pourrait-on faire mentionner vraiment que les représentants des groupes peuvent se faire représenter en cas d'absence ? *A priori*, c'était complètement possible.

M. FRANÇOIS : Je pense qu'on avait déjà répondu à cette question en commission, parce que cela ne posait aucun problème, il me semble. Nous l'avions dit en commission.

M. ROSMORDUC : Oui, donc peut-on le mettre dans la délibération ?

M. FRANÇOIS : Ah bah bien sûr ! On fait un amendement ? Donc qu'est-ce qu'on met dans l'amendement comme phrase ?

C'est bon, ça vous va ? Donc on fait un amendement pour que vous y soyez, il n'y a pas de souci.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide de mettre en place la commission communale d'accessibilité composée de 18 membres dont 10 membres composant le collège des élue(e)s désignés lors du conseil municipal du 28 juin 2023 par délibération N° 2023 06 28-04 du 28 juin 2023, comme suit :

- ***Monsieur Emmanuel François, Maire de Saint-Pierre-des-Corps, président de la CCA,***

9 membres au sein du collège Elus dont 5 pour le groupe de la majorité et 1 par groupe d'opposition, soit 4 :

- ***M. Garcia, au titre de l'accessibilité voirie***
- ***Mme Persiani, au titre de l'accessibilité ERP***
- ***Mme Métais, au titre de l'accessibilité personnes âgées et personnes en situation de handicap***
- ***M. Brimou, au titre de l'inclusion enfance et jeunesse***
- ***M. Frémont, au titre de l'accessibilité des logements***
- ***M. Soulas pour le groupe « A GaucheS Toute ! »***
- ***M. Guelmami pour le groupe « J'Aime Saint-Pierre-des-Corps »***
- ***M. Benzaït pour le groupe « La France Insoumise »***
- ***Mme Grosléron pour le groupe « Agir Ensemble »***

En cas d'absence d'un élu titulaire, un suppléant nommé par le groupe pourra le remplacer.

- ***de désigner 8 associations qui composeront le collège des associations, comme suit :***

  - ***AGEVIE — Accompagnement des personnes âgées et des proches aidants,***
  - ***APAJH — Association pour adultes et jeunes handicapés,***
  - ***APF France Handicap,***
  - ***BHV Basket Handicapés Valides,***
  - ***Comité Valentin HAÜY — Association en aide aux personnes aveugles et malvoyantes,***
  - ***IRECOV — Institut de rééducation et d'éducation pour la communication, l'ouïe et la vue,***
  - ***Les petits frères des pauvres (Tours),***
  - ***Secours Populaire.***

[TIME CODE: 1 h 46 min]

2023 11 15 – 07 Création et composition des commissions municipales consultatives — Vie Associative et Marché

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-22 fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales ;

Vu le règlement intérieur du conseil municipal validé lors de la séance du 16 mai 2023

Vu la délibération n° 2023 09 27 -09 du 27 septembre 2023 fixant les constitutions des commissions municipales consultatives.

Vu la volonté de la municipalité de renforcer le travail des commissions sur les deux thématiques citées en objet

Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur la composition des commissions.

Il vous est proposé la répartition suivante par commission présentée dans le tableau joint en annexe.

Cette délibération abroge la délibération N° 2023 09 27 -09 du 27 septembre 2023.

M. FRANÇOIS : Je laisse la parole à Monsieur Conte.

M. CONTE : Merci Monsieur le Maire. Donc nous vous proposons de créer une Commission Vie Associative, ainsi qu'une Commission Marché, donc relative au marché de notre commune.

Vous avez en pièce jointe la composition des deux commissions, à la fin du tableau. En revanche, il nous manque des noms pour les membres de l'opposition. Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Souhaitez-vous intervenir sur les noms ? Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Oui concernant la Commission Vie Associative, ce sera Monsieur Guelmami. Et concernant la Commission Marché, ce sera Monsieur Jeanneau.

M. FRANÇOIS : D'accord, c'est bien noté ? Ah, en fait, ces noms ont déjà été pris en compte !

M. CONTE : Alors au temps pour moi, c'est en effet sur le dossier sur table. Donc en fait, sur le dossier sur table, il manque…

M. FRANÇOIS : Monsieur Benzaït, vous êtes bien sur ces commissions Accessibilité, hein ?

M. CONTE : Non, on parle des marchés et de la vie associative.

M. FRANÇOIS : Ah oui. Alors s'il vous plaît, un peu d'ordre ! Sur la Commission des Marchés ?

M. BENZAÏT : Sur la Commission des Marchés, je pense que notre email visant à associer nos noms aux commissions n'est pas parti.

M. FRANÇOIS : Donc, est-ce que vous souhaitez siéger tous les deux ? Ou ça dépend des places ?

M. BENZAÏT : Non non, c'est une personne qui siège à chaque fois.

M. FRANÇOIS : Alors met-on Monsieur Benzaït ou Madame Kendri ?

M. BENZAÏT : Alors sur la Commission des Marchés, ce sera moi. Et sur la Commission Vie Associative, ce sera Madame Kendri.

M. FRANÇOIS : D'accord. Donc Monsieur Benzaït pour la Commission Marché(s), et Madame Kendri pour la Vie Associative.

M. CONTE : Nous allons rappeler les noms de l'opposition pour chaque commission, pour être sûrs qu'on n'a pas d'erreur.

M. FRANÇOIS : On commence par la Commission Vie Associative, d'accord ? Donc nous avons : Olivier Conte, Eloïse Drapeau, Mickaël Chapeau, Jeanine Métais, Amin Brimou, Laurence Lefèvre et Gamzé Ak.

M. CONTE : Voilà, et ensuite on a Monsieur Mohamed Benbedra ?

M. FRANÇOIS : C'était bien cela ?

Mme GOUNOT : Oui, et Sylvie Lenoble, Anis Guelmami, Béatrice Grosléron…

M. CONTE : Oui et donc pour la Vie Associative, Fatiha Kendri.

M. FRANÇOIS : Voilà, on est d'accord, tout le monde est d'accord là-dessus ? Donc on passe ensuite à la Commission des Marchés. Là, nous avons Alain Garcia, Olivier Conte, Christian Bonnard, Alain Delanchy, Amin Brimou, Stéphane Audusseau, Mukerrem Ak.

M. CONTE : Et ensuite Monsieur Mohamed Benbedra…

Mme GOUNOT : Et puis Catherine Bonneau, Cyrille Jeanneau, Béatrice Grosléron et Nabil Benzaït !

M. FRANÇOIS : Eh bien voilà.

M. CONTE : On est bien d'accord sur les noms ?

M. FRANÇOIS : Allez, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide :

- ***de créer les commissions municipales consultatives en lien avec les thématiques marchés et vie associative***
- ***d'approuver la composition des commissions présentée dans le tableau.***
- ***Cette délibération abroge la délibération N° 2023 09 27 -09 du 27 septembre 2023.***

[TIME CODE : 1 h 49 min 32 s]

M. FRANÇOIS : Je vous remercie, je laisse la parole à Madame Lefèvre.

Mme LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Maire. Le Conseil municipal vient donc de créer deux Commissions consultatives et nous nous en réjouissons. Je crois que sur la vie associative, la demande avait été faite par *Agir Ensemble*, il y a déjà un petit moment, par François Lefèvre.

Mon intervention a pour objet la création d'une Commission consultative sur l'Environnement. Alors pourquoi une telle demande aujourd'hui, dans le cadre du Conseil municipal plutôt que dans le périmètre restreint du bureau municipal ? Eh bien en fait, c'est pour rappeler l'urgence climatique qui s'impose à nous, à quelques jours de la prochaine COP 28 et alors que les habitants des communes du Pas-de-Calais souffrent de graves inondations, tandis que d'autres, dans le sud, subissent la sécheresse.

Alors je m'adresse à tous les élus de bonne volonté sur la crise climatique. Depuis 2020 j'ai participé à plusieurs ateliers sur le climat organisés par Tours Métropole Val de Loire (TMVL), ainsi qu'aux différents bilans et diagnostics sur la qualité de l'air de notre territoire. Je sais que je ne suis pas la seule élue attentive et préoccupée par le changement climatique. Début 2022, Michel Soulas et moi-même nous sommes retrouvés à l'Atelier sur la Fresque du Climat. J'aurais souhaité que tous les membres de la majorité, voire du Conseil municipal, puissent vivre cette expérience : cela n'a pas été possible. J'ai pensé ensuite proposer cet atelier au Forum des Associations, mais nous étions en pleine élaboration de la Charte et cela ne semblait pas être encore le bon lieu, ni le bon moment.

Hier, tout comme Christian Bonnard, j'ai répondu à l'invitation de Martin Cohen, vice-président de TMVL en charge de la Transition Écologique et Énergétique, et de Stéphane Houques, conseiller métropolitain délégué au Plan Climat : j'ai donc participé à la réunion de consultation pour avis, sur la stratégie du Plan Climat Air Énergie. Il s'agissait de comprendre la stratégie élaborée par les services de TMVL et de donner ensuite son avis.

Après un rappel des éléments du Diagnostic Climat Air Energie relatif au territoire de la Métropole, nous avons eu une présentation de la stratégie. Parmi les participants, il n'y avait pas que des élus de TMVL. J'ai ainsi retrouvé Cyrille Jeanneau au titre du panel des entreprises, j'ai retrouvé des agents de la Métropole ainsi que des citoyens et des experts. En sortant de la réunion, une conseillère d'une commune voisine m'a demandé si nous avons réussi à faire la Fresque du Climat entre élus du Conseil municipal de Saint-Pierre. Je lui ai répondu que malheureusement, non. Elle m'a dit qu'elle éprouvait elle aussi de grosses difficultés à sensibiliser ses collègues.

En sortant de la réunion, j'ai aussi évoqué ce sujet avec Cyrille Jeanneau et nous sommes tombés d'accord sur l'urgence de donner une suite à cette présentation. Mais comment ? L'idée est venue d'une Commission transversale sur l'Environnement, chargée de suivre les différents objectifs du Plan Climat sur notre commune. C'est cette idée que je vous soumets aujourd'hui, en espérant qu'elle se traduira par une délibération au prochain Conseil municipal : car c'est seulement si nous agissons rapidement, et tous ensemble, que nous pourrons tenir les objectifs ambitieux de ce Plan Climat Air Énergie, fixés à deux horizons : 2030 et 2050. Je vous remercie pour votre attention.

[TIME CODE : 1 h 52 min 51 s]

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Au nom du groupe *J'aime St-Pierre-des-Corps,* nous rejoignons cette proposition et nous insistons fortement sur la nécessaire transversalité de cette commission. C'est-à-dire qu'elle doit être, je dirais, l'alpha et l'oméga de notre pensée, que ce soit concernant le PLU, le PLH, etc. Enfin bref, de toute politique par rapport à cela.

Parce que quand on voit l'élaboration du Plan Climat, et nous y étions : Mme Lefèvre a redit les noms des personnes présentes sur les différentes manifestations. Donc il est dommage que les élus ne prennent pas en compte cette grosse problématique, sachant que nous sommes en zone inondable et que le risque peut nous tomber dessus ! On peut voir ce qui se passe dans le Pas-de-Calais aujourd'hui : ça arrivera chez nous.

Dernièrement, une conférence a été organisée avec un architecte urbaniste très connu qui s'appelle Philippe Madec : il nous disait que malheureusement à Saint-Pierre-des-Corps, on sera sous les eaux d'ici peu de temps. Donc on doit réagir fortement par rapport à cela, d'une part en termes d'information, et d'autre part en faisant de cette commission une commission transversale.

M. FRANÇOIS : Madame Kendri ?

Mme KENDRI : Oui, bonsoir. Je voulais juste préciser que j'ai fait la Fresque du Climat et effectivement, LFI soutient la création d'une telle commission. Nous y sommes favorables.

M. FRANÇOIS : OK. Eh bien, nous passons à la prochaine délibération et je laisse la parole à Monsieur Delanchy pour les ouvertures dominicales. Comment ? Ah, ne vous inquiétez pas, Monsieur Soulas, on ne va pas vous museler la parole ! Il n'y a pas de soucis !

M. SOULAS : Nous tenons à dire que nous y sommes favorables, nous aussi.

Mme BONNEAU : Donc peut-on savoir quand cette commission sera créée, normalement ?

M. FRANÇOIS : Probablement au prochain Conseil municipal, je pense qu'il n'y aura aucun souci pour cela, ce n'est pas très compliqué à faire.

Mme BONNEAU : Et alors, juste pour finir : il y a beaucoup de commissions, c'est très bien. Mais du coup, ce serait bien de repréciser les périmètres des adjoints qui sont adossés à ces différentes commissions, parce que là moi, personnellement je suis un petit peu perdue là-dedans ! Voilà.

M. FRANÇOIS : Très bien. Monsieur Delanchy, c'est à vous !

[TIME CODE : 1 h 55 min 21 s]

Ouvertures dominicales des commerces de détail pour l'année 2024

M. DELANCHY : Alors concernant l'ouverture dominicale des commerces de détail pour l'année 2024, en application du Code du travail, il est proposé au Conseil municipal de nous caler sur les mêmes dimanches que Tours Métropole, à savoir :

- le 14 janvier 2024 pour le premier jour des soldes d'hiver
- le 30 juin 2024 pour le premier jour des soldes d'été
- le 1er décembre 2024 pour le *Black Friday*
- les 8, 15 et 22 décembre 2024 également, pour les fêtes de fin d'année.

J'en ai terminé.

M. FRANÇOIS : Juste une intervention avant de vous laisser la parole : ce *Black Friday* commence à m'énerver sérieusement. Je pense qu'il faudrait intervenir auprès de la Métropole, de façon qu'on ne puisse pas…

Réactions inaudibles dans la salle.

M. FRANÇOIS : Ah ben, vous n'êtes pas tout seul à penser ce que vous pensez, Monsieur ! Ben oui, mais vous avez raison, mais vous n'êtes pas tout seul ! Vous n'êtes pas tout seul à y penser ! Allez, Monsieur Soulas, je vous laisse la parole.

M. SOULAS : En tout cas, je remercie Laurence Lefèvre d'avoir abordé le sujet de l'environnement, de la planète et tout ce qui va avec parce que là, pour le coup avec le *Black Friday* on est en plein dans ces enjeux-là. Alors on va peut-être faire un petit retour historique, car je ne sais pas si tout le monde sait ce que signifie le *Black Friday* : c'est donc le « vendredi noir ». Mais quelle est l'origine de ce vendredi noir ? En 1960 à Philadelphie, les commerçants ont décidé de faire des remises. Ils ont cassé les prix. Et donc que s'est-il passé en 1960 à Philadelphie ? Ce vendredi-là, il y a eu des embouteillages monstres et c'est donc la police de Philadelphie qui a inventé le concept de *Black Friday* ! Ce qui est fou c'est qu'aujourd'hui, 63 ans après, ce chaos est devenu un slogan publicitaire…

À la Métropole, ce sujet a été mis sur la table le 11 octobre 2022 en Commission du Développement Économique : je suis intervenu et j'ai développé trois arguments. Premier argument d'abord, je rappelais à mes colistiers que « Friday », ça veut dire vendredi, et non pas dimanche. Mais surtout, cette surconsommation a un coût pour la planète. Et enfin, d'où mon interrogation : 70 % des achats faits dans le cadre du *Black Friday* se font par Internet.

Et lorsque je suis intervenu l'an dernier dans le Conseil municipal, avec ces arguments que j'avais présentés dans cette Commission, Monsieur le Maire, vous nous avez dit qu'il fallait « soutenir le petit commerce de Saint-Pierre-des-Corps ». Et vous m'avez fait douter. Donc le dimanche après-midi, ce fameux dimanche qui suivait le *Black Friday*, j'ai pris mon vélo et j'ai fait le tour de tous les commerces de Saint-Pierre-des-Corps. Eh bien, à part le *Cocci Marke*t et la boulangerie de l'avenue de la République, tous les commerçants étaient fermés ! Donc l'argument ne tient pas.

Et lors de la Commission métropolitaine du Développement Economique du 12 décembre dernier [Note rédacteur : erreur sur la date] je vais citer les propos qu'a tenus Thibault Coulon, vice-président de cette commission et qu'on ne peut pas soupçonner d'un marxisme révolutionnaire en matière économique. Lorsqu'il a présenté ce projet de délibération, il a dit : *« nous avons entendu les arguments développés l'an dernier par Michel Soulas, et nous ne proposerons pas cette année, dans le cadre des ouvertures dominicales décidées par les Métropoles, ce dimanche du Black Friday. »* Donc aujourd'hui, c'est à ma grande surprise que je découvre qu'au Conseil municipal, nous allons statuer sur cette ouverture-là.

[TIME CODE : 1 h 59 min 30 s]

Maintenant, je voudrais évoquer les conséquences du *Black Friday,* et je remercie encore une fois Laurence Lefèvre parce que là pour le coup, j'ai eu l'impression qu'il y avait tout à l'heure un grand consensus pour sauver la planète. Alors il va falloir prendre ses responsabilités. Vous pouvez aller sur Google ou sur n'importe quel site pour effectuer des recherches et obtenir des rapports, il y en a des quantités. J'ai simplement pris le chercheur François Gemenne, professeur à Sciences Po et à HEC Paris. Je cite : *« aujourd'hui, le Black Friday est un symbole de cette surconsommation. Surconsommation particulièrement dans le domaine du textile qui a une énorme influence sur le climat, puisque c'est une industrie qui représente entre 3 et 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. »* Il rappelle aussi que la durée de vie d'un vêtement a été divisée par 2 au cours des 15 dernières années. Une situation qui n'est pas soutenable, selon lui, quand on connaît l'empreinte carbone de la production d'un vêtement, à la fois en termes d'émissions de CO2, mais aussi en matière de quantité d'eau utilisée. Et pourquoi parle-t-il du textile ? Parce que cela représente quasiment 80 % des ventes qui sont réalisées lors du *Black Friday !*

Autre critique : le *Black Friday* pousse à la consommation, mais son système de promotion numérique a également une influence sur le climat. François Gemenne alerte sur cette empreinte carbone du numérique, car un email représente 0,15 gramme de CO2. Et si on additionne ces milliards d'emails qui vont arriver, on va être sur une empreinte carbone considérable. Et aux emails s'ajoutent ensuite les transports par containers, via la Chine et des pays d'Asie du Sud-est, en avion, en cargo… Donc là, je ne vous fais pas un dessin sur le coût pour la planète ! Ensuite ces containers vont arriver par exemple chez Amazon, et puis pour le dernier kilomètre, on va remettre des camions sur les routes.

Donc ma conclusion, et après je me tais, c'est que je trouve qu'il y a une indécence à vouloir d'un côté, être une « Ville Amie des Enfants », et de l'autre, préparer pour ces enfants une planète saccagée par la surconsommation, par le vote d'une telle délibération. Nous en sommes tous responsables et en tout cas, moi personnellement, je voterai contre et le groupe *AGT* également.

Donc Monsieur le Maire, vous avez maintenant une responsabilité, et je pense d'ailleurs que cela pourrait vous honorer : vous seriez le premier Maire de la Métropole à refuser de rentrer dans cette surconsommation, et dans le saccage de la planète.

[TIME CODE : 2 h 02 min 8 s]

M. FRANÇOIS : Sur cette délibération, nous prenons nos responsabilités. Ceux qui veulent voter contre, ceux qui veulent s'abstenir, ceux qui veulent voter pour vont le faire en leur âme et conscience. On n'a pas de consigne de vote et j'en suis très content, quitte à ce qu'un débat démocratique

s'installe, d'autant que je partage cette idée que le *Black Friday* n'a aucun sens. Monsieur Durouchoux ?

M. DUROUCHOUX : Ne peut-on pas simplement supprimer ce dimanche 1er décembre, qui est accolé au *Black Friday*, et voter uniquement pour les cinq autres dimanches de l'année ?

M. FRANÇOIS : Alors je pense qu'il serait plus raisonnable effectivement de faire un amendement, en disant qu'on supprime dans cette délibération le dimanche du *Black Friday*. Qu'en pensez-vous ? On supprime le *Black Friday* ! Madame Lefèvre, je vous en prie.

Mme LEFÈVRE : Alors pour ma part, j'avais cru comprendre qu'en fait la Métropole soutenait le *Black Friday*, au vu de ce qui m'avait été présenté. Donc je suis contente d'entendre de la part de la Métropole un son de cloche différent, car personnellement, je partage complètement l'analyse qui vient d'être faite. J'ai d'ailleurs vu le film *Une année difficile* qui résume un peu les dégâts causés par le *Black Friday*, caricaturalement bien sûr, mais qui les analyse vraiment très bien et de manière très humoristique. Et donc c'est bien marqué sur la délibération que…

Brouhahas dans la salle…

M. FRANÇOIS : Arrêtez, s'il vous plaît, s'il vous plaît, oh !

Mme LEFÈVRE : C'est bien marqué sur la délibération que le dimanche supplémentaire peut être également décidé au choix des communes. Donc il nous appartient tout à fait de dire éventuellement « oui » ou « non » au sujet de ce dimanche-là, qui se rapporte au *Black Friday*.

M. FRANÇOIS : Non, mais en fait, le Black Friday n'est qu'un exemple cité dans la délibération : il y figure entre parenthèses.

Mme LEFÈVRE : On a déjà 5 dimanches travaillés, ça suffit…

M. CONTE : Alors petite précision : en fait aujourd'hui, si on supprime ce dimanche 1er décembre, on n'a pas besoin de passer de délibération. La loi autorise 5 dimanches, voilà. Donc en fait là, la délibération servait uniquement à faire passer le dimanche supplémentaire se rapportant au *Black Friday,* tout simplement.

Et on parle bien de l'année 2024, tout à fait. Car pour 2023, c'est trop tard, cela a déjà été délibéré. Donc aujourd'hui en fait, si on supprime le dimanche lié au *Black Friday*, finalement on n'a pas besoin de délibérer. À moins qu'on remette ce sixième dimanche à une autre date ? Mais bon, 5 dimanches, c'est déjà pas mal.

M. FRANÇOIS : Je pense que décemment, il faut qu'on vote un amendement sur cette délibération en disant qu'on n'est pas d'accord et qu'on supprime ce dimanche 1er décembre. Et donc qu'on vote la délibération pour confirmer l'ouverture des 5 autres dimanches qui sont proposés !

INTERVENANT NON IDENTIFIE [02 h 05 min 7 s] : Là, ce serait politique, mais légalement, il n'y a pas de nécessité de le faire.

M. FRANÇOIS : Oui, mais d'un point de vue politique…

M. GERARD [2 h 05 min 12 s] : En fait, c'est seulement dès lors qu'on dépasse le nombre de 5 dimanches qu'il faut que le Conseil municipal délibère.

M. FRANÇOIS : Oui, mais d'un point de vue politique, je pense que c'est important. On va aller dans cette voie-là, si vous me le permettez. Oui, Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Si vous voulez vraiment agir politiquement, vous pouvez éventuellement voter un vœu sur ce sujet au prochain Conseil municipal. Un vœu dans lequel vous affirmez la volonté qu'il

n'y ait que 5 dimanches sujets à ouverture, et non pas 6. Et là maintenant, comme l'a dit l'administration, on ne vote pas la délibération et puis point barre… Puisque c'est la question d'un éventuel 6e dimanche qui est posé.

M. FRANÇOIS : Je vais faire voter cette délibération Monsieur Jeanneau, voilà. Oui, Monsieur Chapeau ?

M. CHAPEAU : Je crois malheureusement qu'on se trompe un peu, là. Parce qu'en supprimant ce dimanche, on ne supprime pas le *Black Friday* qui se tient le dernier vendredi. Donc, en fait, que supprime-t-on ? On supprime une possibilité pour les magasins : car il suffit de se promener en ville, et je l'ai fait aujourd'hui, pour voir que maintenant le *Black Friday* ne se limite plus au vendredi. Il est maintenant au minimum sur 3 jours aux *Galeries Lafayette* voire 5 jours chez *Jules*.

Donc malheureusement, on va sur une dérive d'une logique commerciale à l'image d'autres, comme ce que nous avons eu pour Halloween il y a quelques jours : c'était purement commercial, on est dans cette logique-là et c'est plutôt cela qu'il faut combattre. Mais ce n'est pas en disant qu'on enlève le dimanche du *Black Friday* qu'on va réussir : non dans ce cas, on enlève seulement la possibilité pour les enseignes de faire du commerce un jour de plus sur cette date-là. Parce que maintenant on n'arrivera pas, malheureusement, à combattre le *Black Friday.* Après oui, ce sera déjà ça, voilà.

M. FRANÇOIS : La proposition de Monsieur Chapeau vous convient ? On rédige l'amendement en ce sens ?

M. CHAPEAU : Il n'y a pas de proposition. C'est-à-dire que si vous voulez, on enlève le dimanche pour ne pas permettre aux commerces de faire un jour de plus… Mais, et je voyais Madame Allyasbgran-Quintard me regarder : disons qu'enfin voilà, vous allez aux *Galeries Lafayette*, vous verrez que le *Black Friday* se tient cette année sur 3 ou 4 jours ! On n'est même plus sur un vendredi noir, on est sur une semaine de promotion juste avant les fêtes de Noël.

M. FRANÇOIS : Monsieur Benbedra ?

M. BENBEDRA : Le but, c'est que la loi autorise 5 dimanches travaillés et pas de sixième, tout simplement. Donc voilà, que ce soit *Black Friday* ou *Sunday,* etc.

M. SOULAS : Mais celui-ci, il a quand même une valeur symbolique, au regard en plus de l'intervention précédente. Effectivement, je rejoins Monsieur Chapeau : on ne va pas décider ce soir de supprimer le *Black Friday,* mais en tout cas, la question qui nous est posée, c'est celle de l'extension sur un dimanche.

M. FRANÇOIS : Alors écoutez : sur la réflexion, puisqu'il s'agit quand même d'un dimanche 1er décembre, il est vrai que c'est aussi le moment où on commence à faire les cadeaux de Noël !

M. SOULAS : Ah bah ça y est, déjà !

M. FRANÇOIS : Donc sur la réflexion, je vais ajourner la délibération de façon que nous ayons une réflexion un peu plus poussée. Nous la remettrons au prochain Conseil municipal, en ayant cette attention particulière relative au *Black Friday*. Je pense que c'est très bien de pouvoir en discuter et de dire « non, on est contre ce *Black Friday* ». Donc la délibération est ajournée.

Délibération ajournée.

[TIME CODE : 2 h 08 min 23 s]

2023 11 15 – 08 Caisse des écoles — Nouvelle désignation d'un membre

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu les articles L.212-10, L.212-12 et R.212-24 à R.212-33 du Code de l'Éducation,
Vu l'article 4 des statuts de la Caisse des Écoles de Saint-Pierre-des-Corps,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal.

Au Conseil Municipal du 6 avril 2022 par délibération N° 2022-43, le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles était composé de :

- *Eloïse Drapeau, Amin Brimou, Fatiha Kendri, Maoya Drici-Kouba*

Suite à la démission de Madame Maoya Drici-Kouba de ses fonctions de conseillère municipale, il convient de procéder à une nouvelle désignation d'un membre au sein du Comité de la Caisse des Écoles.

La proposition est la suivante pour remplacer Madame Maoya Drici-Kouba :

- *Sylvie Lenoble*

M. FRANÇOIS : Cette délibération fait suite à la démission de Maoya Drici-Kouba, et consiste à proposer à Madame Lenoble de siéger à la Caisse des écoles. Y a-t-il des questions particulières ?

Mme LENOBLE : Ce n'est pas une question, c'est un commentaire. On regrette quand même beaucoup le fait que je n'ai pas pu voter au premier CA de la Caisse des écoles, alors que j'étais déjà élue, même si j'ai pu y participer. Il y a eu un dysfonctionnement des services alors que de notre côté nous avons, vous savez, un secrétaire dans notre groupe qui effectue le travail de façon extrêmement précise. Nous avions fait tous les courriers et puis il y a eu vraiment un malentendu sur la procédure : ce n'est vraiment pas de notre fait parce que nous étions dans les clous. Donc je n'ai pas pu participer aux votes lors de ce CA : ce n'est pas une affaire gravissime, mais cela dit, quand même !

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas du fait de l'équipe municipale non plus. Je parle en toute transparence là-dessus. OK, donc je vous propose de passer au vote.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter à main levée.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide de désigner Madame Sylvie LENOBLE.

Le Conseil d'Administration de la Caisse des Écoles est composé de : Eloïse Drapeau, Amin Brimou, Fatiha Kendri, Sylvie Lenoble.

[TIME CODE : 2 h 09 min 26 s]

M. FRANÇOIS : Je vais laisser maintenant la parole à Monsieur Olivier Conte pour nous parler des créances irrécouvrables.

FINANCES :

2023 11 15 – 09 Créances irrécouvrables — Budget principal de la commune

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'admission en non-valeur de côtes transmises par les services du trésor, d'un montant total de 22 725,37 €

Vu l'avis de la commission des finances en date du 8 novembre 2023,

Tous les recours ayant été épuisés,

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 22 725,37 € et d'inscrire la dépense aux comptes 6541 et 6542 pour les sommes respectives de 15,00 € et de 22 710,37 €, conformément à l'annexe jointe.

M. CONTE : Donc comme cela est évoqué en Commission des Finances chaque année, le Trésor nous envoie la liste des créances irrécouvrables. Cette année, leur montant est de 22 725,37 euros. On vous demande donc de voter pour confirmer ces créances irrécouvrables : vous avez en document annexe tous les postes qui sont touchés par ces créances irrécouvrables, après les relances requises. Voilà. Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide d'admettre ces créances en non-valeur pour la somme totale de 22 725,37 € et d'inscrire la dépense aux comptes 6541 et 6542 pour les sommes respectives de 15,00 € et de 22 710,37 €, conformément à l'annexe jointe.

[TIME CODE : 2 h 10 min 19 s]

2023 11 15 – 10 Décision modificative numéro 3 Exercice 2023 — Budget Principal de la commune

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget primitif et les DM1 et DM2 de l'exercice 2023,

Monsieur CONTE expose à l'assemblée le projet de la décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 du budget principal de la commune dont les mouvements budgétaires par section et par chapitre sont décrits ci-après :

Dépenses de fonctionnement DM3 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Dépenses imprévues	022	2 144,80
Charges de personnel	012	244 511,00
Charges financières	66	9 715,32
Charges exceptionnelles	67	19 200,00
Total des dépenses réelles		**275 571,12**
Total des dépenses d'ordre		***0,00***
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		**275 571,12**

Recettes de fonctionnement DM3 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Atténuation de charges	013	2 550,00
Produits des services	70	6 914,66
Impôts et taxes	73	5 282,00
Dotations et participations	74	246 680,80
Produits exceptionnels	77	9 656,43
Reprises sur amortissements et provisions	78	4 487,23
Total des recettes réelles		**275 571,12**

Dépenses d'investissement DM3 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Total des dépenses réelles		**0.00**
Total des dépenses d'ordre		***0.00***
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		**0.00**

Recettes d'investissement DM3 - 2023		
Libellé	**Chapitre**	**Montant en €**
Total des recettes réelles		**0.00**
Total des recettes d'ordre		***0.00***
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		**0.00**

M. CONTE : Cette décision modificative numéro 3 a été présentée elle aussi en Commission Finances, mais elle a fait ensuite aussi l'objet d'une modification depuis la Commission Finances. Nous avons donc une modification pour un montant de 244 511 euros, notamment sur le chapitre 012. Et nous avons aussi des modifications sur les chapitres 66 et 67. Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Monsieur Jeanneau, on vous écoute.

M. JEANNEAU : Oui, donc la totalité du montant pour donner suite à cette modification, c'est 275 571,12 euros.

Voilà la preuve qu'un travail en commission peut porter ses fruits. En effet, lorsqu'on a vu avec Michel Soulas, à la fin du mois, la première mouture élaborée en Commission, il y avait un petit souci, voire un gros souci : c'est-à-dire que les 40 000 euros qui étaient prévus par l'État…

M. CONTE : On va en parler après de cela. En fait, le sujet va arriver après.

M. JEANNEAU : Ça va arriver après. Bon, voilà, mais je détiens le temps de parole donc en fait, ces 40 000 euros étaient prévus en recette, mais ils n'étaient pas prévus en dépenses. Donc je tiens à remercier les services qui ont été réactifs par rapport à cela, et le Maire d'avoir permis de rectifier l'« erreur »… Alors une erreur qui n'en était pas une, enfin disons qu'il y avait eu un souci, on va dire ça comme ça. Et donc nous en prenons acte.

En tout cas, c'est la preuve que sur cet élément-là, il y a eu une écoute de la majorité, on tient à la remercier. Cela étant, il aurait été bien d'éviter en amont d'avoir à faire ce travail, mais bon au moins on sert à quelque chose, Monsieur Conte ! Voilà !

M. FRANÇOIS : Merci.

M. CONTE : C'est pour cela qu'il y a des commissions.

M. JEANNEAU : Oui, c'est pour cela qu'il y a des commissions, et ce qui serait intéressant, ce serait de pouvoir faire la même chose partout et qu'on puisse nous écouter encore plus ! Vous verriez, vous avanceriez plus rapidement !

M. FRANÇOIS : Merci pour votre intervention, Monsieur Jeanneau. Pas d'autres demandes ? Monsieur Rosmorduc !

[TIME CODE : 2 h 12 min 27 s]

M. ROSMORDUC : Oui, une remarque sur le choix quand même dommageable fait par la Ville, concernant de la mise en place du centre temporaire de recueil pour les titres d'identité. C'est peut-être un tout petit peu regrettable de ne pas avoir ciblé le nombre de titres à produire, et de ne pas avoir calé les moyens à mettre en place pour satisfaire la demande au regard des subventions. Et vous auriez même pu y aller un petit peu *crescendo*.

Parce que le reste à charge qui est présenté ici, est quand même du coup à peu près de 25 000 euros. Ce n'est pas neutre, surtout quand on voit les recherches de recettes que vous faites sur des services publics essentiels comme la bibliothèque, la piscine, etc. On en passe, mais je parle de tout ce qu'on a pu critiquer à propos de toutes petites recettes : parce que ces recettes sont nécessaires, mais il y a peut-être aussi des dépenses qui ne le sont pas forcément.

Et donc au lieu d'y aller à fond tout de suite, il aurait peut-être été un petit plus judicieux d'ajuster les besoins pour minimiser le reste à charge au plus grand. Parce que là c'est comme si on se disait « ce n'est pas grave, on a 25 000 euros à mettre ». Je crois que sur les recettes de la bibliothèque, on était à 8 000 euros et vous les jugiez nécessaires, alors qu'on aurait pu obtenir un bénéfice, un solde positif en refusant cette recette tout en s'asseyant sur une telle dépense. Donc voilà, ça c'est un petit peu le coté dommageable…

Et quand vous justifiez ces choix comme étant bénéfiques au nom des missions de service public de la collectivité, alors c'est vrai : il y avait un vrai besoin et c'était citoyen de s'engager et de répondre à ce besoin. En revanche, ce n'est pas forcément un besoin pour les Corpopétrussiens : encore une fois, les gens viennent de loin pour faire faire leurs titres et quand un créneau est pris, on peut venir de Nantes, de Poitiers, etc. Donc je ne sais pas si vous avez recensé un petit peu d'où venaient les

citoyens pour faire leur titre, mais je pense qu'on n'a pas répondu à beaucoup de gens de Saint-Pierre-des-Corps. Donc voilà, il aurait été judicieux d'ajuster la dépense à la recette.

Ensuite, j'ai juste une petite question et je m'en excuse parce que je n'étais présent ni à la Commission des Finances ni à celle des Ressources Humaines où j'aurais pu la poser. Mais donc le surcoût indiqué à 85 000 euros porte-t-il bien sur de l'embauche en CDD ?

M. CONTE : Oui, CDD.

M. ROSMORDUC : Et il se termine à partir de quand ?

M. CONTE : L'essentiel des agents qui travaillent au recueil des titres d'identité ont fini leur contrat au 31 octobre. Donc là, il ne nous reste que deux agents qui restent encore pendant un mois, notamment pour délivrer maintenant tous les titres qui ont été faits.

M. ROSMORDUC : Donc il n'y a pas de fin, quoi ! Et donc ma dernière question, car je suis surpris de ne rien voir dessus : y a-t-il eu ou non le débat sur une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat [2 h 15 min 5 s] ? Ce sujet agite beaucoup les collectivités locales donc est-ce qu'il y a eu un débat à Saint-Pierre-des-Corps sur ce point ?

M. CONTE : Non, pas en Commission Finances.

M. ROSMORDUC : Non, mais cela pouvait être un débat au sein de votre majorité. Est-ce que les salariés, les agents publics vous ont saisis pour la mise en place de cette prime ? Le décret est paru le 31 octobre sur les modalités applicables. Donc, est-ce que vous avez été saisis ? Est-ce que vous avez répondu ?

M. FRANÇOIS : Les deux syndicats nous ont saisis, oui. Et nous avons dit non. Voilà, dont acte. D'autres questions ? Eh bien, écoutez, je vous propose de passer au vote.

[TIME CODE: 2 h 15 min 56 s]

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 20 voix pour, 8 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 3 abstentions (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Béatrice GROSLÉRON) :

adopte la décision modificative n° 3 de l'exercice 2023 du budget principal de la Commune qui s'équilibre à 275 571,12 € dont :

- ***275 571,12 € en section de fonctionnement***
- ***0 € en section d'investissement.***

[Note rédacteur : M. le Maire a d'abord annoncé que la délibération était votée à l'unanimité et a enchaîné sur l'ordre du jour en faisant aborder le point 11, présenté par M. Conte. Mais Cédric Rosmorduc a demandé, dès le début du point 11, à refaire le vote sur la délibération n° 10, expliquant que les conseillers d'opposition n'ont pas eu le temps d'exprimer leurs votes. M. le Maire a accepté de faire revoter la délibération n° 10, celle-ci a finalement été votée à la majorité, avec le détail définitif des votes ci-dessus.]

2023 11 15 – 11 Règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le décret numéro 2015 –1899 du 30 décembre 2015 portant application de l'article 106 de la loi du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la république,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles, et à leurs établissements publics administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 28 juin 2023, adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M. 57 au 1er janvier 2024,

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2024, dans le cadre de la nomenclature M 57, il convient d'adopter un règlement budgétaire et financier fixant, notamment, les règles de gestion applicable aux grands principes budgétaires, à la gestion pluriannuelle, à l'exécution budgétaire et à la gestion du patrimoine, de la dette et des risques,

Il est proposé au Conseil Municipal, après débat, d'approuver le règlement budgétaire et financier de la Ville de Saint Pierre des Corps au 1er janvier 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

[TIME CODE : 2n15mn58]

M. CONTE : Donc cette délibération s'inscrit ici dans le cadre du passage à la M57, au 1er janvier 2024. Il s'agit d'une nouvelle nomenclature comptable que vont utiliser les services financiers. Il est prévu de créer un règlement budgétaire et financier pour la Ville de Saint-Pierre-des-Corps : ce règlement portera purement sur le fonctionnement des services financiers, et il vous est proposé au vote.

M. FRANÇOIS : En fait à l'attention du public présent, nous avions avant une grille qui était un peu compliquée, et on ne s'y retrouvait pas par rapport aux écritures comptables. Alors que là, ce sera beaucoup plus précis et ça permettra de mettre les dépenses et les recettes dans les bonnes cases. Ou en tous les cas, dans des cases plus précises. Voilà pourquoi ce tableau est présent. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Oui sur la délibération précédente, vous êtes allé vite ou alors on est allé trop lentement, mais c'est vrai que normalement, on vote contre les décisions modificatives, au motif qu'on vote toujours contre les décisions budgétaires qui figurent dessus.

Donc je ne sais pas s'il est encore temps de revenir dessus, excusez-nous, mais le vote est allé vite pour nous et puis là, on a oublié, clairement. Ça a été très rapide, nous sommes désolés, mais c'est vrai que ce serait bien de pouvoir refaire le vote.

M. FRANÇOIS : Peut-on légalement refaire le vote ? Oui ? Eh bien, je veux bien refaire le vote pour la délibération précédente, ça ne me pose aucun problème.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons donc 3 abstentions, y compris celle de Mme Grosléron portée par Cédric Rosmorduc. Je vous remercie.

Le détail du vote de la délibération 2023 11 15 – 10 est rectifié.

[TIME CODE : 2 h 18 min 15 s]

M. FRANÇOIS : Bon, où en sommes-nous là ? Nous en sommes à la délibération sur le M57, et vous expliquiez, M. Conte, qu'on change effectivement de tableau…

M. CONTE : Sur le règlement budgétaire des finances. Avez-vous des questions ?

M. ROSMORDUC : Oui, nous avons une incompréhension sur l'article 1-1-2, qui montre une difficulté dans nos échanges puisqu'à chaque exercice budgétaire, on demande que le compte administratif soit voté au plus tard en même temps que le budget primitif.

Alors puisqu'on a un règlement financier qui se fait sur trois exercices donc 2024-2025-2026, donc là on voit que pour 2024, vous accédez à cette demande, que vous approuviez d'ailleurs régulièrement. Mais d'après ce que nous lisons dans cet article-là, pour 2025 ce ne serait plus le cas au motif que « c'est plus lisible quand on arrête ». Donc je ne comprends pas trop pourquoi pour 2024, vous accédez à notre demande que vous jugiez pertinente, mais que vous ne le fassiez plus pour 2025 ?

Et ensuite, j'ai deux petites demandes : à l'article 1.1.3, vous faites référence à une lettre de cadrage qui est transmise aux services. On souhaiterait effectivement pouvoir être aussi destinataires de cette lettre de cadrage au titre des documents administratifs communicables, si vous pouvez nous la transférer dès qu'elle est rédigée.

Ensuite, il est fait référence à l'article 2.1.2 à propos d'une stratégie financière sur les Ressources Humaines à l'échelle du mandat. Donc si nous pouvions avoir communication aussi de cette stratégie financière sur la fin de mandat, ce serait intéressant.

M. FRANÇOIS : Juste pour répondre sur la lettre de cadrage : je pense qu'elle est faite, hein ? Oui, la lettre de cadrage est déjà réalisée, on peut vous la transmettre, il n'y a aucun souci, Monsieur Rosmorduc. Je vais laisser Monsieur Conte vous répondre sur le reste.

M. CONTE : Concernant le vote du compte administratif, il est effectivement prévu de l'avoir avant le vote du budget pour l'année 2024. Et on souhaite aussi que le budget primitif soit préparé pour fin 2024, donc voilà la raison.

Et après, alors pour ne pas vous dire de bêtises, le vote du budget primitif pour 2025 sera voté en décembre 2024. Et donc automatiquement, le compte administratif sera voté après.

M. ROSMORDUC : Alors effectivement, vous me répétez là ce qui est écrit. Mais ce qu'on ne comprend pas et on vous demande pourquoi, c'est que vous jugez utile de voter un compte administratif en même temps que le budget primitif, et pourtant vous écrivez que vous ferez le contraire en 2025 pour des soucis de lisibilité. Donc tel est le sens de ma question.

M. CONTE : Alors tout simplement parce que voter au mois de mars un budget qu'on a déjà commencé à exécuter, ça n'a pas de sens. Donc on aura un budget primitif qui se rapportera à l'année 2025 et sera voté en 2024 : donc la visibilité, vous l'aurez sur tout l'ensemble, y compris dès l'exécution qui commence au 1er janvier. Car l'exécution d'un budget commence au 1er janvier.

[TIME CODE : 2 h 21 min 35 s]

M. FRANÇOIS : Alors je suis d'accord avec ce que vous dites : on ne pourra pas avoir le compte administratif avant de voter notre budget prévisionnel.

Je suis d'accord avec vous et ce serait bien. Sauf que quand on a un budget prévisionnel : si on commence à avoir un budget prévisionnel pour une année et qu'on sort le budget prévisionnel au mois de mars, ça n'a pas de sens. Il y a un moment, il faut que ça s'arrête. Je crois que dans les collectivités, il serait grand temps que dès fin décembre, on soit capable de dire et d'annoncer un budget prévisionnel pour l'année qui va venir !

J'en veux pour preuve que par moments, et c'est le cas à la Métropole, et peut-être chez nous aussi, je ne sais plus… Oui, c'est le cas sur les comptes annexes : eh bien, par exemple sur les comptes annexes nous sommes obligés de faire des lignes de trésorerie parce qu'on n'a pas encore voté notre budget ! Et sur les autorisations de mandatement aussi, on est bien ennuyés…

Donc je vais laisser la parole à Monsieur le Directeur général des Services, mais c'est pour cela justement, qu'il est important de voter son budget prévisionnel le plus tôt possible, de façon à être opérationnel dès le début de l'année, et surtout dans les mandatements. Je laisse justement la parole à Monsieur Gérard qui va vous expliquer cela.

M. GÉRARD : Merci Monsieur le Maire. Donc quand je suis arrivé au sein de la collectivité, sachant que le budget a été voté le 22 mars 2023, mais nous avons constaté qu'il n'y avait pas eu avant d'autorisation de mandatement faite par le Conseil municipal. Donc en début d'année 2023, le budget 2023 ne pouvait pas être consommé : les services ont dû attendre, en gros, que le budget soit exécutoire, on va dire le 1er avril, pour pouvoir commencer à travailler ! Donc, pendant 3 mois, les services étaient en attente.

Pour 2024, les services proposeront aux élus de faire des autorisations de mandatement à hauteur de 25 % de la prévision N-1, justement pour commencer à payer des factures en 2024, mais sur des opérations que vous n'aurez pas votées puisque le budget arrivera avant le 15 avril 2024. Donc parfois ça aussi, cela génère une incohérence. Après, de plus en plus de collectivités font leur budget en décembre, justement pour avoir une visibilité d'exécution au sein des services, une fois que ça a été validé politiquement : et après on fait soit un budget supplémentaire, soit des décisions modificatives dès qu'on a la connaissance finalisée du compte administratif.

Voilà donc, c'est vrai que c'est mieux de savoir comment on clôture un exercice, pour pouvoir en réattaquer un : on travaille beaucoup plus au sein des services sur de la prospection qui nous permettra, je le souhaite avec la nouvelle Directrice des Finances, d'avoir un estimatif du compte administratif au moment du vote du budget de décembre à N-1. En tout cas, c'est l'objectif que l'on souhaite, mais il ne sera pas garanti non plus puisque c'est bien le compte de gestion qui permettra aussi la validation du compte administratif. Mais en tout cas, c'est dans ce sens-là que les services souhaitent travailler.

M. FRANÇOIS : C'est juste une question de bon sens. Effectivement, je suis d'accord avec vous, il n'y aura pas de compte administratif avant de voter le budget primitif.

[TIME CODE : 2 h 24 min 51 s]

M. ROSMORDUC : Alors c'est juste pour dire que je ne comprends pas trop la question du bon sens. Aujourd'hui, depuis que vous êtes aux affaires, on vote un budget avant d'avoir les chiffres du compte administratif. Donc vous jugez que c'est peut-être de bon sens…

M. FRANÇOIS : Je ne parlais pas de « bon sens » pour cela.

M. ROSMORDUC :… Sauf que vous le corrigez pour ne pas le faire en 2024, et vous revenez dessus sur 2025 ! Enfin clairement, en matière de cohérence et de lisibilité, je ne suis pas convaincu…

M. FRANÇOIS : Non non, Monsieur Rosmorduc…

M. ROSMORDUC : Ben si, écoutez, vous réécouterez l'audition pour voir : en 2023 on a voté un budget primitif sans le compte administratif. En 2024, on votera le budget primitif avec le compte administratif. Et en 2025, on votera le budget primitif sans le compte administratif : bon, telle est votre cohérence, moi je n'y comprends rien. Ce n'est pas très cohérent ou alors vous nous renverrez un truc pour nous expliquer…

En tous les cas sur le compte administratif, si effectivement vous prenez l'engagement, comme vous l'aviez pris en 2021 je crois, de nous transmettre, même à titre provisoire, un compte administratif qui nous permette de comprendre ce qu'on va voter au budget primitif, ce serait déjà une bonne avancée et ce serait lisible.

Parce qu'au titre de la lisibilité, le fait de nous dire « ce n'est pas grave, vous votez un budget et ensuite on connaît nos recettes, on fait une décision modificative. Ensuite, on connaît nos dépenses, et on refait une ou des décisions modificatives, ou un budget supplémentaire… » Disons que la multiplication des actes budgétaires n'entraine pas une certaine lisibilité.

M. FRANÇOIS : Ah, je suis d'accord.

M. ROSMORDUC : Donc très clairement, les communes qui votent leur budget, avant de connaître leur compte administratif, doivent faire ensuite une foultitude de décisions modificatives ou de budgets supplémentaires. Et donc ce n'est pas lisible. En revanche, quand on vote le budget une fois qu'on connaît ses recettes et qu'on connaît ses excédents, généralement on fait moins de décisions modificatives et c'est plus lisible. Voilà.

M. FRANÇOIS : Je suis d'accord, je partage complètement ce que vous dites. Sauf que pour des questions d'opérationnalité, nous sommes dans l'obligation, et je pense que c'est nécessaire, de voter un budget primitif le plus tôt possible. Et cela de façon que les dépenses prévues au budget primitif puissent être effectivement effectives au moment où l'année démarre ! C'est ça l'intérêt. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

M. ROSMORDUC : Et qu'en est-il de votre stratégie sur les RH ?

M. FRANÇOIS : Non, pas RH ? Financière, plutôt ?

M. ROSMORDUC : Si si, c'est ce que j'ai cité à l'article 2.1.2 , je lis « la stratégie financière RH sur le mandat. » Donc il s'agit bien des Ressources Humaines, il est fait référence à une « stratégie financière sur la durée du mandat » en matière de RH. Donc pouvez-vous prendre l'engagement de nous transmettre aussi ce document si vous l'avez ?

M. FRANÇOIS : Mais ça n'a rien à voir avec la délibération ? C'est une question à part ?

M. ROSMORDUC : C'est dans le règlement.

M. FRANÇOIS : D'accord, très bien. Pas de souci, de toute façon. On pourra bien sûr vous le transmettre, aucun problème là-dessus.

D'autres demandes d'intervention ? Alors je vous propose de voter. Ah Monsieur Jeanneau, mais je viens de poser la question ! Allez-y !

M. JEANNEAU : Vus les éléments que vous avez sortis tout à l'heure, c'est bon vous pouvez…

M. FRANÇOIS : Suivez, suivez ! On a bientôt fini…

M. JEANNEAU : Mais je suis, je suis comme vous, Monsieur le Maire. Je reprends ce que je disais en commission : je trouve que le montant de 300 euros est quand même relativement bas, et le fait d'avoir 3 devis pour des factures de moins de 300 euros… Il aurait été intéressant d'augmenter un peu ce plafond à 500 ou 1000 euros, de façon à pouvoir permettre une réactivité plus importante des services, et non pas de la paperasse inutile. Sachant que j'avais demandé en commission les éléments de pourcentage sur cela, et j'espère que ma demande est en cours de traitement.

[TIME CODE : 2 h 28 min 25 s]

M. CONTE : Concernant cette question des 300 euros, la réponse est la même qu'en commission. Pour l'instant, nous n'avons pas eu de remontées ni de désagréments provenant des services. Par contre là, en effet, les services travaillent à la demande que vous avez formulée lors de la commission. Donc ça fait un peu de boulot pour les services !

M. FRANÇOIS : Alors y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Cette fois, je vous propose de voter cette délibération sur le règlement budgétaire.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 20 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide d'approuver le règlement budgétaire et financier de la ville de Saint-Pierre-des-Corps au 1er janvier 2024, tel qu'annexé à la présente délibération.

[TIME CODE : 2 h 29 min 16 s]

M. FRANÇOIS : La prochaine délibération concerne la renégociation de la dette et je laisse la parole à Monsieur Olivier Conte pour nous en parler.

2023 11 15 – 12 Renégociation de la dette avec la société de financement local — Prêt N° MIS503416EUR001

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la nécessité de refinancer le contrat de prêt ci-après au travers d'un emprunt d'un montant global de 2 330 928,70 €.
Vu les besoins de financement de la ville pour l'ensemble des projets qu'elle porte sur son territoire.
Vu l'offre de refinancement de la Caisse française de Financement Local et des conditions générales version CG-CAFFIL-2023-15 y attachées
Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 08 novembre 2023
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	*CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL*
Emprunteur :	*VILLE DE SAINT PIERRE DES CORPS*
Montant du contrat de prêt :	*2 330 928,70 €*
Durée du contrat de prêt :	*9 ans et 4 mois*
Objet du contrat de prêt :	*à hauteur de 2 330 928,70 €, refinancer, en date du 01/01/2024, le contrat de prêt ci-dessous:*

Numéro du contrat de prêt refinancé (001 — Score Gissler 1A)	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement (maximum)
MIS503416EUR001	2 247 815,69 €	83 113,01 €
Total des sommes refinancées	2 330 928,70 €	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2024 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	*Intérêts courus non échus*
MIS503416EUR001	*55 071,48 €*
Total dû à régler à la date d'exigibilité	*55 071,48 €*

Tranche obligatoire à taux fixe : du 01/01/2024 au 01/05/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	*2 330 928,70 €*
Versement des fonds :	*2 330 928,70 € réputés versés automatiquement le 01/01/2024.*
Taux d'intérêt annuel :	*taux fixe de 4,29 %*
Base de calcul des intérêts :	*mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*
Echéances d'amortissement et d'intérêts :	*périodicité annuelle*
Mode d'amortissement :	*échéance constante*
Remboursement anticipé :	*autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur Emmanuel François, Maire de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur Olivier Conte, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M. CONTE : Les deux prochaines délibérations, que nous allons voter séparément, concernent des renégociations de deux prêts, afin de relisser ces prêts sur 3 ans supplémentaires et de baisser le capital à partir de l'année prochaine. Avez-vous des questions particulières ?

M. JEANNEAU : Alors en fait, il y a eu débat en commission sur ces refinancements de prêts. Nous avons eu des échanges avec le DGS entre autres, à la fois physiquement et par courriel. Et nous n'arrivons toujours pas à comprendre l'intérêt de ce refinancement. Sachant qu'en fait ce n'est pas qu'un refinancement, car on augmente aussi le capital de 81 000 euros de mémoire. Donc on nous annonce un chiffre de 111 000, et lorsqu'on pose la question de l'ensemble des intérêts, il y a quelque chose qui ne tombe pas juste.

Donc on aimerait quand même avoir un peu plus de retour de la banque par rapport à cela et nous trouvons que c'est assez léger en matière de logique : c'est-à-dire que si on a bien compris votre formulation, on va dire ça comme ça, vous considérez en fait que ce refinancement vous permettra d'avoir des gains sur l'année 2024. Et donc cela vous permettrait de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement, qui compenseraient la perte que vous avez de 300 000 euros sur l'augmentation liée au personnel, donc je parle du compte 012 en 2024. Ces 300 000 euros comprennent aussi le futur DST qui arrivera en juillet.

Donc en fait, on n'y gagne rien, et même si on fait le calcul au vu des éléments qui sont en notre possession, on y perd 10 000 euros par an. Et 10 000 euros par an concrètement, c'est de l'activité pour les services, entre autres pour l'animation, entre autres pour d'autres éléments. Donc cela fait qu'en ce qui nous concerne, nous voterons contre ce refinancement, parce qu'il n'y a pas de logique derrière. On en a parlé entre nous, on ne comprend pas.

Donc expliquez-nous un peu plus votre schéma, et surtout quel va être le gain pour la Ville ? Et quelle va être aussi la perte pour la Ville. Car même s'il y a un gain pour 2024, cela va entrainer une perte assez conséquente. Et nous pensons concrètement qu'il y aurait moyen, ou qu'il y aurait eu moyen de mieux travailler ce sujet pour préparer le budget 2024, entre autres sur certaines dépenses comme le coût de l'énergie, qui est assez conséquent. On vous a parlé de *Smart City*, de *Smart Building*… Vous avez nommé un conseiller municipal délégué dessus, pour aucun résultat.

Et je veux répéter encore que dernièrement, lorsqu'on a parlé du Plan Climat, etc. Eh bien, sur la ville de Ballan-Miré, cette fois on a des chiffres : ils ont réalisé 40 % d'économies d'énergie après avoir mis des capteurs ! Donc quid ?

M. CONTE : Donc effectivement, cette renégociation vise à nous permettre d'obtenir un petit peu plus de fonds, au niveau du fonctionnement. Et sur les premières projections que nous avons, sans trop entrer dans le détail, mais sur le compte 012, nous ne sommes pas à 300 000 euros, mais à 500 000 euros. Au vu des premières projections, c'est le chiffre qui m'a été présenté.

M. GÉRARD : Je peux préciser les choses. Sinon Monsieur Jeanneau va dire que je lui ai dit n'importe quoi.

Donc Monsieur Jeanneau : quand nous avons discuté lundi dans mon bureau, je vous ai bien dit que le chapitre 012, c'était 500 000 euros. En revanche, il y a un jeu de contrebalance puisque ces dépenses rajoutées au 012 sont contrebalancées par une absence de dépenses ailleurs. Donc tout cela aboutit en fait à un delta réel aux alentours de 300 000 euros. Voilà, mais le chapitre 012 est bien sur une augmentation prévisionnelle de 500 000 euros. Donc en fait, je pense que vous êtes en train de dire la même chose…

M. FRANÇOIS : Très bien. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur cette renégociation de dettes ?

M. ROSMORDUC : Oui, j'ai une question de la part d'*Agir Ensemble*. Est-ce que ces renégociations s'appuient sur une étude de l'évolution prévisible des taux ? Cela vise à savoir si vos choix sont pertinents, et j'exprimerai ensuite aussi une réaction personnelle.

M. FRANÇOIS : Monsieur le directeur, je pense que vous allez répondre ?

[TIME CODE : 2 h 34 min 33 s]

M. GÉRARD : Le taux qui était proposé est correct. Vous avez vu l'indice : on a un indice de sécurité qui a été mis, notamment sur le taux maximum auquel il est possible de souscrire. Donc là, on est sur 60 points de base. Maintenant sur les taux proposés en date du 10 novembre, car les documents vous ont été envoyés à ce moment-là, on est sur un taux à 3,91 %. Et pour l'autre prêt, nous sommes à 3,69 %. Donc actuellement, ce sont des taux qui sont plutôt corrects, hein ? Voilà.

M. ROSMORDUC : Je pense que derrière, la question qui se pose est celle de l'évolution des taux. Les taux sont-ils fixes sur la durée que vous avez prise ?

M. GÉRARD : Ah, ce sont des taux fixes !

M. CONTE : Ce ne sont pas des taux variables.

[TIME CODE : 2 h 35 min 26 s]

M. ROSMORDUC : Donc là comme je vous le disais, j'ai parlé pour les collègues d'*Agir Ensemble*. Maintenant pour ma part, je rejoins ce que disait Cyrille Jeanneau à l'instant, c'est-à-dire que racheter des prêts pour finalement dépenser plus, c'est quand même une logique assez hallucinante ! À part pour répondre à un besoin de liquidités à court terme, effectivement… Mais il n'y a pas encore très longtemps, vous vous targuiez d'avoir pris toutes les mesures qui permettaient de financer comme il fallait, etc. Vous avez fait les augmentations d'impôts qu'il fallait. Au sujet de la bibliothèque, vous taxez comme il faut. Et vous effectuez des recherches de recettes, etc.

Donc en même temps, vous avez dû, j'imagine, essayer d'obtenir une projection sur les excédents budgétaires. Et on vous rappelle juste que dans les derniers actes, on était presque à 5 millions d'euros d'excédents de budget l'année dernière. Donc aujourd'hui, qu'est-ce qui vous impose de racheter des crédits pour pour finir payer plus cher ? Je crois que si on lit les tableaux qu'on a reçus, finalement le delta s'élève à + 131 ou + 140 000 euros. Voilà donc, a-t-on sur la commune quelques centaines de milliers d'euros à jeter pour de l'emprunt ? C'est une vraie question !

M. FRANÇOIS : Sur le delta qui est dégagé, c'est 800 000 euros sur les deux années : ce n'est pas rien Monsieur Rosmorduc. En fait, on a un mur, effectivement, pour lequel on a des difficultés. Quand nous avons eu les comptes administratifs de 2019 et de 2020, nous avons pris des dispositions. Et on ne peut pas dire que nous soyons responsables de l'exécution budgétaire de 2019 et de 2020. Et effectivement, nous avions prévu de voter un budget en déséquilibre. Il ne vous a pas échappé que nous avons augmenté les impôts, et vous l'avez rappelé à juste titre.

Mais après, nous n'avions pas prévu l'augmentation du point d'indice, et l'inflation de 1,5 qui nous a coûté quand même une somme rondelette. Sans oublier le prix de l'énergie que vous allez pouvoir voir dans la délibération suivante, vous le constaterez vous-même. Nous n'avions pas prévu tout cela, Monsieur Rosmorduc donc effectivement, nous ne sommes pas sortis du marasme financier dans lequel on se trouve. Monsieur Soulas !

M. SOULAS : Oui, je pense que là, nous sommes à nouveau dans la vérité alternative !

M. FRANÇOIS : Ah non !

M. SOULAS : Je finis ! Je vous rappelle que la Cour des comptes a qualifié votre budget comme un budget insincère…

M. FRANÇOIS : Ce n'est pas vrai, la Cour des comptes n'a jamais fait cela, Monsieur Soulas ! La Cour des comptes n'a jamais dit cela ! Monsieur Soulas, ça ce n'est pas… Alors non je ne vais pas le dire, parce que je ne veux pas être insultant. Mais elle ne l'a pas écrit, ce n'est pas vrai, ce n'est pas vrai !

Ou alors moi je veux bien l'entendre, mais montrez-le-moi la prochaine fois, au prochain Conseil municipal ! On est d'accord ? Et si vous ne le montrez pas, vous ferez un démenti ! On est d'accord ? OK ! Monsieur Jeanneau ?

[TIME CODE : 2 h 38 min 28 s]

M. JEANNEAU : Oui, je ne sais pas où vous trouvez ces 800 000 euros. Parce qu'en fait dans les 800 000 euros, vous avez en effet les intérêts refinancés, mais vous avez surtout le capital que vous débloquez…

Monsieur le Maire, je vous demanderai d'avoir la délicatesse de m'écouter, merci.

Donc ces 800 000 euros, en fait c'est du capital et de l'intérêt. Et le capital, vous le décalez dans le temps sur 3 ans : donc en fait, on n'a pas une marge de manœuvre de 800 000 euros. Alors *grosso modo*, combien va-t-on gagner sur l'année ? Et le jeu en vaut-il la chandelle ?

Concrètement, nous vous disons que non. Pourquoi ? Parce que vous aviez la possibilité de travailler sur les énergies, et éventuellement de travailler tout simplement sur les ressources ! Que ce soit pour cette fin d'année 2023 comme pour 2024. C'est tout ce travail qui n'a pas été fait depuis le début, alors que vous avez quand même dédié un conseiller municipal à cela ! On attend toujours le résultat de ses actions…

M. CONTE : Alors, mon collègue…

M. JEANNEAU : Et de surcroît, excusez-moi, je rajoute un élément. De surcroît, le calcul que vous avez fait des 110 000 euros, eh bien je ne le comprends pas. Pourquoi ? Parce qu'on augmente en fait le capital, c'est-à-dire qu'on passe de 1,718 million euros, j'oublie les virgules… Donc 1,718 million euros, c'est ce qu'on devait à la Banque au 31 décembre… Et là, on refinance à hauteur de 1760, donc cela fait 41 000 euros en plus !

Et il en est de même pour l'autre emprunt : au 31 décembre, nous étions à 2 247 815 euros et nous passons à 2 286 928 euros. Donc cela nous fait 39 000 euros de plus. Donc en cumulant les deux, ça fait quand même 80 000 euros d'emprunts supplémentaires, qui ne sont pas mis dans les 110 000 euros que vous avez calculés [2 h 40 min 19 s].

Donc quel est le coût réel que cela va nous coûter en plus ? Je ne crois pas que ça soit 110 000 euros puisque vous mélangez en fait les intérêts et le capital.

M. CONTE : Non non, attendez.

M. JEANNEAU : Bah écoutez, la preuve en est avec les 800 000 euros du Maire.

M. CONTE : Non, je n'ai jamais parlé de 800 000 euros du Maire.

M. JEANNEAU : Non, c'est le Maire qui l'a dit.

[TIME CODE : 2 h 40 min 39 s]

M. CONTE : Aujourd'hui, il suffit de regarder le capital qui sera à régler, et le capital sur lequel effectivement il y a un coût. Bien sûr que ces opérations ont un coût, nous sommes d'accord. Maintenant, le coût a été calculé notamment par le partenaire qui va nous refinancer. Donc ce coût, vous l'avez sur tous les documents qui vous ont été donnés. Donc aujourd'hui, l'intérêt pour nous de ces opérations, c'est de pouvoir dégager aussi des marges de manœuvre financières. Voilà !

M. JEANNEAU : De combien sera la marge de manœuvre en 2024 Et n'y aurait-il pas moyen en fait de faire autrement ? Car n'importe quel particulier ou collectif local ne comprendrait pas ce refinancement, parce que ce n'est pas logique !

M. CONTE : Attendez, tout cela a déjà été abordé. Vous avez posé les mêmes questions en commission. On vous l'a dit.

M. JEANNEAU : Le tableau qui nous a été donné en commission a été réactualisé.

M. CONTE : Je vous l'ai expliqué, il a été réactualisé avec les taux au 10 novembre, comme cela vous a été indiqué en commission par le DGS. Tout cela vous a été indiqué en commission : puisqu'on peut avoir une volatilité des taux, on vous a dit qu'on donnait les taux au plus près possible de la date du Conseil municipal. Et donc aujourd'hui ces taux ont été réactualisés. Voilà.

M. CHAPEAU : Si je peux me permettre, moi je remercie Monsieur le DGS d'avoir pris le temps de vous expliquer, mais je vois que malheureusement, il y a encore des choses que vous confondez. Je le dis parce que pendant la commission, nous vous avons effectivement proposé cette entrevue avec le DGS, parce que nous voyions bien que vous rencontriez des difficultés. Donc voilà, moi sincèrement, je pense que vous confondez des choses.

[TIME CODE : 2 h 42 min 14 s]

M. JEANNEAU : Non, je ne confonds pas. Je ne confonds pas. Moi, je dis concrètement que le coût de tout cela sera en fait supérieur à 111 000 euros. C'est aussi simple que cela !

M. FRANÇOIS : On va s'arrêter. S'il vous plaît, vous éteignez vos micros. S'il vous plaît, vous allez m'écouter. Il est vrai, Monsieur Jeanneau, que vous avez eu des explications en commission. Vous avez eu des explications particulières avec le Directeur général des Services dans son bureau, physiquement. Vous l'avez remercié, j'en suis d'accord. Mais maintenant, si vous n'arrivez pas à comprendre ce qui a été dit, je vous demande de retourner le voir, de prendre un rendez-vous avec le DGS et d'en rediscuter avec lui.

Parce qu'à un moment donné ou à un autre, on ne va pas refaire le débat que vous avez eu avec Monsieur le Directeur général des Services sur les finances et la renégociation de la dette. Vous en rediscuterez avec lui. Merci donc de clore ce débat et de ne pas rajouter une pièce dans la machine. Nous passons au vote.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 19 voix pour, 10 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT,) et 2 abstentions (Christian BONNARD, Béatrice GROSLÉRON), décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	*CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL*
Emprunteur :	*VILLE DE SAINT PIERRE DES CORPS*
Montant du contrat de prêt :	*2 330 928,70 €*
Durée du contrat de prêt :	*9 ans et 4 mois*
Objet du contrat de prêt :	*à hauteur de 2 330 928,70 EUR, refinancer, en date du 01/01/2024, le contrat de prêt ci-dessous :*

Numéro du contrat de prêt refinancé (001 — Score Gissler 1A)	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement (maximum)
MIS503416EUR001	2 247 815,69 €	83 113,01 €
Total des sommes refinancées	2 330 928,70 €	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2024 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	*Intérêts courus non échus*
MIS503416EUR001	*55 071,48 €*
Total dû à régler à la date d'exigibilité	*55 071,48 €*

Tranche obligatoire à taux fixe : du 01/01/2024 au 01/05/2033

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : *2 330 928,70 €*

Versement des fonds : *2 330 928,70 € réputés versés automatiquement le 01/01/2024.*

Taux d'intérêt annuel : *taux fixe de 4,29 %*

Base de calcul des intérêts : *mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*

Échéances d'amortissement et d'intérêts : *périodicité annuelle*

Mode d'amortissement : *échéance constante*
Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur Emmanuel François, Maire de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur Olivier Conte, est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

[TIME CODE : 2 h 43 min 45 s]

M. FRANÇOIS : Monsieur Conte, toujours sur la renégociation de la dette…

2023 11 15 – 13 Renégociation de la dette avec la société de financement local — Prêt N° MON276933EUR001

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu la nécessité de refinancer le contrat de prêt ci-après au travers d'un emprunt d'un montant global de 1 772 802,98 €

Vu les besoins de financement de la ville pour l'ensemble des projets qu'elle porte sur son territoire.

Vu l'offre de refinancement de la Caisse française de Financement Local et des conditions générales, version CG-CAFFIL-2023-15 y attachées

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 08 novembre 2023

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : *CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL*

Emprunteur : *VILLE DE SAINT PIERRE DES CORPS*

Montant du contrat de prêt : 1 772 802,98 €

Durée du contrat de prêt : *5 ans et 2 mois*

Objet du contrat de prêt : *à hauteur de 1 772 802,98 €, refinancer, en date du 01/01/2024, le contrat de prêt ci-dessous:*

Numéro du contrat de prêt refinancé (001-score Gissler 1A)	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement (maximum)
MON276933EUR001	1 718 811,25 €	53 991,73 €
Total des sommes refinancées	1 772 802,98 €	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2024 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Intérêts courus non échus
MON276933EUR001	86 928,88 €
Total dû à régler à la date d'exigibilité	86 928,88 €

<u>Tranche obligatoire à taux fixe :</u> *du 01/012024 au 01/03/2029*

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant :	*1 772 802,98 €*
Versement des fonds :	*1 772 802,98 € réputés versés automatiquement le 01/01/2024*
Taux d'intérêt annuel :	*taux fixe de 4,51 % (maximum)*
Base de calcul des intérêts :	*mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*
Échéances d'amortissement et d'intérêts :	*périodicité annuelle*
Mode d'amortissement :	*échéance constante*
Remboursement anticipé :	*autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur Emmanuel François, Maire de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur olivier Conte est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

M. CONTE : Nous avons débattu en même temps des deux renégociations de dette, et il faut voter la seconde présentée ici.

M. FRANÇOIS : Donc je vous permets de voter tout de suite ? Ou on reprend les votes de la délibération précédente ?

M. CONTE : Oui, ça ne change pas ?

M. FRANÇOIS : Eh bien OK, nous partons sur le même vote pour cette délibération.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 19 voix pour, 10 voix contre (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT,) et 2 abstentions (Christian BONNARD, Béatrice GROSLÉRON), décide :

Article 1 : Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur :	*CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL*
Emprunteur :	*VILLE DE SAINT PIERRE DES CORPS*
Montant du contrat de prêt :	*1 772 802,98 €*
Durée du contrat de prêt :	*5 ans et 2 mois*

Objet du contrat de prêt : *à hauteur de 1 772 802,98 €, refinancer, en date du 01/01/2024, le contrat de prêt ci-dessous:*

Numéro du contrat de prêt refinancé (001-score Gissler 1A)	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement (maximum)
MON276933EUR001	1 718 811,25 €	53 991,73 €
Total des sommes refinancées	1 772 802,98 €	

Le contrat de prêt de refinancement est autonome du contrat de prêt refinancé et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 01/01/2024 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Intérêts courus non échus
MON276933EUR001	86 928,88 €
Total dû à régler à la date d'exigibilité	86 928,88 €

<u>Tranche obligatoire à taux fixe :</u> *du 01/012024 au 01/03/2029*

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : *1 772 802, 98 €*

Versement des fonds : *1 772 802,98 € réputés versés automatiquement le 01/01/2024*

Taux d'intérêt annuel : *taux fixe de 4,51 % (maximum)*

Base de calcul des intérêts : *mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours*

Échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : *échéance constante*

Remboursement anticipé : *autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle*

Article 2 : Étendue des pouvoirs du signataire

Le représentant légal de l'emprunteur, Monsieur Emmanuel François, Maire de la ville de Saint-Pierre-des-Corps, ou son représentant Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur olivier Conte est autorisé à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Caisse française de Financement Local, et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

[TIME CODE : 2 h 44 min 5 s]

2023 11 15 – 14 Versement de subvention exceptionnelle — Club Rencontres et Amitiés

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le code général de collectivités territoriales,
Vu l'avis favorable de ka commission des finances du 8 novembre 2023,
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant que :
- *les attributions de subventions aux associations ont été votées par le Conseil Municipal du 22 mars 2023*
- *l'association Rencontre et Amitiés n'a pas été attributaire pour l'année 2023*
- *les besoins financiers de l'association Rencontre et Amitiés font état de factures impayées (Sacem) de 300 €*

L'exposé de Monsieur CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

de décider le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 € à l'association Rencontre et Amitiés,

d'approuver le versement de cette subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2023

d'autoriser Monsieur le Maire à mandater cette prestation exceptionnelle, sur l'exercice 2023, nature budgétaire 6574.

M. CONTE : Nous vous proposons ici une délibération pour une subvention exceptionnelle à l'association *Rencontres et Amitiés*, qui rencontre une difficulté financière de 300 euros, notamment pour payer la SACEM suite à leur manifestation de « Thé Dansant », qu'ils ont organisée à plusieurs reprises.

Voilà, exceptionnellement la municipalité souhaite les aider, même si nous rappelons effectivement que ce n'est pas à la municipalité de pallier chaque fois les difficultés financières des associations. Avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Pas de demandes d'intervention ? Je propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :

- ***décide le versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 300 € à l'association Rencontre et Amitiés,***
- ***approuve le versement de cette subvention exceptionnelle, au titre de l'année 2023***

- ***autorise Monsieur le Maire à mandater cette prestation exceptionnelle, sur l'exercice 2023, nature budgétaire 6574.***

[TIME CODE : 2 h 44 min 58 s]

JURIDIQUE :

2023 11 15 – 15 Fourniture et acheminement d'électricité ainsi que la réalisation de prestations de services associés pour les points de livraison (PDL) dont la puissance est supérieure à 36 KVA — Lancement de la consultation et autorisation de signature du marché

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 19 mai 2021 ne donnant pas délégation à Monsieur le Maire en matière de marchés publics lorsque le montant de ces derniers dépassent les seuils de procédure formalisée ;

Vu la note de présentation ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

D'APPROUVER le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison dont la puissance est supérieure à 36 KVA

M. FRANÇOIS : Donc cette délibération concerne la fourniture et l'acheminement en électricité sur des points de livraison qu'on appelle des PDL, vous voyez cela généralement dans vos factures EDF. Et il s'agit ici des PDL dont la puissance est supérieure à 36 kilowatts.

Ce sont les sites communaux qui sont concernés : les groupes scolaires Pierre-Semard-Sablons, Viala-Stalingrad et Henri-Wallon. Et le stade Camélinat, le terrain d'entrainement de La Morinerie, le gymnase Martin-Nadaud, le gymnase Despouy, le Centre Technique Municipal, la cuisine centrale, la bibliothèque, le Centre Médical de Santé, le centre socioculturel et le Centre Culturel Communal.

Avez-vous des questions particulières sur cette délibération ? Eh bien, écoutez, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour) :

- ***approuve le lancement de la consultation selon la procédure d'appel d'offres ouvert ;***
- ***autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le marché public fourniture et acheminement d'électricité pour les points de livraison dont la puissance est supérieure à 36 KVA***

[TIME CODE : 2 h 46 min 18 s]

RESSOURCES HUMAINES :

2023 11 15 – 16 Prime exceptionnelle à l'attention du personnel du Centre de Santé

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu le décret n° 2023-860 du 6 septembre 2023 relatif aux modalités de répartition de la dotation exceptionnelle attribuée aux communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pour la mise en œuvre d'une prime ou d'une revalorisation des personnels employés dans les centres de santé,

Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 8 novembre 2023,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du comité social territorial du 17 octobre 2023,

Monsieur Olivier CONTE rappelle à l'assemblée délibérante que la Ville de Saint-Pierre-des-Corps a perçu une dotation de 40 866 euros pour l'attribution d'une prime exceptionnelle à l'attention du personnel du centre de santé de l'année 2022,

La somme globale chargée sera répartie en fonction des temps de travail et la durée de travail sur l'exercice 2022.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 — chapitre 012.

L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver l'attribution de la prime exceptionnelle à l'attention du personnel du centre de santé de l'année 2022, qui sera versée en décembre 2023. La somme brute chargée sera entièrement redistribuée au personnel en fonction du temps de travail et de la durée d'activités.

M. CONTE : C'était Eloïse Drapeau, effectivement, qui devait présenter cette délibération. Alors nous en avons parlé un petit peu tout à l'heure. Le versement de cette prime exceptionnelle s'inscrit dans le cadre des accords du Ségur de la Santé, et ce sont plus de 40 000 euros qui vont être reversés.

M. FRANÇOIS : Voilà, y a-t-il des questions particulières ? Je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), approuve l'attribution de la prime exceptionnelle à l'attention du personnel du centre de santé de l'année 2022, qui sera versée en décembre 2023. La somme brute chargée sera entièrement redistribuée au personnel en fonction du temps de travail et de la durée d'activités.

[TIME CODE : 2 h 47 min 3 s]

2023 11 15 – 17 Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu l'avis de la commission des Ressources Humaines en date du 8 novembre 2023,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales, il appartient au conseil municipal de fixer les effectifs permanents, à temps complet et non complet, nécessaires au fonctionnement des services de la Commune.

Considérant les agents inscrits sur liste d'aptitude au titre de la promotion interne 2023, il est proposé de transformer les postes, pour pouvoir les nommer :

- *Création de deux postes d'agent de maîtrise et suppression de 2 postes d'adjoints techniques principaux de 1re classe*

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2023 — chapitre 012.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver la modification du tableau des effectifs 2023 de la Commune.

M. FRANÇOIS : Avez-vous des questions sur cette création de poste d'agent de maîtrise ? Et sur la suppression de deux postes d'adjoint technique principal de première classe ? Pas de questions ? Eh bien, je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), approuve la modification du tableau des effectifs 2023 de la Commune.

[TIME CODE: 2 h 47 min 27 s]

2023 11 15 – 18 Transfert du service laverie du CCAS à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,
Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 octobre 2023,
Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 8 novembre 2023
Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

Considérant qu'il y a lieu de transférer le service Laverie à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps,

L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *De transférer, au 1er janvier 2024, l'activité du service laverie à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et, en conséquence de clôturer les lignes de crédits correspondantes au budget du CCAS,*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale de transfert d'activité et la convention de transfert des agents territoriaux entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et la Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps, dont un exemplaire est joint à la présente délibération*
- *de créer les 2 postes à temps complet du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, au 1er janvier 2024 des agents actuellement affectés au service laverie. Une possibilité d'intégration dans la filière technique sera proposée aux agents sous réserve de leur accord, avec la transformation de leur grade en conséquence.*
- *D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville de Saint-Pierre-des-Corps,*

M. CONTE : Ce sujet a été abordé en Commission RH.

Mme LENOBLE : Lors du groupe de travail pour la présentation du projet du service d'aide à domicile, il nous a en effet été expliqué que la laverie serait transférée comme service municipal. Mais on a l'impression quand même que tout ne nous a pas été dit ce jour-là, puisque lors de la Commission des Finances, et je parle sous le contrôle de mes collègues qui y assistaient, il a été indiqué que finalement, ce service Laverie serait externalisé. Et donc ces tâches seraient confiées notamment à un organisme qui emploie des travailleurs en situation de handicap.

Alors cela peut paraître une belle idée, mais on comprend également que cela se fait aussi parce que la Ville ne respecte pas le pourcentage minimum d'emploi de personnes handicapées. Alors si ce n'est pas le cas, vous me contredirez bien sûr. Mais si le niveau légal normalement requis n'est pas atteint, la Ville doit verser une contribution financière par le biais de l'URSSAF. Donc en faisant travailler par ce biais des personnes en situation de handicap, ce serait un moyen d'y échapper ou en tout cas de recevoir… Voilà… [2 h 49 min 14 s]

Donc, il faut regarder cet aspect-là, et nous avons plusieurs questions. Première chose, où en sommes-nous exactement à propos du nombre de salariés en situation de handicap, employés dans la Ville ? Parce que c'est un sujet important quand même, donc nous demandons un bilan exact là-dessus.

Deuxième question : si pour faire le linge dans le cadre de cette externalisation, nous faisons travailler des personnes en situation de handicap parce que nous jugeons que c'est important… Eh bien, dans ce cas, pourquoi ne les embauchons-nous pas ?

Autre question complémentaire de la précédente : des études ont-elles été faites concernant le coût de cette prestation, comparé à ce que cela coûterait si nous employions directement pour cela des travailleurs municipaux en situation de handicap ? Et en tout cas, quid du sens dans tout cela ? Puisque nous partageons tous ici, je pense, l'idée qu'il est très important de faire travailler autant que possible des travailleurs en situation de handicap.

Encore une question sur le service de laverie proprement dit : on nous a dit que maintenant, il y a beaucoup moins de demandes de personnes pour faire laver leur linge. Je voudrais juste quand même qu'on réfléchisse bien parce que depuis 2 ans, le bruit court que la laverie va être supprimée. Donc nous, du côté d'*A GaucheS Toute !* nous aimerions être certains du fait que cette baisse des demandes ne serait pas liée à l'idée que de toute façon, ce service va cesser d'exister donc on n'en fait plus la demande. Donc nous aimerions bien savoir, quand même, l'origine de cette baisse de demande.

En tout état de cause, j'ajoute un élément très préoccupant quand même : à l'heure actuelle, il nous a été expliqué que les personnes bénéficiaires aujourd'hui de ce service vont certes continuer d'en bénéficier. En revanche à partir du moment où le service sera transféré au niveau municipal, puis donc externalisé, ils ne pourront plus prétendre à ce service. Ils pourront demander à faire laver leur linge, mais pas aux mêmes tarifs, du moins c'est ce que j'ai compris. Donc vous allez nous repréciser les choses, mais si tel est vraiment le cas, alors nous ne serons pas du tout d'accord : on ne peut pas accepter l'idée qu'une même population, ayant les mêmes besoins, soit traitée différemment, vous voyez ?

Voilà et dernière question quand même : quel devenir envisagez-vous précisément pour les trois agents actuellement employés dans ce service ?

[TIME CODE : 2 h 51 min 53 s]

M. FRANÇOIS : Alors il y a plein de choses que nous allons vous expliquer de manière très précise. Je vais laisser Monsieur Conte le faire, tout en l'épaulant en même temps, mais il va vous répondre.

M. CONTE : Concernant le nombre de personnes handicapées qui travaillent au sein de la municipalité, là je ne peux pas vous répondre à l'instant T. Je ne connais pas la réponse, donc nous allons demander aux services de faire le nécessaire et de vous apporter la réponse. Voilà.

M. CHAPEAU : Ce qu'on peut dire, c'est qu'il y a un très gros travail de fait pour qu'aujourd'hui, les salariés de la Ville déclarent leur handicap…

M. CONTE : Alors oui, c'est ce que j'allais dire, ce point a été abordé, notamment lors des Commissions RH et Finances. Effectivement, il y a un travail de fait actuellement par le service RH, notamment pour certains employés qui ont un handicap, mais n'en parlent pas forcément. Donc on leur demande aussi d'en faire part au sein des services. Donc là, sur ce sujet, nous vous apporterons la réponse.

Concernant l'entreprise qui a été choisie pour prendre la suite du service, il s'agit de l'association APF. Alors nous avons fait ce choix, car nous ne souhaitions pas que ce soit une entreprise privée qui fasse cela. Il n'est pas prévu d'embaucher du personnel pour faire fonctionner la laverie, car en fait sur la laverie, on a déjà tout le matériel à remplacer aujourd'hui.

Sur notre choix de passer ce service en municipal, c'est parce que celui-ci fonctionne en majorité pour des services municipaux, alors qu'il était assuré par le CCAS. Donc aujourd'hui, on bascule au niveau municipal et nous avons fait le choix de ne pas investir dans le matériel qui arrive ou qui est déjà arrivé en fin de vie.

Aujourd'hui, le service est créé au 1er juillet [2 h 53 min 50 s — il s'agit de la date d'externalisation] parce que parmi les agents, l'un d'entre eux va partir à la retraite. Quant aux autres personnes rattachées à ce service, elles seront effectivement reclassées au sein de la municipalité, sachant que l'externalisation du service se fera uniquement sur la prestation de nettoyage, pas sur la livraison. Donc la livraison sera effectuée par des agents municipaux, voilà.

Quant aux personnes qui sont actuellement bénéficiaires du service de laverie, il y a *grosso modo* une petite trentaine de personnes : ces personnes bénéficieront toujours de ce service et aux mêmes prix, ça ne change pas. Et concernant d'éventuelles nouvelles demandes, eh bien, depuis notre arrivée et même bien avant, il n'y a eu aucune nouvelle demande de faite pour bénéficier de ce service de laverie. Voilà.

Mme MÉTAIS : Oui et c'est ce qui a été très bien expliqué à la Commission dont fait partie Mme Lenoble. Ce que nous dit là Monsieur Conte, c'est exactement ce que nous avons entendu en commission.

[TIME CODE : 2 h 54 min 42 s]

Mme LENOBLE : Bien sûr, mais moi depuis, j'ai réfléchi et je me pose la question : est-on bien certain de tout cela ? Parce que comme je l'ai dit lors de la commission, je connais moi-même une personne qui est très âgée. S'il n'y avait pas ses enfants sur place pour s'occuper d'elle, elle aurait besoin qu'on lui lave son linge. Donc j'aimerais comprendre pour quelles raisons aujourd'hui il n'y a plus de demandes de ce type, parce que je pense que les personnes très âgées et en perte d'autonomie ont besoin qu'on leur lave le linge.

Donc je me suis demandé si ce n'était pas lié au fait qu'on parle de cette suppression de la laverie depuis deux ans. Et peut-être que les agents qui vont à domicile répondent, lorsqu'ils sont interrogés « bah on ne sait pas trop », etc. Donc moi j'aimerais être sûre que ce service ne correspond vraiment plus du tout à un besoin. C'est pour cela que je pose la question. Mais j'ai bien entendu et j'ai bien noté ce qui m'a été dit l'autre jour.

M. FRANÇOIS : Je veux juste apporter un semblant ou une idée de réponse à ce sujet : les lave-linges se sont de plus en plus démocratisés, et ils sont aussi de plus en plus adaptés au poids du

linge de la personne. Donc la raison, c'est peut-être ça : ils sont devenus abordables, et peut-être qu'on n'a pas forcément envie d'aller laver son linge dans une laverie, mais plutôt dans sa propre machine à laver. Voilà, je pense que c'est une raison qui explique aussi ce manque de demande. Madame Lefèvre a demandé la parole ?

Mme LEFÈVRE : Oui, comme je l'avais dit lors de la présentation du service d'aide à domicile, nous nous sommes basés sur une étude faite en 2018 sur cette même laverie. Cette étude montrait bien que les personnes âgées représentaient seulement un quart des utilisateurs de cette laverie. En fait les trois quarts des utilisations, c'était pour les services. Et puis effectivement, le matériel vieillissait sachant que la précédente municipalité n'avait pas fait le pari de le renouveler, se disant comme nous qu'aujourd'hui, la plupart des personnes ont un lave-linge, et elles en ont quasiment toutes.

Et effectivement, je rejoins ce que Monsieur le Maire vient de dire : aujourd'hui, les lave-linges offrent plus de souplesse avec des programmes pouvant durer seulement une demi-heure. Alors qu'aller déposer son linge là, en fait ça prend plusieurs jours. Et de ce fait, pour nous ce service ne correspond vraiment plus à un besoin d'aujourd'hui.

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Je livre une simple explication de vote, pour l'abstention du groupe *Agir Ensemble* que je porterai. Cette abstention est fondée sur l'absence de maîtrise du coût, à partir du moment où ce service va être externalisé : d'ailleurs, c'est un peu ce qui ressort là de nos débats. En effet à partir du moment où le service va être externalisé, effectivement on aura un contrat d'externalisation au profit des bénéficiaires, mais on passera par un prestataire et on n'aura plus la maîtrise du coût. La question du coût n'est pas assurée.

M. FRANÇOIS : Très bien. Monsieur Jeanneau ?

M. JEANNEAU : Sur le fait de faire participer à ce service le milieu du handicap, je rappelle que l'on connaît l'entreprise concernée et cette entreprise a quand même quelques difficultés, il faut dire ce qu'il est. Donc attention au coût final de tout cela, si jamais ce service n'était plus assuré. C'est ce qu'évoquait Cédric Rosmorduc, mais il faut vraiment s'assurer de cela.

M. FRANÇOIS : OK, je vous propose de voter.

Après en avoir délibéré,

le conseil municipal, par 20 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide :

- ***de transférer, au 1er janvier 2024, l'activité du service laverie à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et, en conséquence de clôturer les lignes de crédits correspondantes au budget du CCAS,***
- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale de transfert d'activité et la convention de transfert des agents territoriaux entre la Ville de Saint-Pierre-des-Corps et la Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Pierre-des-Corps, dont un exemplaire est joint à la présente délibération***
- ***de créer les 2 postes à temps complet du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux, au 1er janvier 2024 des agents actuellement affectés au service laverie. Une possibilité d'intégration dans la filière technique sera proposée aux agents sous réserve de leur accord, avec la transformation de leur grade en conséquence.***

- ***d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre le CCAS et la Ville de Saint-Pierre-des-Corps***

[TIME CODE : 2 h 57 min 56 s]

2023 11 15 – 19 Transfert d'agents du CCAS à la Ville

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 8 novembre 2023

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement,

Considérant que depuis sa création, les missions sont exercées par les 2 agents du CCAS

Considérant que l'activité de la laverie est principalement affectée aux besoins de la Ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Vu l'avis favorable du comité social territorial du 17 octobre 2023,

Vu la note de présentation adressée à chaque membre du conseil municipal,

L'exposé de Monsieur Olivier CONTE entendu,
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 : les 2 agents à temps complet du cadre d'emplois des agents sociaux ; 1 agent au grade d'agent social principal de 2e classe et 1 agent social principal de 1re classe, sont transférés à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps au 1er janvier 2024. Une possibilité d'intégration dans la Filière Technique sera proposée aux agents sous réserve de leur accord, avec la transformation de leur grade en conséquence.

ARTICLE 2 : en application de ce transfert, les postes sont créés à la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

ARTICLE 3 : les agents transférés conservent, s'ils ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur est applicable au sein du CCAS. Ils conservent également, à titre individuel, le bénéfice des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération au sein du CCAS au sens de l'article L714-11 du code général de la fonction publique susvisé.

ARTICLE 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois de sa publication et sa notification.

M. CONTE : Donc en fait, cette délibération porte sur le même sujet. Nous venons de voter le transfert du service, et maintenant nous passons au transfert des agents du CCAS vers la Ville.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, par 20 voix pour et 11 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE, Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT, Béatrice GROSLÉRON), décide :

Article 1 : les 2 agents à temps complet du cadre d'emplois des agents sociaux ; 1 agent au grade d'agent social principal de 2e classe et 1 agent social principal de 1re classe, sont

transférés à la Ville de Saint-Pierre-des-Corps au 1er janvier 2024. Une possibilité d'intégration dans la Filière Technique sera proposée aux agents sous réserve de leur accord, avec la transformation de leur grade en conséquence.

Article 2 : en application de ce transfert, les postes sont créés à la ville de Saint-Pierre-des-Corps.

Article 3 : les agents transférés conservent, s'ils ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur est applicable au sein du CCAS. Ils conservent également, à titre individuel, le bénéfice des avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération au sein du CCAS au sens de l'article L714-11 du code général de la fonction publique susvisé.

Article 4 : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois de sa publication et sa notification.

[TIME CODE : 2 h 58 min 30 s]

2023 11 15 – 20 Participation à la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel

Rapporteur : M. Emmanuel FRANÇOIS

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines en date du 8 novembre 2023,

Vu la note de présentation adressées à chaque membre du conseil municipal,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal :

- *que le conseil d'administration du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire a décidé de relancer une consultation en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat groupe d'assurance statutaire » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service ;*

- *que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat en mutualisant les risques en vertu de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;*

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le Code général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatifs aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,
Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1er :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- *Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :*

  Décès, accidents ou maladies imputables au service, longue maladie/longue durée,

  Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

  - *Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2025.*
  - *Régime du contrat : capitalisation.*

Article 3 :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Et prend acte :

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

M. FRANÇOIS : Cette délibération concerne la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, pour la passation d'un contrat. Vous savez que nous sommes contractuels avec eux, ils couvrent les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard du personnel : donc le Centre de Gestion peut souscrire à un tel contrat en mutualisant les risques.

Or leur Conseil d'administration a décidé de relancer une consultation pour le compte des collectivités et des établissements, en vue de souscrire à un contrat-groupe d'assurance statutaire. Donc vous avez eu la note de présentation, avez-vous des questions particulières ? Non ? Donc je vous demande de voter.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide :

Article 1er :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1er janvier 2025 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.

Article 2 :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps précise que le contrat devra garantir tout ou partie des risques suivants :

- *Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :*

Décès, accidents ou maladies imputables au service, longue maladie/longue durée,

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

- *Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1er janvier 2025.*
- *Régime du contrat : capitalisation.*

Article 3 :

La Ville de Saint-Pierre-des-Corps s'engage à fournir au Centre de Gestion les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.

Et prend acte :

Que les prestations, garanties et taux de cotisation lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision d'adhérer au contrat-groupe d'assurance souscrit par le Centre de Gestion à compter du 1er janvier 2025.

[TIME CODE : 2 h 59 min 31 s]

SPORTS :

2023 11 15 – 21 Tarifs de location des gymnases et terrains de sport au 1er janvier 2024

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Monsieur CONTE, 1er Adjoint et Adjoint aux Sports et aux Festivités, informe l'assemblée que la grille tarifaire appliquée pour la location des équipements sportifs a été modifiée au Conseil Municipal du 14 décembre 2022.

Considérant que les charges qui pèsent sur les collectivités locales sont de plus en plus importantes, notamment celles liées aux énergies et à l'eau, les tarifs de location des gymnases et des terrains de sports seront réévalués à compter du 1er janvier 2024.

Vu la commission des sports en date du 16 octobre 2023,
Vu la note de présentation transmise aux membres du conseil municipal.

M. CONTE propose au Conseil Municipal de fixer, à compter du 1er janvier 2024, la location horaire des infrastructures sportives à :

	catégorie A	**catégorie B**	**catégorie C**	**LYCEE NADAUD**
	Sections de l'USSP — Opérateurs sociaux — Associations handisports — Pompiers de Saint-Pierre-des-Corps — Les clubs de quartiers	Associations corporatives — Associations de la métropole — Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations — Fédérations — Inspection Académique pour	Associations hors métropole — Services d'Ordre et de Sécurité dépendant d'un Ministère ou d'une collectivité publique — Autres	

		leurs actions de formation					
		2023	**2024**	2023	**2024**	2023	**2024**
Les gymnases et les salles spécialisées	GRATUIT	15,50 €	**15,80 €**	21,00 €	**21,40 €**	11,40 €	**11,60 €**
Autres salles sportives		9,00 €	**9,20 €**	12,10 €	**12,30 €**		
Terrain de tennis		36,90 €	**37,60 €**	50,00 €	**51,00 €**		
Stade d'honneur Camélinat		24,20 €	**24,70 €**	33,10 €	**33,80 €**	4,20 €	**4,30 €**
Terrain stabilisé		9,00 €	**9,20 €**	12,10 €	**12,30 €**		
Terrain synthétique et terrain engazonné		15,60 €	**15,90 €**	21,00 €	**21,40 €**		
Plateau sportif		6,50 €	**6,60 €**	9,00 €	**9,20 €**		
Piste d'athlétisme		9,00 €	**9,20 €**	12,10 €	**12,30 €**		

M. CONTE propose un tarif forfait ménager à hauteur de 150 € lorsqu'il sera constaté que les installations sportives n'ont pas été laissées dans un état correct par les utilisateurs.

L'exposé de M. CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
- *d'approuver ces nouveaux tarifs pour l'année 2024*
- *d'imputer la recette au Budget général*

M. CONTE : Ces propositions tarifaires pour 2024, pour la location des gymnases et terrains de sport, font suite à la Commission des Sports qui s'est tenue. Nous maintenons la gratuité pour les associations de la ville et quant à l'augmentation des tarifs sur l'ensemble, nous sommes partis sur une base de 2 %. Alors, celle-ci peut varier de 1,84 à 2,04 % hein, il pourrait y avoir des arrondis. C'est ce qu'on a expliqué en commission.

En revanche, nous avons rajouté cette proposition de création d'un tarif forfaitaire ménager à hauteur de 150 euros, lorsqu'il sera constaté que les installations sportives n'ont pas été laissées dans un

état correct par les utilisateurs. Nous faisons cela parce qu'effectivement, j'ai eu quelques remontées des services, notamment suite à certaines manifestations après des weekends un peu chargés, où effectivement les locaux sportifs n'étaient pas laissés dans un état correct. On a déjà pu avoir de l'herbe ou autres qui restent, mais là, on a parfois constaté certaines dégradations…

Donc voilà, nous souhaitons, par ce biais-là, mettre un petit peu de pression pour sensibiliser tous les utilisateurs au fait que derrière eux, il y a des agents qui viennent nettoyer. Et qu'il faut quand même respecter ces agents qui viennent faire le ménage et l'entretien des équipements. Voilà, avez-vous des questions ?

M. FRANÇOIS : Pas de questions ? Je vous propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal, à l'unanimité (31 voix pour), décide :

- ***d'approuver ces nouveaux tarifs pour l'année 2024***
- ***d'imputer la recette au Budget général***

[TIME CODE : 3 h 01 min 29 s]

2023 11 15 – 22 Tarifs des entrées et de location de la piscine municipale au 1er janvier 2024

Rapporteur : M. Olivier CONTE

Monsieur CONTE, Adjoint aux Sports et aux Associations Sportives, informe l'assemblée que la grille tarifaire appliquée pour les tarifs de la piscine a été adoptée au conseil municipal du 14 décembre 2022.

Compte tenu de ces éléments, les tarifs du stade nautique seront, à compter du 1er janvier 2024, réévalués.

Vu la commission des sports en date du 16 octobre 2023,

Vu la note de présentation transmise à chaque membre du conseil municipal.

Après discussion, le Conseil Municipal décide de fixer à compter du 1er janvier 2024 :

Le prix des entrées au stade nautique municipal à :

- *3,20 € pour les adultes*
- *26 € pour les adultes par abonnement de 10 entrées sur carte de couleur beige*
- *2,20 € pour les enfants à partir de 5 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, handicapés, habitants de St Pierre de plus de 65 ans, agents de la commune.*
- *15,60 € pour les enfants à partir de 5 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, handicapés, habitants de St Pierre de plus de 65 ans, agents de la commune, par abonnement de 10 entrées sur des cartes de couleur mauve*

Le prix des leçons particulières de natation dispensées par les maîtres-nageurs-sauveteurs, sur la base de :

- *60,70 € Résidant Commune, la carte de 6 leçons d'1/2 heure de couleur bleu turquoise (40,50 € pour le M.N.S. et 20,20 € restant à la Ville)*
- *79,10 € Résidant hors Commune, la carte de 6 leçons d'1/2 heure de couleur jaune (53,10 € pour le M.N.S. et 26 € restant à la Ville)*
- *10,40 € leçon à l'unité Commune (6,95 € pour le M.N.S. et 3,45 € restant à la Ville)*

- *13,50 € leçon à l'unité Hors Commune (9,10 € pour le M.N.S. et 4,40 € restant à la Ville)*

Le prix des cours collectifs de natation à :

- *50 € Résidant de la Commune, la carte valable pour un trimestre de couleur marron*
- *80 € Résidant hors Commune, la carte valable pour un trimestre de couleur orange foncé*

Le prix pour les animations : Aqua-forme, 'mon anniversaire à la piscine'

- *10,00 € pour les séances à l'unité Commune*
- *13,00 € pour les séances à l'unité hors Commune*
- *83,20 € Résidants de la Commune et agents de la commune, la carte de 10 séances de couleur verte*
- *114,40 € Résidants hors Commune, la carte de 10 séances de couleur rose*
- *106,10 € Résidants de la Commune et agents de la commune, la carte de 20 séances de couleur vert clair*
- *137,20 € Résidants hors Commune, la carte de 20 séances de couleur blanche*
- *55,00 € pour l'animation « mon anniversaire à la piscine » pour les enfants de 8 à 12 ans*

Le prix la location d'une ligne d'eau par heure :

- *Gratuit pour la catégorie A (Sections de l'USSP — Opérateurs sociaux — Associations handisports — Pompiers de Saint-Pierre-des-Corps — Les clubs de quartiers)*

- *31,70 € pour la catégorie B (Associations corporatives — Associations de la métropole — Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations — Fédérations — Inspection Académique pour leurs actions de formation)*

- *42,10 € pour la catégorie C (Associations hors métropole — Services d'Ordre et de Sécurité dépendant d'un Ministère ou d'une collectivité publique — Autres)*

L'augmentation de l'ensemble des tarifs est de 2,07 % par rapport aux anciens tarifs.

La gratuité de l'entrée est accordée :

- *aux enfants de moins 5 ans*
- *aux enfants scolarisés en Cours Préparatoire habitant à Saint-Pierre-des-Corps (cf. délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 2020 portant sur la gratuité d'accès à la piscine pour les enfants de cours préparatoire des écoles).*

Cette mesure ne s'applique pas aux animations, cours collectifs et leçons particulières.

L'exposé de M. CONTE entendu,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *d'approuver ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024.*
- *d'imputer la recette au Budget général*

M. CONTE : Donc là encore, ces tarifs d'entrée et de location de la piscine municipale ont été évoqués lors de la Commission des Sports. Donc de la même façon, nous sommes partis sur la base de 2 % d'augmentation. Voilà, rien de particulier sur cette délibération. Avez-vous des questions ?

M. GUELMAMI : Alors de base, nous étions attachés à la gratuité des plus de 65 ans au niveau de la piscine municipale, pour le sport et la santé. Je pense que c'est important pour nos aînés de continuer à être actifs. Et donc c'est un choix que vous n'avez pas fait : il n'y a pas de problème là-dessus, cependant je note que l'augmentation la plus forte est pour eux.

Donc savez-vous à peu près à combien cette augmentation va se chiffrer en euros sur une année ? Et ne serait-il pas possible, au vu des petites retraites, au vu de beaucoup de choses et notamment de la conjoncture de 2024, de faire un effort pour cette tranche de population en annulant purement et simplement cette augmentation ? Voilà.

M. CONTE : Alors, sur le coût réel que vous demandez, eh bien je demanderai aux services qu'ils vous apportent cette réponse, en fonction des achats de tickets. En revanche, en ce qui nous concerne, nous maintenons notre proposition.

M. FRANÇOIS : Monsieur Rosmorduc ?

M. ROSMORDUC : Alors sur la réponse que vous venez de faire, vous aviez juste répondu la même chose l'année dernière, hein ? Donc il serait bien que vous ne mettiez pas encore un an pour nous présenter le bilan de ces politiques tarifaires inflationnistes que vous mettez en place. Car la dernière fois, on vous avait demandé combien cela représentait, alors que vous vous interrogiez sur la pertinence, effectivement, de maintenir cette tarification-là. Donc essayez vraiment de sortir les chiffres, pour qu'on sache de quoi on parle !

Ensuite, j'ai une remarque que partage aussi *Agir Ensemble* : on sait que ces nouvelles augmentations ne vont pas couvrir les hausses de dépenses, je pense aux fluides, le chauffage, l'eau, etc. Donc à partir du moment où on sait cela, on s'interroge sur l'augmentation qui nous semble finalement un peu proportionnée entre les résidents de la commune et les habitants extérieurs à la commune. Car c'est vrai que le delta n'est pas particulièrement significatif, donc on se demande pourquoi on n'augmente pas plus vite les tarifs pour les personnes « hors commune ».

M. FRANÇOIS : Très bien, c'est noté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je vous propose de voter.

Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Et bien, écoutez, merci, ces tarifs sont votés à l'unanimité…

Des protestations se font entendre dans salle. [3 h 03 min 56 s]

M. FRANÇOIS : Non, mais vous plaisantez ou quoi ? J'ai été gentil, je vous ai regardés !

Bon alors, sur les tarifs y a-t-il des contre ? On se réveille, c'est bientôt fini ! Il y a quatre votes contre. Y a-t-il des abstentions ? Voilà, je vous remercie. Cette délibération est votée.

Après en avoir délibéré,
le conseil municipal, par 21 voix pour, 4 voix contre (Cyrille JEANNEAU, Anis GUELMAMI, Fatiha KENDRI, Nabil BENZAÏT) et 6 abstentions (Michel SOULAS, Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD, Cédric ROSMORDUC, Catherine BONNEAU, Mohamed BENBEDRA, Sylvie LENOBLE), décide :

- ***d'approuver ces nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2024.***
- ***d'imputer la recette au Budget Général***

[TIME CODE: 3 h 04 min 39 s]

M. FRANÇOIS : Il me semble que nous avons épuisé les délibérations. Nous allons passer aux questions orales et pour cela, je vais laisser la parole au groupe *A GaucheS Toute !*

QUESTIONS ORALES :

1. **<u>Question orale du groupe *A GaucheS Toute !* — Crèche privée — Demande quelles garanties le Maire a prises pour s'assurer du bon fonctionnement de cette structure privée exerçant son activité sur le territoire de St-Pierre-des-Corps accueillant de jeunes enfants ?</u>**

Rapporteur : Mme Laëtitia ALLYASBGRAN-QUINTARD

Cinq mois après le rapport de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) sur la prévention de la maltraitance dans les crèches privées, le groupe A GaucheS Toute ! lors du conseil municipal du 27 septembre dernier a souhaité partager avec l'ensemble des élus des points de vigilance sur ce dossier. Force est de constater que le cadre légal, fiscal et règlementaire sur lequel s'appuient les crèches privées lucratives favorise des dérives qui impactent désormais l'ensemble de la politique de la petite enfance.

Selon l'IGAS : « Le secteur des crèches est marqué par la domination de grands groupes engagés dans des stratégies de croissance ambitieuses, par une entrée des fonds de capital-investissement dans l'actionnariat du secteur. Cette logique de rentabilité conduit à une stratégie d'optimisation des coûts qui pèse sur la qualité de l'encadrement humain ».

Dans un arrêté pris lundi 30 octobre 2023, la préfecture a annoncé la fermeture « totale et définitive » des deux micro-crèches Les Zozio's — Les P'tits Loups et La Bergerie — situées rue du Télégraphe à Tours-Nord. Elles doivent fermer d'ici deux semaines. Cette mesure radicale, la préfecture la justifie par des « dysfonctionnements relatifs à la santé, la sécurité, le bien-être, l'épanouissement et le développement des enfants et que les professionnelles des établissements ne peuvent accomplir leurs tâches dans un cadre satisfaisant » La Nouvelle République dans son édition du 1er novembre 2023 ajoute : « Maintenant, l'histoire s'accélère : il leur faut l'annoncer au personnel (dix salariés) ainsi qu'aux parents. Et réfléchir à la suite. Comment continuer à payer les charges, le loyer et le personnel sans ressources, et ce sans plomber les autres structures (deux crèches à Blois et une à Saint-Pierre-des-Corps) ».

Aussi, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Maire, quelles garanties vous avez prises pour vous assurer du bon fonctionnement de cette structure privée exerçant son activité sur le territoire de Saint-Pierre-des-Corps accueillant de jeunes enfants ?

[TIME CODE : 3 h 07 min 34 s]

M. FRANÇOIS : Merci pour ce vœu. Nous avons effectivement mené une enquête. Nous avons appelé la préfecture, nous avons appelé la personne qui est responsable de cette crèche.

Alors je regarde bien les termes juridiques, parce que je ne voudrais pas faire d'erreur. Mais figurez-vous que suite à cet arrêté de fermeture dont vous avez parlé, et que la préfecture a pris au départ, eh bien la préfecture a pris ensuite un arrêté d'annulation du premier arrêté qui a été pris. C'est-à-dire qu'il y a eu un rétropédalage de la préfecture, qui vient d'annuler son arrêté précédent de fermeture. Il n'y a donc pas de fermeture définitive.

En ce qui concerne la structure qui se trouve à Saint-Pierre-des-Corps, sachez quand même qu'il s'agit d'une structure toute neuve. Elle a un an seulement et elle accueille les enfants dans de parfaites conditions. Voilà ce que j'avais à vous répondre.

Je vais laisser la parole maintenant à Monsieur Jeanneau.

[TIME CODE : 3 h 08 min 34 s]

2. **Question orale du groupe *J'Aime Saint-Pierre* — Diagnostic Contrat Local de Santé — Demande à M. le Maire de présenter à un prochain conseil municipal le plan d'action qu'il entend mener à court, moyen et long termes au regard de ces constats préoccupants qui impactent fortement les habitants et leurs conditions de vie.**

Rapporteur : M. Cyrille JEANNEAU

Objet : Diagnostic Contrat Local de Santé.

Tours Métropole Val de Loire s'est engagée à construire sa politique de santé en développant, en collaboration avec l'Agence Régionale de Santé Centre Val de Loire, un Contrat Local de Santé à l'échelle des communes signataires du contrat de ville métropolitain : Joué-lès-Tours, La Riche, Saint-Pierre-des-Corps et Tours.

« Le Contrat Local de Santé est un outil qui permet de mettre en œuvre une politique locale de santé adaptée aux besoins et enjeux du territoire et de ses habitants, en particulier les plus précaires. Il vise à améliorer l'état de santé des habitants et à réduire les inégalités de santé. Services de santé, aménagements urbains et espaces verts, logement, tranquillité publique, alimentation, activité physique, loisirs… le Contrat Local de Santé doit permettre d'agir sur un ensemble d'éléments qui ont un impact sur notre santé, tout en impulsant une dynamique auprès des acteurs du territoire ».

Un diagnostic territorial a été réalisé afin d'orienter les choix stratégiques en matière de santé.
Au-delà des questions de santé, des données sociologiques sont problématiques pour notre ville comme

- *le nombre de logements vacants à Saint-Pierre-des-Corps a augmenté de 50,3 % en 6 ans, alors qu'il a diminué de 5,2 % à La Riche.*
- *Le taux de chômage à Saint-Pierre-des-Corps (19,8 %) est le plus élevé, contre 14,2 % pour La Riche le moins élevé.*
- *Le taux de scolarisation des 18-24 ans est de 49,4 % pour Saint-Pierre-des-Corps contre 71,8 % pour Tours.*
- *La densité de médecins généralistes à Saint-Pierre-des-Corps est de 31,3 pour 100 000 hab contre 160,5 à Tours.*

Le Groupe J'aime Saint Pierre demande à M. le Maire de présenter à un prochain Conseil Municipal le plan d'action qu'il entend mener à court, moyen et long termes au regard de ces constats préoccupants qui impactent fortement les habitants et leurs conditions de vie.

[TIME CODE : 3 h 10 min 28 s]

M. FRANÇOIS : Très bien, Monsieur Jeanneau. Je vais répondre à votre question orale, mais je risque de vous faire un peu de mal.

Vous avez donné des chiffres, provenant de l'ORS. Concernant l'augmentation des logements vacants de plus de 50 %, ce chiffre porte sur la période de 2013 à 2019, où vous étiez conseiller municipal de la majorité.

Quant au taux de chômage dont vous me parlez, c'est un chiffre de 2019, où vous étiez conseiller municipal de la majorité.

Et si si, je le dis parce qu'il y a des textes précis, dans lesquels vous avez dit des choses précises…

Et enfin le taux de scolarisation, c'est là encore un chiffre de 2019. Et lors de la présentation de l'Organisation Régionale de Santé, j'ai déploré le fait de ne pas avoir de chiffres suffisamment précis

pour qu’on puisse se comparer aux autres villes actuellement, c’est-à-dire aujourd’hui. Et je vous en ferai la présentation lors du prochain Conseil municipal.

Merci. Ce Conseil municipal est désormais clos. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée à 21 h 11.

Secrétaire de Séance ***Monsieur le Maire***

Olivier CONTE ***Emmanuel FRANCOIS***